

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2012 B 08796 Numéro SIREN : 751 095 712 Nom ou dénomination : AFFLELOU
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2022 sous le numéro de dépôt 20451

1 – Etat de la situation financière consolidée

(En milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux)

Actif	Note	31/07/2021	31/07/2020
Goodwill	6.2.1	213 689	213 341
Marques	6.2.2	654 369	657 065
Immobilisations incorporelles	6.2.3	14 405	9 325
Immobilisations corporelles	6.2.4	23 942	20 394
Droit d'utilisation	6.2.5	68 935	61 136
Autres actifs financiers	6.2.7	15 701	14 311
Créances de sous location à long terme	6.2.5	14 320	16 139
Actifs d'impôts différés	6.1.8.4	1 958	7 100
Actifs non courants		1 007 319	998 810
Stocks	6.2.8	21 884	27 112
Créances clients	6.2.9	58 977	74 279
Actif d'impôts exigibles	6.1.8.3	1 076	3 503
Autres actifs courants	6.2.11.1	73 399	83 261
Créances de sous location à court terme	6.2.5	3 001	3 145
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.12	38 657	76 893
Actifs courants		196 994	268 192
Total Actif		1 204 313	1 267 003

Passif	Note	31/07/2021	31/07/2020
Capital social	6.2.13	231 482	231 482
Autres réserves		-28 914	-3 298
Résultat net de l'exercice		-38 449	-10 536
Autres éléments du résultat global		-242	-256
Total capitaux propres		163 876	217 392
Dettes financières long terme	6.2.16	632 427	647 480
Dettes de loyer long terme	6.2.17	74 416	68 026
Passifs d'impôt différés	6.1.8.4	140 290	118 671
Avantages du personnel et assimilés	6.2.14	2 234	2 407
Provisions non courantes	6.2.15	3 568	4 207
Passifs non courants		852 935	840 790
Dettes financières court terme	6.2.16	2 930	33 053
Dettes de loyer court terme	6.2.17	15 832	15 651
Provisions courantes	6.2.15	95	112
Dettes fournisseurs	6.2.10	55 131	54 468
Passif financiers dérivés		224	438
Passif d'impôts exigibles	6.1.8.3	3 768	1 090
Autres passifs courants	6.2.11	109 521	104 009
Passifs courants		187 501	208 821
Total Passif et Capitaux Propres		1 204 313	1 267 003

II – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Chiffre d'affaires	6.1.1	365 255	309 235
Coût des achats		185 210	-160 665
Salaires et charges sociales	6.1.2	-60 231	-54 109
Autres achats et charges externes	6.1.4	-22 708	-24 353
Autres impôts et taxes		-2 214	2 254
Amortissements et provisions	6.1.5	21 767	-17 916
Résultat opérationnel courant		73 125	49 937
Autres éléments opérationnels non courants	6.1.6	-7 301	-1 816
Résultat opérationnel		65 824	48 121
Produits financiers		2 053	3 839
Coût de l'endettement		-64 365	-57 953
Autres charges financières		-2 233	-3 637
Résultat financier	6.1.7	-64 544	-57 752
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		1 280	-9 631
Produits (charges) d'impôts	6.1.8.2	-40 205	-1 053
Résultat Net des activités poursuivies		-38 926	-10 684
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées	5.3.1	477	148
Résultat net		-38 449	-10 536
Résultat net par action de base (en €)	6.1.9	-0,09	-0,02

III – Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Résultat net	-38 449	-10 536
Ecarts de change provenant de la conversion des filiales en devises étrangères	3	35
Variation de juste valeur des instruments financiers	-1	24
Effets des impôts sur la variation de juste valeur des instruments financiers		-6
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net	2	53
Pertes et gains actuariels des engagements de retraite	14	-95
Effets des impôts sur les pertes et gains actuariels des engagements de retraite	4	25
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net	11	-71
Total des autres éléments du résultat global	13	-18
Résultat global	-38 436	-10 554

IV – Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Résultat net		-38 449	-10 536
Dotations aux amortissements et provisions		33 117	30 924
Reprises de provisions		-7 921	-13 289
Plus et moins-values de cession	6.1.6	291	637
Charges (produits) d'impôt	6.1.8.2	40 364	1 103
Produits financiers sur créances de location financement	6.1.7	-1 030	-1 120
Coût de l'endettement financier brut	6.1.7	64 365	57 953
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier		90 737	65 672
Variation de stocks		5 314	2 461
Variation des créances		26 037	-16 485
Variation des dettes		3 610	10 473
Charges et produits constatés d'avance		2 272	995
Variation du besoin en fonds de roulement		37 233	-2 556
Impôts versés		-1 458	-4 309
Flux net de trésorerie généré par l'activité		126 513	58 807
Décaissement acquisition immobilisations incorporelles	6.2.3.2	-11 296	-8 047
Décaissement acquisition immobilisations corporelles	6.2.4.1	-11 042	-10 425
Encaissement sur cession immobilisations		-469	6 555
Décaissement acquisition immobilisations financières	6.2.7	-4 813	-4 733
Encaissement sur cession immobilisation financières	6.2.7	2 866	2 905
Paiements reçus au titre des contrats de sous-location		2 916	2 913
Intérêts reçus contrats de sous-location		871	933
Acquisition/Cession de filiales		-421	619
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-21 389	-9 280
Souscription d'emprunts	6.2.16.2	485 050	30 079
Remboursement d'emprunts	6.2.16.2	580 282	-699
Remboursements des dettes locatives	6.2.17.1	-15 176	-15 508
Intérêts payés sur dettes locatives	6.1.7	-4 362	-3 514
Décaissement autres charges financières		-75	53
Frais sur émission d'emprunts		7 788	0
Intérêts financiers nets versés	6.1.7	-20 799	-18 669
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-143 432	-8 363
Incidence de la variation des taux de change		-15	-4
Variation de trésorerie		-38 323	41 160
Trésorerie à l'ouverture		76 881	35 721
Trésorerie à la clôture	6.5.1	38 557	76 881

V – États des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombres de titres	Capital social	Autres réserves (1)	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total des Capitaux propres
Capitaux propres au 31/07/2019	437 325 006	233 532	-4 330	6 804	-238	235 767
Affectation du résultat N-1			6 804	-6 804		-7 621
Impact 1ère application IFRS 16			-7 621			2 547
Mouvements sur le capital	4 768 922	2 547				-2 746
Mouvements de périmètre	-8 607 859	-4 596	1 850			-10 554
Résultat global de l'exercice				10 536	-18	
Capitaux propres au 31/07/2020	433 486 069	231 482	-3 298	-10 536	-256	217 392
Affectation du résultat N-1			-10 536	10 536		-27
Ajustement Impact IFRS 16 N-1			-27			-15 053
Composante des obligations convertibles			-15 053			-38 436
Résultat global de l'exercice				-38 449	13	
Capitaux propres au 31/07/2021	433 486 069	231 482	-28 914	-38 449	-243	163 876

(1) Dont composante capitaux propres des obligations convertibles (voir note 6.2.16.3.4)

1. Généralités

1.1. Renseignements sur la société mère

La société mère, AFFLELOU, est une société de droit français, société par actions simplifiée, contrôlée par LION SENECA Lux 2, et a son siège social au 11 rue d'Argenson à Paris 8^{ème}. Le « Groupe » comprend la société mère et ses filiales.

Le Président de la société AFFLELOU a arrêté le 5 novembre 2021 les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du Groupe clos le 31 juillet 2021.

1.2. Renseignements généraux sur le Groupe

Le Groupe est un leader du marché de la distribution optique en France et en Espagne et un acteur majeur sur les marchés européens de la Belgique et de la Suisse. Le Groupe a également une présence dans différents pays d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique. L'activité principale du Groupe consiste en la vente de produits d'optique et d'aides auditives au travers d'un réseau de franchise et de magasins détenus en propre principalement sous les enseignes « ALAIN AFFLELOU », « ALAIN AFFLELOU ACROUSTICIEN » et « OPTICAL DISCOUNT ».

La stratégie de développement du Groupe est fondée sur le modèle commercial de franchise. Ce modèle repose sur des revenus générés par les ventes des réseaux de franchise (essentiellement redevances de franchise et redevances de communication) et par leurs achats au travers d'une part de services apportés aux fournisseurs des différentes enseignes, et d'autre part de ventes directes de produits aux franchisés, notamment les produits à marque enseigne.

Le Groupe gère un réseau de 1 449 magasins, dont 160 qu'il détient en propre, ce dispositif ayant pour objectifs (i) de conserver un contrôle sur les magasins phares (« flagships ») dans les zones stratégiques et géographiques clés, (ii) de tester de nouvelles initiatives commerciales et de définir les meilleures pratiques avant de les appliquer aux magasins franchisés, (iii) d'assurer la gestion du parc global de magasins, via une activité de portage temporaire des magasins en fin de contrat de franchise ou en difficulté pour assurer leur maintien sous les enseignes du Groupe, et (iv) de favoriser les négociations avec les fournisseurs grâce aux volumes d'achats succursalistes.

Enfin, le Groupe réalise une partie de ses ventes au travers du canal de commerce en ligne, avec notamment les sites afflelou.com, malentille.com, et opticaldiscount.com.

2. Faits marquants

2.1. Evolution des réseaux

Le Groupe gère un réseau de 1 449 magasins dont 1 351 points de vente optique et 98 points de vente audio au 31 juillet 2021, contre 1 429 magasins dont 1 336 points de vente optique et 93 points de vente audio au 31 juillet 2020. Nos réseaux ont gagné 20 magasins sur l'exercice passé malgré le contexte de la pandémie de Covid-19 et la poursuite de la rationalisation du parc Optical Discount.

Le portefeuille des 98 points de vente d'aides auditives est complété par 298 espaces au sein de magasins d'optique, tant en France qu'en Espagne, soit un total de 396 implantations d'aides auditives, contre 355 implantations au 31 juillet 2020.

Au 31 juillet 2021, le Groupe était implanté dans 18 pays, répartis en trois zones, la France avec 965 points de vente, l'Espagne avec 342 points de vente, et les autres pays représentant 142 points de vente.

Le portefeuille de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représente 160 magasins au 31 juillet 2021 contre 151 magasins au 31 juillet 2020.

2.2. Évolution de la dette du Groupe

Compte tenu des performances très satisfaisantes du réseau et du redressement rapide de l'activité après le premier confinement de mars à mai 2020, le Groupe a continué au cours de l'exercice passé de se descendre.

En conséquence, et eu égard à un marché de la dette bien orienté, il a été décidé d'anticiper l'échéance de la dette financière du Groupe via un refinancement de sa dette extérieure (dette obligataire à haut rendement High Yield) d'échéance 2023. Le refinancement du Groupe a été réalisé le 19 mai 2021 au niveau de la maison mère, via l'émission de deux tranches obligataires, l'une de 410 millions d'euros, au taux fixe de 4,25% l'an à échéance mai 2026, et l'autre, subordonnée à la première, de 75 millions d'euros, au taux variable Euribor + 8% l'an et à échéance mai 2027. Ces nouvelles dettes, venant en remplacement de la dette extérieure antérieure d'un montant de 415 millions d'euros, additionnées avec la trésorerie du Groupe à cette date, ont également permis de procéder au remboursement anticipé de 135 millions d'euros de dette convertible détenue par les actionnaires du groupe. Le Groupe a également procédé à l'occasion de cette émission obligataire au remboursement anticipé du prêt garanti par l'état de 30 millions d'euros.

Les nouvelles dettes sont assorties, comme par le passé d'une ligne de crédit dite revolving credit facility (RCF) de 30 millions d'euros à maturité de 4,5 ans au taux variable Euribor + 3% en cas de tirage (avec révision possible des marges à la baisse en fonction du levier).

Ces opérations stabilisent à moyen terme les ressources du Groupe tout en ayant permis un remboursement anticipé de 135 millions d'euros d'obligations convertibles auprès des actionnaires.

2.3. Mise en œuvre du 100% santé dans les aides auditives en France

Le secteur des aides auditives a été marqué par la mise en œuvre de la dernière étape des évolutions réglementaires liées au programme 100% Santé. Cette dernière étape aboutit, au 1^{er} janvier 2021, à la gratuité complète des équipements audios du segment 1 dit reste à charge 0 (RAC0) dont le coût avait été réduit progressivement en 2019 et 2020. Il s'agit, plus que dans l'optique, d'un changement majeur introduisant la gratuité complète pour des équipements du segment 1, comme en optique depuis janvier 2020, mais à partir d'un coût moyen historique nettement plus élevé (autour de 1500 euros), dont une part importante était à la charge du client final, après prise en compte des remboursements obligatoires (sécurité sociale) et complémentaires.

Sur le marché des aides auditives, l'impact a été considérable, les volumes d'équipements distribués par les fournisseurs sur les 6 premiers mois de l'année 2021 ayant plus que doublé par rapport aux deux années passées. De la même manière, l'enseigne ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN a enregistré une forte progression de l'activité du réseau par rapport à la même période de l'année 2019, avant l'épidémie de Covid19. Plus du tiers des équipements commercialisés depuis le début de l'année concernent des appareils de segment 1, sans reste à charge pour le porteur final.

2.4. Epidémie de COVID-19

À la fin de l'année civile 2019, une nouvelle souche de coronavirus a été détectée à Wuhan, en Chine, avant de se propager en Europe, et notamment dans nos deux principaux pays, la France et l'Espagne. En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré le COVID 19 pandémie mondiale et les autorités gouvernementales du monde entier ont mis en œuvre des mesures pour réduire la propagation du COVID 19. La pandémie du coronavirus COVID-19 a continué de peser sur l'activité du Groupe sur une bonne part de l'exercice clos au 31 juillet 2021.

L'exercice a été marqué par une première phase de très fort dynamisme, résultant de la réouverture à la suite du premier confinement qui s'était traduit par un arrêt brutal et quasi-total de toutes nos activités réalisées à plus de 99% par les magasins de nos réseaux sur une période couvrant quasiment deux mois, de mi-mars jusqu'à mi-mai 2020. Jusqu'à fin octobre 2020, nos réseaux ont enregistré une forte dynamique (progression de 15% des ventes au cours du premier trimestre, par rapport à la même période de l'exercice précédent) résultant d'un effet de rattrapage massif des ventes qui avaient été suspendues lors du premier confinement.

Cette dynamique a été ralentie par une nouvelle période de confinement principalement sur le mois de novembre 2020. La plupart des commerces ont été fermés au cours de cette période dans nos principales implantations, mais les commerces d'optique et d'aides auditives considérés comme essentiels ont pu rester ouverts. Malgré cela,

L'activité de nos réseaux a été ralentie, notamment dans les centres commerciaux affectés par une chute de trafic importante. Il en a été de même dans une seconde période de restriction à partir de mi-janvier, au cours de laquelle principalement en France, des mesures restrictives ont été imposées sur les magasins de centres commerciaux. Cette nouvelle phase de restriction a duré en France jusqu'en mai et a concerné au plus fort de ce nouvel épisode, plus de 150 points de vente et l'équivalent de 20% de ventes historiques de l'ensemble de nos réseaux. Sur les derniers mois d'activité de l'exercice clos au 31 juillet 2021, le Groupe a retrouvé des niveaux d'activité en légère hausse par rapport à l'exercice clos au 31 juillet 2020, tout en bénéficiant du dynamisme exceptionnel sur l'activité d'aides auditives depuis le début de l'année calendaire 2021.

Le Groupe a continué de piloter son action vis-à-vis du réseau et des clients finaux dans le contexte changeant produit par la pandémie comme il l'avait fait durant l'exercice précédent. Sur le plan financier, les avances d'environ 25,7 millions d'euros consenties aux franchisés à fin juillet 2020 ont été remboursées régulièrement et ont été ramenées à moins de 0,2 million d'euros en fin d'exercice, y compris des aides ponctuelles consenties lors des épisodes successifs de restriction. Notre réseau de franchisés ainsi que notre dispositif succursaliste ont en outre bénéficié de l'accompagnement de l'Etat pour faire face aux restrictions affectant les centres commerciaux.

Le Groupe a bénéficié des mesures françaises de soutien gouvernemental suivantes :

- aides au titre du fonds de solidarité pour 0,6 million d'euros ;
- aide EBF dites « coût fixes » à hauteur de 1 million d'euros ;
- indemnités de chômage partiel à hauteur de 1 million d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a également bénéficié d'avoirs des bailleurs à hauteur de 1 087 milliers d'euros au 31 juillet 2021 contre 453 milliers d'euros au 31 juillet 2020 (cf. note 6.1.4. Autres achats et charges externes).

2.5. Changements de gouvernance du Groupe

En date du 13 novembre 2020, l'Assemblée Générale des actionnaires du Groupe a nommé la Société Marelle Partners représentée par Rachel Marouani, en tant que Présidente du conseil d'administration, en remplacement de Didier Pascual.

En date du 21 décembre 2020, Didier Pascual a été révoqué de ses fonctions d'administrateur et de Président de la Société. A cette même date, la Société Royal Advisory, représentée par Tarek Hosni a été nommée administrateur au sein du conseil d'administration et Présidente d'AFFLELOU, en remplacement de Didier Pascual.

Enfin, en date du 20 mai 2021, Alain Pourcelot a pris ses fonctions en remplacement de Royal Advisory représentée par Tarek Hosni, démissionnaire, en tant qu'administrateur au sein du conseil d'administration de la société AFFLELOU et Président du Groupe AFFLELOU, fonction qu'il occupe à la date de publication de ces comptes consolidés.

3. Variations de périmètre

3.1. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2021

Le 29 octobre 2020, la société L'OPTICIEN AFFLELOU a pris le contrôle de la société OTTICA par voie d'acquisition de 100% de ses titres pour 1 430 milliers d'euros. Cette société exploite un magasin d'optique lunetterie à Semécourt (57280) Centre Commercial Auchan.

En juillet 2021, la société ARKANIA VISION a été absorbée par voie de fusion dans la société AAO et la société OFH a été absorbée par voie de fusion dans la société AAE. Les deux sociétés étaient consolidées en intégration globale au 31 juillet 2020.

3.2. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2020

Après l'acquisition en date du 31 juillet 2019 de la société AAO MAG, propriétaire et exploitante de 6 magasins, celle-ci a été absorbée le 31 janvier 2020 par voie de fusion absorption par la société L'opticien Afflelou (LOA).

Par suite de cette fusion la société AA OC MAG a été dissoute sans liquidation à effet rétroactif du premier jour de l'exercice soit au 1^{er} août 2019.

Par ailleurs la société AFFILILOU a absorbé le 31 janvier 2020 par voie de fusion-absorption la société Tchin Management 3.

Enfin, le Groupe a acquis la société espagnole ARKANLA VISION en juillet 2020 exploitant 1 magasin.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Référentiel et textes appliqués

Les comptes consolidés du Groupe au 31 juillet 2021 sont établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et adoptées par l'Union européenne en application du règlement européen CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations de l'IFRS IC (IFRS Interpretation Committee), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, applicables de manière obligatoire à l'exercice présenté et sont consultables sur le site Internet de la Commission européenne (disponibles sur <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>).

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés sont identiques à ceux appliqués lors de la préparation des comptes consolidés clos au 31 juillet 2020, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations applicables aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} août 2020.

4.1.1. Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} août 2020

- Amendement à IFRS 3 : « Définition d'une entreprise »
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : « Réforme des taux d'intérêts de référence »
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : « Définition du terme significatif »
- Amendements des références au cadre conceptuel des normes IFRS
- Amendements à IFRS 16 : « Allègements de loyer liés à la COVID-19 » et « Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 » (application anticipée à la suite d'adoption par l'Union Européenne le 31 août 2021).

Le Groupe a appliqué la mesure de simplification prévue au paragraphe 46A des amendements à IFRS 16 liés à la COVID-19. Le montant comptabilisé en résultat net au 31 juillet 2021 s'élève à 1 087 milliers d'euros (cf. note 6.1.4. Autres achats et charges externes).

Par ailleurs, en décembre 2020, le comité d'interprétation IFRS IC a initié une discussion concernant les périodes de service auxquelles une entité attribue des prestations pour un régime à prestations définies particulier. Sur ce point, l'IFRS IC a rendu le 24 mai 2021 la décision définitive « Attributing Benefit to Periods of Service (IAS 19 Employee Benefits) ». Le comité a indiqué qu'en application de la norme, la période d'acquisition des droits devait être la période précédant immédiatement l'âge de départ à la retraite et était plafonnée au nombre d'années consécutives de service défini pour le régime. La méthode actuellement appliquée par le Groupe consiste à linéariser l'acquisition des droits, entre la date d'entrée dans le dispositif et la date de départ en retraite. Compte tenu des travaux à mener sur les conventions collectives applicables et du temps d'analyse nécessaire pour évaluer les impacts éventuels d'un changement de méthode, la méthodologie utilisée par le Groupe pour évaluer ses engagements à la clôture au 31 juillet 2021 demeure inchangée. Les travaux d'analyse sont en cours et se poursuivront au cours des prochains mois de l'exercice 2021-2022.

Enfin, en avril 2021, le Board de l'IASB a validé la décision définitive rendue en mars 2021 par le comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) concernant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel dans le cadre d'un contrat SaaS. Compte tenu des travaux à mener et du temps d'analyse nécessaire pour évaluer les impacts éventuels d'un changement de méthode, la méthodologie utilisée par le Groupe pour comptabiliser ces coûts à la clôture au 31 juillet 2021 demeure inchangée. Les travaux d'analyse sont en cours et se poursuivront au cours des prochains mois de l'exercice 2021-2022.

Les autres normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés clos au 31 juillet 2021.

4.1.2. Normes, interprétations et amendements aux normes publiés par IASB et homologués ou en cours d'homologation par l'Union Européenne, dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 juillet 2021

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée les normes et interprétations suivantes. L'impact de l'application des amendements et interprétations suivants sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation.

- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : « Réforme des taux d'intérêts de référence, phase 2 »
- Amendements à IAS 1 : Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – report de la date d'entrée en vigueur à janvier 2023 ;
- Amendements à IFRS 3 : Référence au cadre conceptuel des normes IFRS ;
- Amendements à IAS 16 : « Immobilisations corporelles – produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Amendements à IAS 37 : Contrats déficitaires – Coûts à retenir lors de l'analyse du contrat ;
- Amendements à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendements à IAS 8 : « Définition des estimations comptables » ;
- Amendements à IAS 12 : impôt différé lié à des actifs et passifs découlant d'une transaction unique
- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018 – 2020.

4.2. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des entités acquises à compter de la date de leur prise de contrôle et ceux des entités cédées jusqu'à la date de leur perte de contrôle. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux des tableaux de l'annexe.

4.2.1. Entités consolidées

Le Groupe consolide les entités sur lesquelles il exerce le contrôle, tel que défini par la norme IFRS 10 « *Etats financiers consolidés* », lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- et, a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés. Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

4.2.2. Entreprises associées

Le Groupe n'a pas de participation dans des co-entreprises ou dans des entreprises associées.

4.2.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises ». Un regroupement d'entreprises est défini comme une transaction ou autre événement permettant d'obtenir le contrôle d'une ou plusieurs entreprises. Une entreprise étant considérée comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs, susceptible d'être exploité et géré dans le but de fournir des biens ou des services à des clients, de produire des revenus de placement (tels que des dividendes ou des intérêts) ou de tirer d'autres produits d'activités ordinaires. Ainsi, une entreprise se compose d'intrants et de processus, appliqués à ces intrants, qui ont la capacité de contribuer à la création d'extrants.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ;
- la différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est déterminée sur une base provisoire lorsque des travaux d'évaluation ou analyses complémentaires sont en cours à la date de clôture. Lorsque les valeurs sont définitivement arrêtées, les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans une période maximum d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation. Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net réestimé de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus, dans les « Autres charges et produits opérationnels non courants ». Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Ils sont comptabilisés soit en contrepartie transférée, soit en résultat post-acquisition en fonction de leur nature au regard des dispositions d'IFRS 3.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

4.3. Base d'évaluation, jugements et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des situations pour lesquelles les normes IFRS requièrent ou autorisent sur option le recours à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations incorporelles (y compris les marques), l'évaluation des provisions et dépréciations d'actif ainsi que les hypothèses retenues pour l'évaluation de la dette en application d'IFRS 16. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Notes	Estimation	Nature de l'estimation
Notes 4.7 et 6.2.3.3 et 6.2.4.2 et 6.2.1 et 6.2.2 et 6.2.6	Tests de dépréciation des Goodwill, des marques et des actifs incorporels et corporels	Niveau de regroupement des UCI Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus)
Notes 4.12 et 6.2.8	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Note 4.9	IFRS 16	Principales hypothèses retenues pour la détermination de la dette locative
Notes 4.15, 6.2.15 et 6.6.3	Notification, procès et litiges	Évaluation des provisions et passifs
Notes 4.18.2 et 6.1.8.3.1	Impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles

Les estimations comptables concourant à la présentation des états financiers au 31 juillet 2021 ont été réalisées dans le contexte de la " crise COVID-19 " entraînant un climat d'incertitude sur les perspectives économiques et

financières. En conséquence, le Groupe a pris en compte les informations fiables disponibles à la date de préparation des états financiers consolidés.

4.4. Effets des variations des cours des monnaies étrangères

4.4.1. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés dans les « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période. Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments dérivés » de la note 4.11. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée.

4.4.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur monnaie fonctionnelle respective, définie comme la devise de l'environnement économique dans laquelle l'entité opère. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- l'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de la période sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Écarts de conversion ».

4.5. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Une immobilisation incorporelle est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle elles appartiennent.

Le classement des marques en actif à durée de vie indéterminée résulte de l'application des critères suivants :

- Positionnement global des marques sur leur marché en termes de volumes d'activité et de notoriété
- Perspectives de rentabilité à long terme

Les licences et logiciels ont une durée de vie comprise entre 1 et 4 ans et sont amortis linéairement sur cette durée.

4.6. Immobilisations corporelles

4.6.1. Évaluation initiale et évaluations postérieures

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des

événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

4.6.2. Amortissements

Le Groupe utilise les durées d'amortissement ci-dessous pour les différents actifs corporels qu'il détient :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel technique en crédit-bail	3 à 10 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans	Linéaire

4.7. Dépréciation d'actifs non courants (IAS 36)

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les UGT ou groupes d'UGT contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 juillet de chaque exercice. Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, d'autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des UGT ou groupes d'UGT, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou du groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'UGT ou au groupe d'UGT. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée. Dans le cas d'une UGT ou groupes d'UGT, la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres éléments opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de goodwill correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérait plus pertinente.

4.8. Activités abandonnées, cédées ou en vue d'être cédées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affecté d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenus en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée est une composante des activités du Groupe qui :

- représente une activité ou zone géographique distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une activité ou zone géographique distinctes,
- ou est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente.

Le classement comme activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée a lieu à la date de cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

4.9. Contrats de location

Le Groupe en tant que preneur

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer au passif, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs restants à payer à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux, l'éventuel droit au bail et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non exercice est raisonnablement certain en prenant en compte l'économie du contrat (et non uniquement les caractéristiques juridiques) ainsi que l'impact d'éventuels travaux d'agencement non amovibles liés à ce contrat qui pourraient constituer une incitation à l'exercice d'une option de renouvellement.

Le Groupe applique :

- les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros) ;
- l'amendement relatif aux allègements de loyer (cf. note 6.1.4. Autres achats et charges externes)

Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe dispose de contrats de location faisant l'objet d'une sous-location à des tiers (les franchisés principalement).

En tant que bailleur, le Groupe classe ses contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, et à défaut en tant que contrat de location simple. Pour les contrats de location-financement, le groupe comptabilise en tant que créance financière le montant de l'investissement net et décomptabilise l'actif de droit d'utilisation du contrat lié. Toute différence entre le droit d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous location est comptabilisé en résultat. La dette de loyer du contrat principal est maintenue au passif.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple si les critères de classification (décrits ci-dessus) ne sont pas remplis. Pour les contrats de location simple, la contrepartie du contrat est comptabilisée dans les produits sur une base linéaire sur la durée du bail.

4.10. Autres actifs financiers

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont comptabilisés et évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres, soit à la juste valeur par résultat en fonction des deux critères suivants :

- un premier critère relatif aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de chaque instrument. L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels vise à déterminer si ces flux sont « uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le capital restant dû » (dit test « SPPI » ou Solely Payment of Principal and Interest) ;
- un second critère relatif au modèle économique utilisé par l'entreprise pour gérer ses actifs financiers. La norme IFRS 9 définit trois modèles économiques différents. Un premier modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, un deuxième modèle dont l'objectif économique est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et les « autres » modèles économiques.

L'identification du modèle économique et l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels relèvent du jugement pour s'assurer que les actifs financiers sont classés dans la catégorie appropriée.

Lorsque l'actif financier est un placement dans un instrument de capitaux propres, et qu'il n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les profits et pertes sur ce placement en autres éléments du résultat global.

À l'exception des créances commerciales, qui sont évaluées conformément à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15, les actifs financiers sont, lors de leur comptabilisation initiale, évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Lors de chaque clôture, les actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (recyclable) font l'objet d'un test de dépréciation basé sur la méthode d'estimation des pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers comprennent également les instruments financiers dérivés qui sont conformément aux dispositions normatives valorisés à leur juste valeur.

4.11. Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat, sauf en cas de comptabilité de couverture.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture sont évalués au bilan à leurs justes valeurs. La part efficace est comptabilisée dans le résultat global et la part inefficace est comptabilisée en résultat net.

4.12. Stocks

Les stocks au bilan correspondent aux stocks de montures, de lentilles et produits lentilles (détenus dans le cadre de l'activité de centrale d'achats du Groupe), ainsi que les stocks des magasins détenus en propre (constitués de montures, de verres, de lentilles et de produits divers).

Les stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré. Les stocks font l'objet d'une dépréciation afin de couvrir les éventuels invendus pour les ramener à leurs valeurs de réalisation.

Les stocks détenus dans les points de vente font l'objet d'une dépréciation dont les règles sont les suivantes :

- 20% pour les produits sans rotation depuis plus d'un an
- 40% pour les produits sans rotation depuis plus de deux ans
- 80% pour les produits sans rotation depuis plus de trois ans
- 100% pour les produits dont les fournisseurs ont disparu et les marques ne sont plus commercialisées.

4.13. Autres actifs et passifs courants

4.13.1. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur prix de transaction au sens d'IFRS 15. Puis, elles sont évaluées au coût amorti diminué des pertes attendues sur la durée de vie de la créance selon le modèle simplifié prévu par IFRS 9, celles-ci ne comportant pas de composante financement importante compte tenu de délais de règlement courts. L'évaluation des pertes de crédit attendues est réalisée notamment en tenant compte de l'historique des pertes sur créances et de l'antériorité de celles-ci, ainsi que de l'analyse financière des débiteurs pour les créances significatives. Les créances résultant de l'activité centrale de paiement et de la centrale d'achats sont inscrites dans le poste « Autres actifs courants ».

Les autres actifs courants incluent principalement les créances issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements des franchisés au titre de leurs achats auprès des fournisseurs référencés, ainsi que les remises consenties par les fournisseurs à reverser aux franchisés. L'évaluation des pertes de crédit attendues concernant les autres actifs courants est réalisée notamment en tenant compte de l'historique des pertes sur créances et de l'antériorité de celles-ci, ainsi que de l'analyse financière des débiteurs pour les créances significatives.

4.13.2. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs relatives aux frais généraux et aux dépenses de communication et sponsoring sont inscrites au bilan au coût amorti. Les Autres passifs courants incluent principalement les dettes issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés.

4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à un an à la date d'acquisition, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les découverts sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes. Pour la préparation de l'état des flux de trésorerie consolidés, la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », correspond à celle présentée à l'actif du bilan diminuée des découverts bancaires, présentés dans les passifs financiers.

4.15. Provisions et passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la surveillance ou non d'un ou plusieurs futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :

- il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou,
- le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Les risques identifiés de toutes natures, notamment opérationnels et financiers, font l'objet d'un suivi trimestriel qui permet d'arrêter le montant des provisions estimées nécessaires. Une provision pour surface commerciale inoccupée est comptabilisée dès lors qu'une surface commerciale est non-occupée sur la durée restante du bail (charges locatives, impôts et taxes afférents inclus), déduction faite des éventuels revenus de sous-location.

4.16. Avantages du personnel et assimilés

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés. Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation à effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. C'est notamment le cas dans les entités françaises dans le cadre de régimes de retraite légaux.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant. Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

4.17. Dettes financières

4.17.1. Emprunts et autres passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IFRS 9 « *Instrument financiers* ». Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisées initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert. Les relations de couverture sont détaillées dans la Note 4.11 – Instruments dérivés. Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

4.17.2. Instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation ». La composante classée en dette financière est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux du marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission et du rang de subordination) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant de l'émission et la composante dette financière. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements attendus sur la durée de l'emprunt de manière à obtenir la valeur comptable de la partie de l'emprunt inscrite en dette financière.

4.18. Impôts

4.18.1. Impôts exigibles

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Le Groupe comptabilise la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux sur la ligne « Charge d'impôt » dans le compte de résultat global consolidé.

4.18.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est jugée probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

4.19. Présentation bilancielle – Courant/Non courant

Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

4.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux produits et services suivants :

- Les revenus sur ventes des réseaux comprennent : les droits d'entrée des nouveaux franchisés, les redevances de franchise et de communication facturées aux franchisés. La reconnaissance du chiffre d'affaires se fait au rythme de transfert du contrôle du service sur la durée du contrat de franchise ; les produits tirés des redevances en fonction des ventes sont comptabilisés à la date à laquelle la vente sous jacente se réalise.
- Les revenus sur achats des réseaux comprennent : les ventes aux franchisés de verres, de lentilles et de montures à travers les centrales d'achats du Groupe. Ces ventes de produits griffés ALAIN AFFLELOU sont comptabilisés à la date du transfert du contrôle aux distributeurs exclusifs et aux franchisés. Les commissions de référencement, de duroir, de distribution aux fournisseurs référencés et commissions d'apporteurs d'affaires sont comptabilisées au fur et à mesure de la réalisation des ventes.
- Les revenus des magasins détenus en propre comprennent : les ventes au détail des magasins succursalistes sous enseigne « ALAIN AFFLELOU », « OPTICAL DISCOUNT », et les ventes résultant de l'activité d'aide auditive « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN ». Le chiffre d'affaires est reconnu à la date du transfert du contrôle.

Le chiffre d'affaires du Groupe est présenté net de la garantie et des remises accordées.

4.21. Coût des achats

Le coût des achats du Groupe comprend le coût des achats de marchandises vendues, à savoir :

- le coût d'achat et d'approvisionnement des montures ;
- le coût d'achat et d'approvisionnement des verres ;
- le coût d'achat et d'approvisionnement des lentilles ;
- le coût d'achat des accessoires et autres marchandises ;
- la variation des stocks de l'ensemble des achats ci-dessus ;
- les coûts directs de communication.

4.22. Résultat opérationnel courant et autres éléments opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ». Les autres produits et charges opérationnels, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent notamment :

- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- les plus ou moins values liées à l'évolution du périmètre de consolidation et aux acquisitions ou cessions d'actifs corporels et incorporels ;
- les litiges majeurs.

Ces éléments, exclus du résultat opérationnel courant, en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence ne peuvent être considérés comme faisant partie du résultat opérationnel courant du groupe et correspondent à des événements majeurs, limités et inhabituels.

4.23. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, ainsi que les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé, qui sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ».

5. Information sectorielle

5.1. Organisation du Groupe par secteurs opérationnels géographiques

Le Groupe organise son information sectorielle selon une segmentation géographique en trois zones : « France », « Espagne » et « Autres Pays ».

Les segments « France » et « Espagne » comprennent chacun une activité de franchiseur avec une centrale d'achats, une centrale de référencement et de paiement et des magasins détenus en propre. Le segment « France » comprend en plus une activité de master-franchise audio. Le Groupe a répliqué historiquement le modèle d'organisation et de développement français en Espagne et entend répliquer ce même modèle à terme dans les autres pays. Le segment « Autres Pays » regroupe notamment la Belgique, la Suisse et le Portugal. Ce segment comprend une centrale d'achats en Belgique, et détient seulement quelques magasins en propre au Portugal.

L'information sectorielle présentée ici est établie sur la base des données du reporting interne qui sont revues par le Président, qui au sens d'IFRS 8 constitue le « Principal décideur opérationnel » du Groupe qui analyse la performance des secteurs et l'allocation des ressources entre ceux-ci.

L'évaluation des résultats du Groupe fait référence à des indicateurs financiers clés liés à la performance des activités. Parallèlement aux principales rubriques du compte de résultat consolidé, les principaux indicateurs financiers utilisés pour mesurer la performance sectorielle sont l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté. Ces deux indicateurs sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis dans la dernière section de cette Note et font l'objet d'une réconciliation avec le Résultat opérationnel courant.

Dans le cadre de la présentation des informations sectorielles du groupe par zone géographique, deux sociétés se classent naturellement dans la zone « Autres pays » :

- La filiale de négoce de montures exclusives domiciliée en suisse (AAB)
- La société franchiseur luxembourgeoise (AAI) qui porte des contrats de référencement international pour l'ensemble du groupe.

L'activité de négoce (AAB) et les contrats de référencement international (AAI) impactent l'ensemble du groupe. Le lieu géographique où ils se trouvent juridiquement ne détermine pas forcément d'une activité exclusive sur la zone « Autres Pays ». Pour une meilleure lisibilité des résultats, le Groupe a donc décidé de répartir, sur l'ensemble des trois zones, les résultats de cette activité de négoce et de ces contrats de référencement et utilise les clés d'allocations suivantes :

- Le résultat de la filiale négoce en Suisse AAB est réalloué par pays d'origine des franchisés, au prorata du nombre de montures exclusives qui leurs sont livrées sur l'exercice ;
- Les commissions de référencement international du Groupe perçues et comptabilisées en chiffre d'affaires par la filiale franchiseur internationale AAI sont réallouées par pays d'origine d'achats au prorata des volumes d'achats fournisseurs concernés.

Le principal décideur opérationnel ne reçoit pas d'informations réparties par zone géographique concernant les actifs et passifs du Groupe.

L'information sur les différentes activités et services du Groupe est présente dans la note 1.2, la note sur la comptabilisation du chiffre d'affaires en note 4.20 et le détail du chiffre d'affaires par activité en note 6.1.1.

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
France	276 844	232 921
Espagne	72 899	64 343
Autres pays	15 512	11 971
Chiffre d'affaires	365 255	309 235
France	81 006	56 817
Espagne	16 295	12 799
Autres pays	3 375	1 001
EBITDA ajusté	100 676	70 616
France	-15 922	-12 451
Espagne	-5 714	-4 979
Autres pays	-132	-485
Amortissements et dépréciations	-21 767	-17 916
France	64 517	44 033
Espagne	10 441	7 852
Autres pays	3 244	515
EBIT ajusté	78 202	52 401
France	829 444	816 620
Espagne	126 844	126 034
Autres pays	19 052	18 607
Actif Immobilisé (1)	975 340	961 260

(1) comprenant GW, Marques, Immobilisations incorporelles et corporelles et Droit d'utilisation

5.2. Réconciliation de l'EBIT ajusté et de l'EBITDA ajusté avec le Résultat opérationnel courant

L'EBIT ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe, avant impact des management fees des actionnaires et des management bonus.

L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe avant : les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les variations des provisions clients et stock, les management fees des actionnaires et les management bonus.

Ils sont calculés comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	73 125	49 937
Management fees de l'actionnaire	1 188	1 200
Management bonus	3 889	1 264
EBIT ajusté	78 202	52 401
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 650	3 238
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 604	6 164
Dotations exploit. amort. droits d'utilisation corp. (IFRS 16)	13 048	12 761
Variation des provisions clients et stocks	-1 828	-3 947
EBITDA ajusté	100 676	70 616

5.3. Réconciliation de PEBITDA ajusté avant et post IFRS 16

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
France	70 710	46 777
Espagne	11 400	8 283
Autres pays	2 910	562
EBITDA ajusté avant IFRS 16	85 020	55 622
France	10 296	10 040
Espagne	4 895	4 515
Autres pays	465	439
Retraitement IFRS 16	15 657	14 994
France	81 006	56 817
Espagne	16 295	12 799
Autres pays	3 375	1 001
EBITDA ajusté	100 676	70 616

5.4. Activité destinée à être cédée

Le résultat des activités destinées à être cédée au 31 juillet 2021 est uniquement constitué des opérations résiduelles de la société OPE avant fusion dans la société AAE.

5.4.1. Résultat net de l'activité destinée à être cédée

(En milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Chiffre d'affaires		
Coût des achats		
Salaires et charges sociales		-52
Autres achats et charges externes		-2
Autres impôts et taxes		
Amortissements et provisions	45	235
Résultat opérationnel courant	45	182
Autres éléments opérationnels non courants	374	67
Résultat opérationnel	419	248
Produits financiers	216	173
Coût de l'endettement		
Autres charges financières	0	-224
Résultat financier	217	-51
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	636	198
Produits (charges) d'impôts	-159	-49
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées	477	148

5.4.2. Impact de l'activité destinée à être cédée sur l'indicateur suivi par le management

(En milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	45	182
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles		
Variation des provisions clients et stocks		-168
EBITDA ajusté	45	14

6. Notes aux états financiers consolidés

6.1. Notes sur le compte de résultat

6.1.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Revenus sur ventes réseaux	100 628	84 822
Revenus sur achats réseaux	168 532	135 835
Revenus des magasins détenus en propre	96 095	88 577
Chiffre d'affaires Groupe	365 255	309 235

La décomposition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Revenus optiques	354 236	302 429
Revenus audio	11 019	6 806
Chiffre d'affaires Groupe	365 255	309 235

6.1.2. Salaires et charges sociales

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Salaires	-41 806	-37 911
Charges sociales	-16 847	-15 055
Crédit d'Impôt Recherche	244	256
Participation des salariés	-1 821	-1 399
Salaires et charges sociales	-60 231	-54 109

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est présenté en diminution des charges pour un montant de 379 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2021 dont 244 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 135 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes. Au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2020, la diminution de charges est de 384 milliers d'euros, dont 256 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 129 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes.

6.1.3. Effectif inscrit en fin d'exercice

Effectif inscrit	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
France	726	683
Espagne	523	488
Autres pays	49	44
Effectif inscrit	1 298	1 215

6.1.4. Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Frais de location et charges associées	-303	-1 756
Sous-traitance, honoraires et services divers	-13 047	-12 053
Charges d'entretien et réparation	-2 569	-2 708
Autres achats	-6 788	-7 837
Autres achats et charges externes	-22 708	-24 353

La variation des autres achats et charges externes provient essentiellement :

- des avoirs de loyers obtenus auprès des bailleurs pour 1 087 milliers d'euros (contre 453 milliers d'euros au 31 juillet 2020) ;
- de l'aide FBF dites « coûts fixes » demandée pour 1 000 milliers d'euros. Cette aide française vise à couvrir une partie de l'ERF négatif généré pendant les périodes de fermeture administrative des succursales AFFILIÉES situées dans les centres commerciaux durant la troisième phase de confinement en France.

6.1.5. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 650	-3 238
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	-6 604	-6 164
Dotations exploit. amort. droits d'utilisation corp. (Ifrs 16)	-13 048	-12 761
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	1 828	3 947
Dotations / Reprises - Provisions / pensions retraites	158	35
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	550	264
Amortissements et provisions	-21 767	-17 916

6.1.6. Autres éléments opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Plus (moins) valeurs des éléments d'actifs cédés net des reprises sur cessions	-4	301
Dotations/Reprises sur dépréciations d'actifs hors reprises sur cessions	-3 717	-1 349
Dotations/Reprises pour risques et charges non courantes	-250	-66
Autres	-3 330	-703
Autres éléments opérationnels non courants	-7 301	-1 816

Le poste plus (moins) valeurs des éléments d'actifs cédés comprend les résultats de cession de droits au bail et assimilés de LOA et AAO constatés sur cette période et les impacts des fermetures de magasins, sorties sur l'exercice.

Le poste de dotations et reprises aux provisions pour dépréciation d'actifs comprend principalement les dépréciations de Goodwill et de marques (voir Note 6.2.2). Au 31 juillet 2021, ce poste comprend également une reprise de dépréciation de la marque MALENTILLE de 360 milliers d'euros et une dépréciation de la marque OPTICAL DISCOUNT pour 3 057 milliers d'euros.

La variation du poste Autres correspond principalement à des indemnités de départ versées pour 2 100 milliers d'euros et des frais liés au refinancement de la dette pour 389 milliers d'euros.

6.1.7. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Produits des autres immobilisations financières	252	239
Produits financiers sur créances de location financement - IFRS16	1 045	1 126
Autres produits financiers	468	472
Reprises sur provisions financières	288	2 001
Produits financiers	2 053	3 839
Intérêts sur obligations convertibles	-35 040	-34 341
Intérêts sur autres emprunts obligataires (High Yield)	-21 485	17 885
Charges financières sur dette locative	-4 462	-3 892
Autres charges financières	-3 378	-1 834
Coût de l'endettement financier brut	-64 365	-57 953
Dotations et provisions financières	-676	-1 721
Autres charges financières - IFRS 16		-6
Charges financières diverses	-1 557	-1 911
Charges financières	-66 598	-61 590
Résultat financier	-64 544	-57 752

Les produits financiers de 2 053 milliers d'euros au 31 juillet 2021 sont principalement liés aux reprises de provisions financières, aux intérêts des crédits vendeurs, aux frais de dossier et intérêts des avances aux franchisés, aux produits financiers de sous-locations comptabilisés au titre d'IFRS16, ainsi qu'aux gains de change. Au 31 juillet 2020, les produits financiers s'élèvent à 3 839 milliers d'euros et sont de même nature.

Les frais non amortis de Senior Secured Notes affectés à l'ancienne dette impactent le poste intérêts sur autres emprunts obligataires (High Yield) à hauteur de 2 890 milliers d'euros.

Les autres charges financières de 3 378 milliers d'euros sont principalement composées des pénalités de remboursement par anticipation de l'emprunt historique pour 2 500 milliers euros.

Les charges financières diverses de 1 557 milliers d'euros au 31 juillet 2021 sont principalement liées aux pertes de change. Au 31 juillet 2020, les charges financières diverses s'élèvent à 1 911 milliers d'euros et sont de même nature.

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Coût de l'endettement financier brut	-64 365	-57 953
Charges d'intérêts capitalisées	35 040	34 341
Charges financières sur dette locative - IFRS 16	4 462	3 892
Frais d'emprunt reconnu selon méthode du TIE	3 255	913
Intérêts courus non échus et autres	809	138
Intérêts financiers nets versés	-20 799	-18 669

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Charges financières sur dette locative - IFRS 16	-4 462	-3 892
Intérêts courus non échus sur dette locative	-100	-378
Intérêts payés sur dettes locatives	-4 362	-3 514

6.1.8. Impôt sur le résultat

6.1.8.1. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale en France est appliquée sur l'exercice entre la société AFFLELOU et les sociétés suivantes : 3ABOD, ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA et LSHA. Celle-ci ne prévoit pas la réallocation dans les filiales déficitaires des économies d'impôts générées entre la société mère et ses filiales françaises. La société mère conserve ces économies d'impôt. En Espagne le groupe d'intégration fiscale est constitué par ALAIN AFFLELOU ESPANA, ALAIN AFFLELOU OPTICO, AA LATAM, OPTICAL FINANCE ESPANA, ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO.

6.1.8.2. Charge d'impôt

Preuve d'impôt	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Résultat consolidé avant impôt	1 280	-9 631
Taux d'impôt théorique	32,03%	34,43%
Impôt Groupe théorique	-410	3 316
Effet des différences de taux	10 200	212
Déficits fiscaux générés sur la période et non activés	-195	-257
Utilisation de déficits sur l'exercice non activés antérieurement	195	
Règlement d'ensemble	-38 407	
Effet report variable	128	61
Intérêts excédentaires	-8 651	-3 570
Autres différences permanentes	-2 582	-62
CVAE	605	-920
Crédits d'impôt	121	166
Charges d'impôts effectivement constatées (1)	-40 206	-1 053
dont impôt exigible	-7 976	-2 692
dont impôt différé	-32 229	1 639
Taux d'impôt effectif moyen	n.a	-10,94%

(1) Les charges d'impôts effectivement constatées ont été retraitées en 2021 et 2020 des charges d'impôts des activités destinées à être cédées pour respectivement 159 millions d'euros et 49 millions d'euros.

L'impact du règlement d'ensemble sur la variation des impôts différés en résultat est commenté en note « 6.6.3. Notification, procès et litiges ». Le montant d'impôt relatif au poste « règlement d'ensemble » pour 38 407 milliers d'euros correspond au montant déterminé avec un taux d'impôt théorique de 32,03% alors que le montant d'impôt différé est comptabilisé sur la base du taux d'impôt effectif pour 30 967 milliers d'euros. L'effet taux d'impôt est présenté dans la rubrique « effet des différences de taux ».

6.1.8.3. Créances et dettes d'impôts exigibles

(en milliers d'euros)	01/08/2020 (12 mois)	Incidence résultat	Flux de trésorerie BIER	Variation de périmètre et de change	31/07/2021 (12 mois)
Créances d'impôt exigibles	3 503		2 459	33	1 076
Dettes d'impôts exigibles	1 090		4 059	-1 381	3 768
Impôts exigibles	-2 413	0	6 518	-1 414	2 691

6.1.8.4. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/07/2020	IFRS 16	Incidence résultat	Autres éléments du résultat global	Mvts de périmé- tre	Autres mvts	31/07/2021
Reports déficitaires	65 387		-33 275				32 112
Élimination des provisions intra-groupe	-711		475				-236
Frais d'acquisition de titres	2 188						2 188
Provisions pour retraite	643		-41	-4			599
Participation des salariés	420		127				547
Instruments financiers	-12 026		-353	5 241			-7 138
Mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles (1)	-169 980		1 207				-168 773
Provisions réglementées	-4 836		-9				-4 844
Dépréciation des immobilisations incorporelles	2 356		255				2 611
Totalement Droits d'entrées	316		12				328
IFRS 16	2 763	9	130				2 902
Autres différences temporelles	1 909		-917			381	1 374
Impôts différés nets	-111 571	9	-32 388	5 237	0	381	-138 332
Présentation bilancielle :							
Actifs d'impôts différés	7 100	9	-10 770	5 237		381	1 957
Passifs d'impôts différés	118 671		-21 619				140 289

(1) La mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles résulte de l'allocation aux marques et autres immobilisations incorporelles des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe.

Les actifs d'impôts différés représentatifs de déficits fiscaux demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe et déficitaires depuis plusieurs exercices et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas envisageable dans un proche avenir.
- Lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

À la clôture, le stock des déficits fiscaux non activés se répartit comme suit :

(En milliers d'euros)	31/07/2021		31/07/2020	
	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt
Sociétés françaises :				
Déficits fiscaux des sociétés liées par une intégration fiscale				
Déficits fiscaux générés avant l'entrée dans l'intégration fiscale	8 638	2 974	8 638	2 974
Déficits fiscaux hors intégration fiscale	4 881	1 261	5 311	1 371
Sociétés étrangères :				
Déficits fiscaux de la société portugaise	4 167	875	3 768	791
Déficits fiscaux des sociétés d'autres pays	689	114	675	113
Total	18 376	5 223	18 391	5 249

Les pertes de l'intégration fiscale française comprenant AFFLELOU, AAFR, 3ABOD, 3ABOL, OPTICAL FINANCE, LOA et LSFA peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant. Les pertes avant l'intégration fiscale de l'opticien Afflelou (LOA) peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre. Les pertes hors intégration fiscale de F2L, ACADEMIE VISION, GROUPE OPTICAL MEDITERRANEE, CATHARE OPTIQUE et OTTICA peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre.

Les déficits fiscaux des sociétés françaises sont imputables au titre d'un exercice à hauteur d'un million d'euros et à 50% du bénéfice excédent ce seuil. Le report en arrière des déficits ne peut être exercé qu'au cours de l'exercice précédent celui au titre duquel le déficit est constaté dans la limite d'un million d'euros.

Depuis 2014, les pertes générées au Portugal ont un délai d'utilisation de 12 ans. Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2012, le montant des pertes imputables au titre d'un exercice est limité à 75% du revenu imposable de cet exercice.

Les pertes des sociétés espagnoles ne sont reportables en avant que pour une période de 18 ans.

6.1.9. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

Le résultat net par action dilué prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent : d'une part, aux actions accordées dans le cadre des obligations convertibles émises lors du refinancement du Groupe en date du 17 juillet 2012, qui comprennent des obligations convertibles en actions (OCA), soit potentiellement 54.568.001 actions; d'autre part, aux actions accordées, qui comprennent des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie A, soit potentiellement 6.596.000 actions, et des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie B, soit potentiellement 9.520.000 actions.

Les instruments émis par le Groupe n'ont eu aucun effet dilutif sur les exercices 2020 et 2021. Le nombre maximum d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève à 70.684.001 actions.

6.2. Notes sur le bilan

6.2.1. Goodwill

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Augmentations	Cessions, sorties	Mouvements de périmètres	31/07/2021
Valeur brute	255 329	1 539	-1 394	840	256 314
Dépréciations cumulées	-41 988	-871	235		-42 625
Valeur nette	213 341	667	-1 160	840	213 689

6.2.2. Marques

Au 31 juillet 2021, la valeur totale des marques s'élève à 654 369 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	31/07/2021			31/07/2020		
	Brut	Dépréciation	Valeur nette	Brut	Dépréciation	Valeur nette
Alain Afflelou	650 000		650 000	650 000		650 000
Optical Discount	5 600	-3 057	2 544	5 600		5 600
Malentille.com	2 000	-175	1 825	2 000	-535	1 465
Total	657 600	-3 231	654 369	657 600	-535	657 065

Le Groupe a été acquis en date du 17 juillet 2012 par Lion Seneca Lux 2 (LSL2) via sa filiale AFFLELOU (société mère du groupe consolidé) ayant entraîné la valorisation de la marque Alain Afflelou à 650 millions d'euros, dans le cadre de la comptabilisation de la prise de contrôle en application d'IFRS 3.

Compte tenu de la rationalisation en cours du parc de magasins et des réflexions autour de l'évolution du concept, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de 3 057 milliers d'euros au 31 juillet 2021 sur la marque Optical

Discount. Par ailleurs, le Groupe a également comptabilisé une reprise de dépréciation de la marque Malenille.com pour 360 milliers d'euros.

6.2.3. Immobilisations incorporelles

6.2.3.1. Immobilisations incorporelles nettes

(En milliers d'euros)	31/07/2021			31/07/2020		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Concessions, brevets	27 708	-15 965	11 743	19 982	-12 186	7 797
Autres immo. incorporelles	2 772	-110	2 662	1 648	-119	1 528
Total	30 480	-16 075	14 405	21 630	-12 305	9 325

6.2.3.2. Valeurs brutes

Les variations des immobilisations incorporelles sur la période sont détaillées de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	31/07/2021
Concessions, brevets	19 982	7 535	-898	1 088	27 708
Autres immo. incorporelles	1 648	2 223	-10	-1 088	2 772
Total	21 630	9 757	-908		30 480

Les autres mouvements correspondent principalement à l'activation des immobilisations incorporelles en cours.

6.2.3.3. Dépréciation et pertes de valeur

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Dotations, pertes de valeur	Reprises, cessions	31/07/2021
Concessions, brevets	-12 186	-4 650	871	-15 965
Autres immo. Incorp. et en cours	-119		10	-110
Total	-12 305	-4 650	881	-16 075

6.2.4. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31/07/2021			31/07/2020		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Constructions	97	-97		97	-97	
Matériel et outillage	29 754	-20 989	8 765	25 910	-19 646	6 264
Autres immo. corporelles	33 738	-20 089	13 649	28 958	-17 528	11 430
Immobilisations en cours et avances et acomptes	1 528		1 528	2 700		2 700
Total	65 117	-41 175	23 942	57 665	-37 271	20 394

6.2.4.1. Valeurs brutes

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2021
Constructions	97					97
Matériel et outillage	25 910	4 394	-603	26	28	29 754
Autres immo. Corp.	28 958	6 536	-3 216	1 259	202	33 738
Immo. en cours et avances et acomptes	2 700	112		-1 284		1 528
Total brut	57 665	11 042	-3 820	0	229	65 117

Les acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 11 042 milliers d'euros répartis pour 7 392 milliers d'euros en France, 3 597 milliers d'euros en Espagne et 53 milliers d'euros dans les Autres Pays. Les acquisitions sont liées à des aménagements de magasins succursalistes et à des acquisitions de

magasins durant la période. Les cessions et sorties concernent essentiellement les actifs des magasins cédés par les pôles succursalistes sur la période. Les mouvements de périmètre correspondent principalement à l'entrée de la société OTTICA dans le périmètre de consolidation.

6.2.4.2. Amortissements et pertes de valeur

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2021
Constructions	-97					-97
Matériel et outillage	-19 646	-1 785	481	-15	-24	-20 989
Autres immo. corporelles	-17 528	-1 968	2 705	-125	-172	-20 089
Immobilisations en cours						
Total	-37 271	-6 753	3 186	-140	-196	-41 175

6.2.5. Droit d'utilisation et créances de sous location

(En milliers d'euros)	31/07/2021			31/07/2020		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
France	96 212	-52 938	43 274	88 862	-46 031	42 830
Espagne	50 037	-26 492	23 544	39 974	-22 855	17 119
Autres	3 194	-1 077	2 117	1 718	-532	1 186
Total droit d'utilisation	149 443	-80 507	68 935	130 554	-69 418	61 136

6.2.5.1. Valeurs brutes

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Acquisitions	Cessions, sorties	Diminutions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2021
France	88 862	9 464	-1 832	1 943	731	930	96 212
Espagne	39 974	9 708	-165	251	771		50 037
Autres	1 718	1 486	-9	2			3 194
Total droit d'utilisation	130 554	20 658	-2 007	-2 196	1 503	930	149 443

6.2.5.2. Amortissements et pertes de valeur

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2021
France	-46 031	-8 629	1 832	-24	-85	-52 938
Espagne	-22 855	-3 780	165	-23		-26 492
Autres	-532	-554	9			-1 077
Total Amort. et pertes de valeur	-69 418	-12 963	2 007	-48	-85	-80 507

6.2.5.3. Créances de sous-location long terme et court terme

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Acquisitions	Remboursement	Autres mouvements	31/07/2021
Créances de sous location à long terme	16 139	3 304	0	-5 123	14 320
Créances de sous location à court terme	3 145	211	2 916	2 562	3 001
Total Brut	19 283	3 515	-2 916	-2 562	17 321

6.2.6. Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles non courantes

6.2.6.1. Nature des tests de dépréciation réalisés

Le Groupe teste dans un premier temps les actifs et goodwill directement liés aux magasins des succursales, pour ensuite tester les marques, et en dernier lieu les goodwill affectés à des groupes d'UGT.

Un test de dépréciation des actifs et du goodwill directement lié est réalisé par magasin, sur la base de la valeur de marché estimée. Lorsque dans le cadre de négociations, le Groupe dispose d'offres indicatives, celles-ci sont retenues pour mesurer la valeur recouvrable. Dans les autres cas, la valeur recouvrable correspond au prix probable de vente, calculée à partir d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel H.T. corrigé des effets de la période Covid correspondant aux conditions potentielles de marché.

Le goodwill d'origine a été affecté aux segments opérationnels « France », « Espagne » et « Autres pays » au prorata de leur contribution à l'EBITDA ajusté. Dans la mesure où la marque Alain Afflelou ne génère pas à elle seule des flux largement indépendants de ceux générés par les autres actifs sectoriels, elle a été allouée aux trois UGT pays selon la méthode décrite ci-avant pour le goodwill. Les marques Optical Discount et Malentille.com ont été allouées au segment opérationnel « France ».

6.2.6.2. Modalités de mise en œuvre des tests au niveau des groupes d'UGT – Estimations pour le calcul des valeurs d'utilité

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme. Ces plans sont construits sur un horizon cinq ans. Au-delà du business plan à cinq ans établi par le Groupe, les principales hypothèses sont décrites ci-après.

6.2.6.3. Résultats des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2021 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour les UGT France, Espagne et Autres Pays. Une variation de 5,0 % de l'EBITDA ajusté 2021, projetée sur les années suivantes, y compris l'année terminale, aurait un impact d'environ 52 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'UGT France, 9 millions d'euros sur l'UGT Espagne et 3 millions d'euros sur l'UGT Autres Pays, sans impact sur la valorisation du goodwill et des marques allouées au 31 juillet 2021. Les taux d'actualisation et de croissance perpétuel pour les UGT France et autres pays sont respectivement de 8% et 1,5%. Les taux d'actualisation et de croissance perpétuel pour l'UGT Espagne sont respectivement de 8,5% et 1,5%.

Un test de sensibilité sur la variation à la hausse ou à la baisse de 1% des taux de croissance perpétuel et d'actualisation, utilisés pour les tests de dépréciation du goodwill réalisés au 31 juillet 2021, a été réalisé sans faire apparaître d'impact sur la charge comptabilisée au titre de l'exercice 2021 pour les UGT France, Espagne et Autres Pays.

Par ailleurs, concernant les marques, un test de sensibilité sur la variation à la hausse ou à la baisse de 1% des taux de croissance perpétuel et d'actualisation, utilisés pour le test de dépréciation de la marque OPTICAL DISCOUNT réalisés au 31 juillet 2021, a été réalisé et fait ressortir une volatilité de la dépréciation comptabilisée pour un montant net d'impôt inférieur à un million d'euros en plus ou en moins.

6.2.7. Autres actifs financiers

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2021
Prêts	8 030	1 510	-1 940	-683		6 917
Autres immobilisations financières	8 564	3 303	-934	0	13	10 946
Total Brut	16 593	4 813	-2 874	-683	13	17 862
Dépréciations	-2 282	-376	497			-2 162
Total Net	14 311	4 437	-2 377	-683	13	15 701

Les variations en acquisitions et cessions comprennent des crédits vendeurs consentis lors de la cession de magasins par AAO et LOA, des obligations convertibles souscrites par LOA au profit de franchisés en France, ainsi que des protocoles d'échelonnement de créances consentis à certains franchisés par Alain Afflelou Espagne. Les autres immobilisations financières intègrent notamment des dépôts de garantie.

6.2.8. Stocks

(En milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Activité succursale	12 044	11 765
Activité négoce	11 783	17 326
Autres	800	738
Total des stocks de marchandises	24 628	29 828
Provisions	2 744	2 716
Total Net	21 884	27 112

6.2.9. Créances clients

(en milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Redevances de franchise et de communication	52 580	67 597
Commissions de référencement, d'achat et de distribution	6 874	7 087
Ventes de produits exclusifs	570	977
Activité succursaliste	4 729	5 376
Autres créances	206	270
Total Brut	64 960	81 307
Provisions	-5 983	-7 028
Total Net	58 977	74 279

La variation des créances clients est commentée à la note 6.2.11.1

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des créances clients :

(En milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Total Brut	64 960	81 307
Non échues	46 615	61 618
- 30 jours	3 996	2 952
de 30 jours à 60 jours	2 632	807
de 60 jours à 90 jours	2 044	860
+ de 90 jours	9 674	15 070

6.2.10. Dettes fournisseurs

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Total Brut	55 131	54 468
Non échues	46 417	50 782
- 30 jours	1 265	720
de 30 jours à 60 jours	2 830	1 709
de 60 jours à 90 jours	1 612	933
+ de 90 jours	3 007	325

L'augmentation de l'encours à plus de 60 et 90 jours correspond principalement aux décalages de paiement de loyers durant la période de Covid-19.

6.2.11. Autres actifs et passifs courants

6.2.11.1. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Personnel	389	451
Etat : autres créances fiscales	10 109	10 294
Débiteurs divers	58 235	67 636
Créances sur cession des immobilisations	1 335	906
Charges constatées d'avance	3 330	3 972
Total	73 399	83 260

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste débiteurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Créances sur les achats franchisés via la centrale de paiement	47 368	57 147
Avoirs à recevoir de la centrale d'achats de verres	5 665	4 351
Avances de trésorerie	285	900
Autres créances	4 918	5 239
Total	58 235	67 636

Une part des échéances de mars à mai 2020 des créances sur les achats franchisés a été décalée sur l'exercice clos le 31 juillet 2021 compte tenu de la crise sanitaire, pour un total de plus de 25 millions d'euros. L'encours résiduel au 31 juillet 2021 a été ramené à 0,2 million d'euros.

6.2.11.2. Autres passifs courants

(En milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Dettes sociales	16 340	12 361
Dettes fiscales	12 136	9 412
Créditeurs diverses	65 968	68 778
Produits constatés d'avance	15 078	13 458
Total des autres passifs courants	109 521	104 009

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste créditeurs divers :

(En milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Activité centrale de paiement	49 283	49 386
Activité centrale d'achats de verres	11 548	13 348
Autres dettes	5 136	6 044
Total	65 968	68 778

6.2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités du Groupe se composent essentiellement des comptes courants bancaires.

6.2.13. Capitaux propres

Au 31 juillet 2021, le capital social s'élève à 231.481.560,85 euros, composé de 433.486.069 actions entièrement libérées de valeur nominale de 0,534 euro, dont 415.449.754 actions ordinaires et 18.036.315 actions avec droit préférentiel de catégorie D.

- Les actions ordinaires du Groupe ont un droit de vote et donnent droits à distribution et au boni de liquidation, après que les droits des actions préférentielles ont été satisfaits. Les actions préférentielles n'ont pas de droit de vote.
- Les actions avec droit préférentiel de catégorie D bénéficient d'un droit prioritaire sur toutes les distributions de dividendes, réserves ou primes jusqu'à complet paiement d'un Dividende Prioritaire D annuel cumulatif égal à 14% du prix d'émission (prime incluse, le cas échéant) des ADP D et capitalisé (pour la fraction du dividende non versé au titre des exercices antérieurs) annuellement (à chaque date de clôture de la Société) sur la base d'une année de 360 jours et pour la première fois à la date de la première clôture suivant la date d'émission de l'ADP D.

Par ailleurs, il existe des titres donnant accès au capital, sous forme de Bons de Souscription d'Actions. 16.116.000 BSA Mezzanine AFFLELOU dont 6.596.000 BSA Mezzanine AFFLELOU tranche A donnent droit de souscrire un nombre maximum de 6.596.000 actions ordinaires de la Société AFFLELOU sous réserve d'éventuels ajustements et 9.520.000 BSA Mezzanine AFFLELOU Tranche B donnent droit de souscrire un nombre maximum de 9.520.000 actions ordinaires, sous réserve d'éventuels ajustements.

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2020 en 2021.

6.2.14. Avantages du personnel et assimilés

Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière en France et la provision s'élève à 2 234 milliers d'euros au 31 juillet 2021 contre 2 407 milliers d'euros au 31 juillet 2020.

Indemnités de fin de carrière en France :

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arcco et Agirc).

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- Table de mortalité : IT'1H 14/16,
- Droits régissant les IPC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail,
- Âge de départ à la retraite :
 - 63 ans pour la catégorie Cadre(s),
 - 62 ans (franchiseur) et 63 ans (succursales) pour la catégorie Agents de Maîtrise
 - 62 ans pour la catégorie Ouvrier(s)/Employé(s)
- mode de départ en retraite : départ volontaire

Hypothèses	31/07/2021	31/07/2020
Taux de charges patronales (franchiseur)	46,8%	46,9%
Taux de charges patronales (succursale)	42,0%	42,0%
Taux d'évolution des salaires (franchiseur)	3,2%	3,0%
Taux d'évolution des salaires (succursale)	2,4%	2,1%
Taux de turnover (franchiseur)	8,5%	7,5%
Taux de turnover (succursale)	14,4%	14,3%
Taux d'actualisation	0,7%	0,7%

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » en conformité avec IAS 19 révisée pour un montant de 11 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2021, et de -71 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2020. Le produit total de 158 milliers d'euros en 2021 (35 milliers d'euros en 2020) est comptabilisé au titre des régimes à prestations définies.

Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse :

Le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances.

Le Groupe n'a pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

6.2.15. Provisions non courantes et courantes

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Dotations	Utilisation	Reprises sans objet	Mouvements de périmètres	Autres mouvements	31/07/2021
Provisions pour litiges	1 790	125	-145	-10			1 760
Autres provisions	2 416	1 260	-1 193	-703		27	1 808
Total provisions non-courantes	4 207	1 385	-1 338	-713		27	3 568
Provisions pour risques	112		17				95
Total provisions courantes	112		-17				95
Total provisions	4 319	1 385	-1 355	-713	0	27	3 663

Provisions non courantes :

- Les provisions pour litiges comprennent des affaires prud'homales et un litige TVA.
- Le poste Autres provisions comprend différentes provisions constituées au titre de risques fiscaux ou d'autres risques liés à l'exploitation avec certains franchisés ou fournisseurs.

Provisions courantes :

Les provisions courantes comprennent principalement des provisions envers des franchisés.

6.2.16. Passifs financiers

6.2.16.1. Analyse des emprunts et autres passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2021		31/07/2020	
	Part à court terme	Part à long terme	Part à court terme	Part à long terme
Obligations convertibles en actions		153 371		233 038
Emprunts obligataires convertibles		153 371		233 038
Senior secured notes	1 855	403 990		
Senior subordinated floating rate notes	976	73 843		
Senior secured fixed rate			2 783	248 809
Senior secured floating rate			223	164 214
Financement extérieur au Groupe	2 831	477 833	3 007	413 022
Prêts			30 035	145
Découverts et mobilisations de créances	100		12	
Dépôts de garantie		1 223	0	1 275
Dettes financières diverses	100	1 223	30 046	1 420
Total des dettes financières	2 930	632 427	33 053	647 480

La part à court terme des emprunts obligataires convertibles correspond principalement aux intérêts courus au 31 juillet 2021 et au 31 juillet 2020.

Au 31 juillet 2020, la part à court terme des Prêts intégrait le prêt garanti par l'Etat (PGE) pour un montant de 30 millions d'euros, remboursé au moment du refinancement du Groupe, en mai 2021.

6.2.16.2. Evolution des dettes financières

(en milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Dettes financières à l'ouverture	680 533	615 763
Souscription d'emprunts	485 050	30 079
Remboursement d'emprunts	-580 282	-699
Charge d'intérêts de la période	39 029	35 254
Variation des concours bancaires courants	88	-10
Mouvements de périmètre		145
Autres mouvements	10 940	
Dettes financières à la clôture	635 357	680 533

Les autres mouvements au 31 juillet 2021 comprennent les impacts relatifs à la diminution du reclassement de la part des obligations convertibles en capitaux propres consolidés pour 20 294 milliers d'euros compensé par l'activation des frais d'emprunt pour -9 354 milliers d'euros (sur le financement du Groupe mis en place en mai 2021).

6.2.16.3. Détail des principales sources de financement

6.2.16.3.1. Dette obligataire High Yield de 485 millions d'euros

Le Groupe a procédé en mai 2021 au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de haut rendement High Yield, pour un montant total de 415 millions d'euros. Ce remboursement anticipé a représenté 417,5 millions d'euros en raison de pénalités de 1% pour le remboursement de la tranche fixe (250 millions d'euros) de cette émission obligataire.

Ce remboursement anticipé a été réalisé via l'émission par AFFLELOU, maison mère du groupe, de deux nouvelles tranches obligataires de montants de 410 millions d'euros et 75 millions d'euros en date du 19 mai 2021 et à échéance de respectivement mai 2026 et mai 2027. Le produit de ces émissions, cumulé avec la trésorerie disponible

du groupe ont outre le remboursement de la dette obligataire préexistante, permis le remboursement de 135 millions d'euros d'obligations convertibles détenues par les actionnaires du Groupe.

Les tranches obligataires ont les caractéristiques suivantes :

	Tranche senior Senior secured notes	Tranche junior Subordinated Floating rate notes
Montant	410.000.000€	75.000.000€
Taux	Fixe 4,25% paiements semestriels	Variable : Euribor + 8% (Euribor minimum 0%) Paiements trimestriels
Echéance	In fine, Mai 2026	In fine, Mai 2027
Émetteur	AFFLELOU Sas	AFFLELOU Sas
Garanties et sûretés	▪ Dette garantie par 3ABOD, Alain Afflelou Franchiseur, LOA, LSFA, AAI et 3ABOE ▪ Nantissement des titres des sociétés 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, 3ABOE, AAI, ainsi que des principaux comptes bancaires des filiales ▪ Nantissement des comptes courants d'associés avec les filiales susmentionnées ▪ S'agissant de la tranche de 75.000.000€, le remboursement de celle-ci est subordonné au remboursement de la tranche senior	
Clauscs limitatives (covenants)	▪ Pas de ratios financiers de type levier de dette (Dette Nette / Ebitda) ▪ Remboursement anticipé assorti de pénalités décroissantes dans le temps ▪ Exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle, sauf à ce que le ratio de dette nette sur rentabilité n'excède pas le niveau à l'émission, ou que la notation par les agences de rating soit au moins équivalente à celles au moment de l'émission ▪ Limitation de l'endettement supplémentaire ▪ Limitation des remontées aux actionnaires	

Au titre de ces emprunts obligataires, le Groupe continue de communiquer, comme par le passé, de façon trimestrielle des comptes consolidés résumés et de façon annuelle des comptes consolidés certifiés, dans des délais de respectivement 2 et 4 mois. Le groupe se considère en conformité avec l'ensemble des conditions de ces emprunts au 31 juillet 2021.

6.2.16.3.2. Ligne de crédit renouvelable de 30 millions d'euros (RCF)

Cette nouvelle émission a été assortie de la mise en place d'une ligne de crédit RCF de 30 millions d'euros. Il s'agit d'une ligne de précaution pour les besoins courants du Groupe, avec une durée de 54 mois à compter de mai 2021. Le taux d'intérêt applicable est un taux variable Euribor + marge, dont la marge est calculée selon un ratio de levier. Une commission de non-utilisation est applicable en proportion de la marge par tirages. Au titre des sûretés, les titres des sociétés AFFLELOU et 3ABOD ont été nantis, ainsi que les titres des filiales potentiellement emprunteuses (3ABOD, AAFR, LOA, 3ABOE, AAE et AAO) et les principaux comptes bancaires. Le remboursement anticipé de cette ligne de crédit n'engendre pas de pénalités. Les obligations de reporting sont les mêmes que celles aux prêteurs obligataires. Le Groupe doit en outre certifier, de période en période que le niveau d'EBITDA (post ifrs16) ajusté des douze mois passés est supérieur au seuil de 58 millions d'euros. La dernière communication trimestrielle en date a été effectuée au titre de la période se terminant au 30 avril 2021. La ligne n'a fait l'objet d'aucun tirage à date et était donc totalement disponible au 31 juillet 2021. Le groupe se considère en conformité avec les conditions de cette ouverture de crédit au 31 juillet 2021.

6.2.16.3.3. Prêt garanti par l'Etat de 30 millions d'euros (PGE)

Le Groupe avait contracté en juillet 2020 un Prêt Garanti par l'Etat auprès de ses banquiers partenaires pour un montant de 30 millions d'euros, dans le cadre des dispositifs d'accompagnement de l'Etat face à l'épidémie COVID-19. Ce prêt, mis en œuvre en faveur d'Alain Afflelou Franchiseur et qui portait sur une durée d'un an a été remboursé par anticipation en mai 2021, dans le cadre du refinancement obligataire présenté en supra.

6.2.16.3.4. Obligations convertibles émises par AFFLELOU

(en milliers d'euros)	01/08/2020	Diminutions	Capitalisation des intérêts	31/07/2021
Obligations convertibles	64 885	-28 105		36 780
Capitalisation des intérêts	168 153	-72 835	21 273	116 591
Total obligations convertibles	233 038	-100 939	21 273	153 371

AFRILOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 201 489 998 obligations convertibles en actions (OCA), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14%. Au 31 juillet 2021, les OCA sont valorisées à 181 177 490 euros, après capitalisation des intérêts. Les intérêts des OCA sont capitalisés (la première capitalisation intervenant le 31 juillet 2013), le règlement de ceux-ci intervenant soit à la date de remboursement, soit à la date de conversion. L'échéance des obligations convertibles a été modifiée à novembre 2027, contre juillet 2027 auparavant. La conversion est possible à tout moment sur la base d'une action pour une obligation. Le remboursement anticipé est possible au gré de l'émetteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, ou, au gré du porteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, en cas de cession de contrôle ou d'introduction en bourse.

Part en capitaux propres des obligations convertibles :

Les obligations convertibles en actions ont été comptabilisées en dette et en capitaux propres. A la date d'émission, et conformément à IAS 32, la composante dette a été déterminée en actualisant la valeur des flux contractuels de la dette convertible à un taux de marché estimé à 17% (voir Note 4.17.2). L'écart entre la valeur de l'instrument composé et la composante dette a été inscrit en capitaux propres, dans les "Autres réserves" pour un montant initial de 66 274 milliers d'euros. Au 31 juillet 2021, la valeur de l'instrument en capitaux propres est de 27 806 milliers d'euros.

Modification résultant de l'allongement du terme des OCA

Conformément à la norme IFRS 9.B5.4.6, le Groupe a révisé ses estimations de décaissements à la suite de l'allongement du terme des OCA et a ajusté le coût amorti du passif financier de manière à refléter les flux de trésorerie contractuels réels et les flux de trésorerie contractuels estimés révisés. L'ajustement de la dette de 1,5 million d'euros est comptabilisé en résultat net à titre de produit financier.

6.2.16.4. Ventilation des dettes financières par échéance

(en milliers d'euros)	Court terme	Long terme	Dont 1 à 2 ans	Dont 2 à 3 ans	Dont 3 à 4 ans	Dont 4 à 5 ans	Dont + de 5 ans	Total au 31/07/2021
Obligations convertibles		153 371					153 371	153 371
Emprunts obligataires convertibles		153 371					153 371	153 371
Senior secured notes	1 855	403 990				403 990		405 845
Senior subordinated floating rate notes	976	73 843					73 843	74 818
Financement extérieur au Groupe	2 831	477 833				403 990	73 843	480 663
Découverts et mobilisations de créances	100							100
Dépôts de garantie		1 223	1 223					1 223
Dettes financières diverses	100	1 223	1 223					1 322
Total des dettes financières	2 930	632 427	1 223			403 990	227 214	635 357

6.2.17. Dettes de location

6.2.17.1. Evolution des dettes de location

(En milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Dettes de location à l'ouverture	83 677	89 879
Remboursement d'emprunts	-19 540	-19 001
Charge d'intérêts de la période	4 462	3 892
Nouvelles obligations locatives	25 520	8 901
Réévaluation à la baisse	-5 327	
Autres mouvements	1 456	6
Dettes de location à la clôture	90 248	83 677

6.2.17.2. Ventilation des dettes de location par échéance

(En milliers d'euros)	31/07/2021	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes Court Terme	15 832	15 832			
Dettes Long Terme	74 416		14 221	34 252	25 943

6.3. Notes sur l'exposition aux risques

Au 31 juillet 2021, l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

6.3.1. État des positions du Groupe face au risque de taux d'intérêt

La politique du Groupe consiste à s'assurer que son exposition au risque de taux d'intérêt porte soit sur des emprunts à taux fixe, soit sur des emprunts à taux variable en contractant des instruments dérivés pour couvrir la volatilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt.

6.3.2. État des positions du Groupe face au risque de change

En dehors de son activité d'achats auprès de son fournisseur OKIA, le Groupe est faiblement exposé au risque de variation des cours de change. Le risque du Groupe est essentiellement lié à la parité euro / dollar, du fait des achats du Groupe dont la principale dénomination est le dollar. A cette fin, le Groupe a mis en place des accords sur les conditions d'achats, sur une base de parité dollar / euro fixée, avec son fournisseur principal OKIA. Un instrument dérivé incorporé au contrat fournisseur est appliqué permettant le partage à part égale entre les deux parties des variations des taux de change sur la parité dollar / euro fixée au contrat.

Enfin, des renégociations des conditions d'achat en cas d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro seraient toujours possibles.

6.3.3. État des positions du Groupe face au risque de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers, à l'exception, en France, des transactions garanties en paiement aux fournisseurs donnant lieu à facturation de Dugroire.

6.3.4. État des positions du Groupe face au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe. Le Groupe dispose d'une ligne de crédit (Revolving Credit Facility) de 30 millions d'euros non tiré au 31 juillet 2021 permettant de couvrir tout risque de liquidité à court terme, en sus de lignes bancaires non confirmées de découvert, et d'escompte de créances commerciales.

6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2021		Ventilation par classification comptable		
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste Valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants	15 701	15 701			15 701
Créances clients	58 977	58 977			58 977
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 657	38 657		38 657	
Emprunts obligataires convertibles	153 371	153 371			153 371
Financement extérieur au Groupe	480 663	488 045			480 663
Dettes financières diverses	1 322	1 322			1 322
Dettes locatives court terme et long terme	90 248	90 248			90 248
Dettes fournisseurs	55 131	55 131			55 131

Au 31 juillet 2021, les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- les instruments financiers dérivés inscrits à l'actif ou au passif du bilan sont évalués à leur valeur de marché ;
- les instruments financiers inscrits au passif du bilan, plus spécifiquement les autres emprunts, la méthode de valorisation a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt en date de clôture.

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers conformément à IFRS 13 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Les instruments financiers du Groupe appartiennent à la catégorie de niveau 1 pour les financements à moyen-terme extérieurs au Groupe (dette obligataire High Yield, cotée à la bourse irlandaise) et à la catégorie 3 pour l'ensemble des autres instruments financiers).

Les tableaux ci-dessus donnent pour les classes d'instruments financiers, à la fois :

- dans la première colonne : la valeur au bilan
- dans la deuxième colonne : la juste valeur, en application d'IFRS 7.25
- dans la troisième : la catégorie IFRS 9 selon laquelle ils sont évalués en application d'IFRS 7.8.

6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie

6.5.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 juillet 2021 à 38 557 milliers d'euros (contre 76 881 milliers d'euros au 31 juillet 2020) et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 657	76 893
Découverts bancaires	-100	-12
Total	38 557	76 881

6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

6.6.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/07/2020	31/07/2021	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements de loyers – locations simples	93	42	39	3	
Garanties diverses en faveur de tiers	16 123	20 396	15 708	4 632	56
Cautions et garanties bancaires – Espagne	11 235	9 471	2 266	6 629	576
Cautions et garanties bancaires – France	7 386	5 509	3 534	1 975	0
Engagements donnés	34 837	35 418	21 547	13 240	632
Garanties liées aux magasins vendus par le Groupe	7 808	7 633	1 232	3 588	2 814
Engagements liés à la centrale de paiement	4 454	5 544	1 503	2 959	1 082
Cautions et garanties bancaires – Autres	498	1 674	0	1 674	0
Engagements reçus	12 760	14 851	2 734	8 221	3 896

Les engagements de loyers au titre des baux administratifs des magasins exploités par le groupe sont désormais comptabilisés au bilan en application d'IFRS 16.

Les garanties diverses en faveur des tiers correspondent principalement aux engagements de loyers que le Groupe a conservés auprès de certains bailleurs sur des magasins cédés, ayant pour contrepartie des engagements reçus, de même nature en faveur du Groupe, de la part des franchisés repreneurs. Par ailleurs, ces garanties intègrent des promesses d'achats de magasins auprès de trois franchisés (contre deux franchisés aux 31 juillet 2020).

Les cautions et garanties bancaires données recouvrent des engagements envers les banques finançant les franchisés, soit dans le cadre de la reprise ou l'ouverture de points de vente, soit pour l'accompagnement des financements de travaux de rénovation ou de BFR. Les encours garantis s'inscrivent dans le cadre d'enveloppes globales. Le Groupe intervient dans ces opérations en qualité de caution auprès des banques des financements qu'elles ont consentis aux franchisés, à hauteur de 100% de chaque dossier de financement, avec dans certains cas une quotité maximale de l'enveloppe globale.

Les engagements reçus liés à la centrale de paiement correspondent principalement à des nantissements et cautions consentis par les franchisés, sur des étalements ou protocoles de remboursement des créances de la centrale de paiement.

En outre, le Groupe bénéficie d'engagements reçus au titre de la relation avec les franchisés. Dans le cadre du contrat de franchise, les franchisés sont amenés à émettre des cautions personnelles en faveur du Groupe, au titre des engagements et dettes qu'ils contractent envers la centrale de paiement du Groupe. Ces cautions sont généralement calculées au prorata de 30% du chiffre d'affaires IIT annuel en France et en Espagne. Toutefois, seules les cautions et sûretés liées à des dettes spécifiques (protocoles, étalements, crédits vendeurs) des franchisés figurent dans le tableau des engagements reçus.

Par ailleurs, dans le cadre du refinancement de la dette, le Groupe a donné les engagements suivants :

- dette garantie par 3ABOD, Alain Afflelou Franchiseur, LOA, LSFA, AAI et 3ABOI ;
- nantissement des titres des sociétés 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, 3ABOE, AAI, ainsi que des principaux comptes bancaires des filiales ;
- nantissement des comptes courants d'associés avec les filiales susmentionnées.

6.6.2. Dépendance du Groupe à l'égard de brevet, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

6.6.3. Notification, procès et litiges

Les sociétés et entreprises du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières.

Notification de déductibilité de la TVA

Le 8 décembre 2017, le Groupe a reçu une notification de l'Administration fiscale par suite d'un contrôle portant sur la TVA déduite par Optical Finance pour les années 2014 à 2016. Les ajustements notifiés par l'Administration fiscale s'élèvent à 1,5 million d'euros.

À la suite de la mise en recouvrement le 16 août 2018 par l'administration fiscale, le groupe a décidé de mettre en paiement la somme correspondant au redressement en principal à savoir 966 milliers d'euros. Néanmoins le groupe, considérant la position de l'Administration infondée, a saisi le tribunal administratif de Paris. Le Groupe a par ailleurs mis en jeu la garantie de passif conférée par les actionnaires cédants lors de l'acquisition d'Optical Finance par le Groupe et ce, dans la limite d'un montant d'un million d'euros.

Enquête de l'autorité de la concurrence

Le 27 mai 2015, l'Autorité de la Concurrence en France a notifié à Alain Afflelou Franchiseur ses griefs aux termes desquels il est reproché à Alain Afflelou Franchiseur de « s'être entendue, depuis au moins 2003 jusqu'à 2009, avec des fournisseurs de montures optiques et solaires pour fixer le prix de vente aux consommateurs et faire obstacle à la libre fixation des prix par le jeu de la concurrence en violation des dispositions de l'article L.420-1 du code de commerce et de l'article 101, paragraphe 1 du TFUE ».

L'Autorité de la Concurrence a rendu une décision le 24 février 2017 sur les griefs d'entente verticale. L'Autorité a décidé de renvoyer ce dossier à l'instruction.

Le 19 avril 2019, Alain Afflelou Franchiseur a reçu une notification des griefs complémentaires dans laquelle aucun grief ne figure à l'encontre de cette dernière. Aucune réponse n'a donc été apportée à cette notification.

Le 2 mars 2020 Alain Afflelou Franchiseur a reçu le rapport complémentaire de l'Autorité de la Concurrence. Même si Alain Afflelou Franchiseur n'est toujours pas concerné par les griefs complémentaires, une réponse a toutefois été apportée par cette dernière à l'Autorité de la Concurrence sur certains arguments de procédure intéressants.

Aux termes de sa décision 21-10-20 du 22 juillet 2021 relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur des lunettes et montures de lunettes, l'Autorité de la Concurrence a définitivement clos ce litige et sans condamnation du Groupe AFFLELOU.

Déductibilité des charges intérêts des obligations convertibles

Un avis de redressement fiscal a été notifié en décembre 2018 au titre de l'impôt sur les résultats des exercices clos le 31 juillet 2013, 2014 et 2015. Ce dernier porte sur la déductibilité des charges d'intérêts de 14% sur les obligations convertibles émises en juillet 2012, dans le cadre de l'acquisition du Groupe par LBO, pour un montant d'environ 203 millions d'euros. L'administration fiscale française caractérise d'abus de droit la déductibilité des intérêts de ces obligations convertibles. Le Groupe, sur la base de l'analyse effectuée par ses conseils juridiques et fiscaux, a contesté la position de l'administration fiscale française dans une réponse envoyée en février 2019. Le groupe a cependant reçu un avis de vérification le 7 avril 2021 concernant les exercices 2016 à 2020. Depuis lors, des discussions sont intervenues avec les autorités fiscales, et ont conduit à l'acceptation d'un accord avec elles. Le règlement d'ensemble signé avec l'administration fiscale, outre le fait de clore définitivement le litige et de supprimer les éventuels risques de poursuite pour abus de droits, génère une diminution de 31 millions d'euros d'actifs d'impôts différés (sur un montant des actifs d'impôts différés au titre des déficits fiscaux reportables de 65,8 millions d'euros au 31 juillet 2020) sans décaissement d'impôts et sans pénalité.

Autres litiges fiscaux portant sur l'impôt sur les sociétés

À la suite d'un contrôle fiscal lancé en 2015 portant sur la période du 1er août 2009 au 31 juillet 2012, l'administration fiscale française a émis un premier avis de redressement fiscal réévaluant principalement le prix auquel Alain Afflelou Franchiseur a vendu certaines participations de filiales déficitaires en 2010, affirmant que ce prix de vente aurait dû être plus élevé afin d'être considéré comme étant de pleine concurrence. La société et ses conseillers juridiques et fiscaux estiment qu'il existe des arguments solides pour contester la position des autorités fiscales françaises. Si néanmoins les arguments de l'administration fiscale prévalaient, le montant potentiel du redressement serait de 21 millions d'euros en base d'impôt.

Contrôle des délais de paiement des fournisseurs

Le 21 septembre 2020, la DIRECCTE a initié un contrôle en lien avec l'engagement pris par la société Alain Afflelou Franchiseur de respecter les délais légaux de paiement formulés lors de sa demande d'obtention d'un prêt garanti par l'État (PGE).

Le 2 mars 2021, la société a formulé ses observations sur les délais de paiement contrôlés par la DIRECCTE sur la période du 1er juin 2020 au 31 août 2020 et a produit l'ensemble des documents à l'appui de ces observations.

Au terme d'une audition en date du 2 mars 2021, la DIRECCTE a dressé procès-verbal de déclaration et de prise de copie de documents.

A ce stade, la DIRECCTE n'a pas donné suite à cette audition.

6.7. Parties liées

6.7.1. Transactions et soldes entre parties liées

Les parties liées du Groupe ayant réalisé des transactions sont détaillées ci-dessous.

- La société Lion Seneca Lux 2, premier actionnaire de la société Afflelou et les entités qui la contrôlent :
 - La société Lion Seneca Lux 2 assure des prestations de management au profit de la société Afflelou. A ce titre, le Groupe a enregistré une charge de 1 188 milliers d'euros en 2021 et 1 200 milliers d'euros en 2020. La dette au titre de ces prestations s'élève à 379 milliers d'euros au 31 juillet 2021.
 - La société Lion Seneca Lux 2 détient 46.747.672 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société au 31 juillet 2021 contre 82.468.590 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société au 31 juillet 2020. L'investissement correspondant s'élève à 155 213 milliers d'euros au 31 juillet 2021 et 239 778 milliers d'euros au 31 juillet 2020, dont 31 087 milliers d'euros et 29 873 milliers d'euros d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2021 et 2020 respectivement.
 - La société Afflelou a également accordé une convention de prêt de 2 000 milliers d'euros à Lion Seneca Lux 2, dont le solde s'élève à 354 milliers d'euros au 31 juillet 2021 et à 171 milliers d'euros au 31 juillet 2020. Les produits d'intérêts au 31 juillet 2021 s'élèvent à 43 milliers d'euros contre 23 milliers d'euros au 31 juillet 2020.
- Monsieur Alain Afflelou, les membres de sa famille et les entités qu'ils contrôlent :
 - La société Holding AA-OC détient 7.820.329 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société. L'investissement correspondant s'élève à 25 965 milliers d'euros et à 40 112 milliers d'euros au 31 juillet 2021, et 2020, respectivement, dont 5 200 milliers d'euros et 5 001 milliers d'euros, d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2021 et 2020, respectivement.
 - Les sociétés Holding AAOC et AA Conseil Limited dont le gérant est Monsieur Alain Afflelou, assurent des prestations au profit d'AAI. La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou, dont la charge s'est élevée à 100 milliers d'euros au 31 juillet 2021 et 100 milliers d'euros au 31 juillet 2020. La dette nette du Groupe envers Holding AAOC s'élève à 20 milliers d'euros au 31 juillet 2021 et 20 milliers d'euros au 31 juillet 2020. La société AA CONSEIL LIMITED assure des prestations de conseil en stratégie commerciale, dont la charge nette s'est élevée à 290 milliers d'euros au 31 juillet 2021 et 276 milliers d'euros au 31 juillet 2020. Le Groupe a une dette envers AA CONSEIL LIMITED de 82 milliers d'euros au 31 juillet 2021 contre une dette de 66 milliers d'euros au 31 juillet 2020.
 - La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou profit de Lion Seneca France Audio (LSFA), dont la charge s'élève à 50 milliers d'euros au 31 juillet 2020 contre 50 milliers d'euros au 31 juillet 2021. La dette au 31 juillet 2021 s'élève à 8 milliers d'euros contre 4 milliers d'euros au 31 juillet 2020.
 - La société Holding AAOC a acheté 70 milliers d'euros de masques à la société AAFR au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2021.
 - La société Holding AA fils, Holding AAOC et la société AA Conseil Limited sous-louent une partie des locaux de la société AAI. Au 31 juillet 2021, le produit du Groupe s'élève à 21 milliers d'euros contre 21 milliers d'euros au 31 juillet 2020. La créance du groupe est nulle au 31 juillet 2021 et au 31 juillet 2020.
 - La Fondation ALAIN AFFLELOU, fondation d'entreprise de droit espagnol créée par AAF. La fondation a perçu 70 milliers d'euros au 31 juillet 2021 et 99 milliers d'euros au 31 juillet 2020.
 - Le Fonds de dotation ALAIN AFFLELOU, fonds de dotation créé par AAFR dont le président est Monsieur Alain Afflelou. Le fonds de dotation a perçu 89 milliers d'euros au 31 juillet 2021 contre 0 milliers d'euros au 31 juillet 2020. Le Groupe n'a pas de créances envers le fonds de dotation ALAIN AFFLELOU (contre une créance de 164 milliers d'euros au titre de la vente de masques au fonds de dotation ALAIN AFFLELOU au 31 juillet 2020).
- Madame Diane LEYRE, membre de la famille de Monsieur Arnaut LEYRE (membre du conseil d'administration de la société Afflelou) a conclu un contrat de mannequinat avec la société AAFR. La rémunération chargée comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2021 s'élève à 2 milliers d'euros.
- La société APAX Partners, actionnaire de la société Afflelou et les entités qui la contrôlent a acheté 22 milliers d'euros de masques à la société AAB au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2021. La créance du groupe à la clôture de l'exercice clos le 31 juillet 2021 s'élève à 10 milliers d'euros.

6.7.2. Rémunération des dirigeants

6.7.2.1. Avantages à court terme

La rémunération des différents mandataires sociaux du Conseil d'Administration, incluant les contrats de travail, les conventions de mandat social, les fonctions de dirigeant, versée et comptabilisée par le Groupe s'est élevée à

2 450 milliers d'euros en 2021 et 515 milliers d'euros en 2020. Le montant de ces rémunérations comprend également les indemnités de départ, de résiliation ou de révocation.

6.7.2.2. Avantages à long terme

Outre les avantages liés au régime de retraite à prestations définies, décrit en 6.2.14, la Société a souscrit une police d'assurance de type GSC ("garantie sociale des dirigeants et chefs d'entreprise") au profit du Président pour une période d'indemnisation de dix huit (18) mois et comprenant une couverture de 70% de sa rémunération nette (la "GSC"). Les cotisations à la GSC constituent un avantage en nature soumis aux cotisations de sécurité sociale et à l'impôt sur le revenu.

Il est prévu par ailleurs qu'en cas de résiliation du mandat du Président par le Conseil d'administration ou les actionnaires de la Société au cours des 12 premiers mois de son mandat social, le Président aura droit à 70 % de sa rémunération fixe mensuelle, versée mensuellement par la Société pendant une période de 18 mois, à condition que ledit Président soit inscrit comme chômeur auprès de Pôle Emploi.

Si la résiliation du mandat du Président par le Conseil d'administration ou les actionnaires de la Société intervient entre le 13^e et le 18^e mois de son mandat social, le Président a droit, à partir du 13^{ème} mois suivant la date de résiliation, de percevoir 70% de sa rémunération fixe mensuelle, versée mensuellement par la Société pendant une période de 6 mois, à condition que ledit Président soit inscrit au chômage auprès de Pôle Emploi.

6.8. Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	31/07/2021			31/07/2020		
	Deloitte	EY	Total	Deloitte	EY	Total
Certification des comptes individuels et consolidés	160	187	347	153	273	426
Services autres que la certification des comptes	221	288	509	6	294	300
Total	381	475	856	159	567	726

Les honoraires au 31 juillet 2021 correspondant aux honoraires des commissaires aux comptes de la société consolidante, ainsi que des filiales françaises lorsque les commissaires aux comptes sont communs aux filiales et à l'entité consolidante.

7. Liste des sociétés consolidées

Au 31 juillet 2021, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Siège social	Pays	31 juil 21			31 juil 20		
			Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Afflelou	Paris	France	Société mère	100%	100%	Société mère	100%	100%
3AB Optique Développement (3ABOD)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Franchiseur (AAFR)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou International (AAI)	Luxembourg	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Belgique (AABEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou España (AAR)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance España (OFB)	Madrid	Espagne	Fusion			IG	100%	100%
Alain Afflelou Audiologo (AAU)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Portugal (AAP)	Porto	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%
3AB Optique Expansion (3ABOE)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance (OF)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Asia limited (AAA)	Hong Kong	Chine	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance Belgique (OFBFI)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Linn Seneca France Audio (LSFA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Latam	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe AAO :								
I2L	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Afflelou Optico (AAO)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Arkana Vision	Barcelone		Fusion		100%	IG	100%	100%
Groupe LOA :								
L'Opticien Afflelou (LOA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Autres sociétés succursales :								
Academic Vision	Béziers	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe Optique Méditerranée	Béziers	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Cathare Optique	Lézignan Corbières	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optica	Paris	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a

Le Groupe détient une Fondation en Espagne destinée à promouvoir le dépistage de problèmes de vision notamment chez les enfants ainsi qu'un Fonds de dotation en France destiné à la collecte de fonds en vue de participer à des actions menées directement ou par le biais d'associations. Le Groupe détient enfin une association loi 1901 en France qui a pour but de soutenir toutes œuvres dans les domaines de la vision et de l'audition (Amélioration, protection, actions de sensibilisations). Ces trois participations n'étant pas significatives elles ne sont pas consolidées par le Groupe.

8. Événements postérieurs à la clôture

8.1. Acquisition de 8 magasins dans la région bordelaise auprès du franchisé Monsieur Éric Afflelou

En date du 1^{er} octobre 2021, le Groupe a procédé à l'acquisition de 2 sociétés, ERIC AFFLELOU SAS et A. BORDEAUX SARL, exploitant 8 magasins dans l'agglomération bordelaise. Ces 8 magasins à l'enseigne ALAIN AFFLELOU ont réalisé plus de 10 millions d'euros de chiffres d'affaires sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2019 (qui n'était donc pas affecté par la pandémie de Covid19).

Les 8 magasins constituent un des portefeuilles les plus anciens au sein du groupe. L'opération a été réalisée sur la base d'une évaluation des fonds de commerce à 8 millions d'euros, soit environ 80% de leurs ventes. Un paiement comptant de 2 millions d'euros a été réalisé à la signature de l'acte de cession des sociétés le 6 octobre 2021. Le restant du prix d'acquisition des titres, ressortant d'une revalorisation de l'actif net des sociétés acquises sur la base du prix des fonds précités, est assorti d'un crédit vendeur sur 5 ans.

Monsieur Éric Afflelou conservera, dans le cadre d'un mandat de direction générale et pour son équipe d'un mandat de prestations de services, la gestion quotidienne du portefeuille qui sera rattaché au pôle succursaliste du Groupe représenté essentiellement par L'Opticien Afflelou (LOA) en France.

8.2. Règlement du litige relatif à la déductibilité fiscale des intérêts des obligations convertibles émises par la Société

Signature d'un règlement d'ensemble avec les autorités fiscales le 13 septembre 2021 concernant le litige de déductibilité des charges d'intérêts des obligations convertibles (cf. note 6.6.3. Notification, procès et litiges).

AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 231.481.560,84 €

Siège social : 11, rue d'Argenson – 75008 Paris

751 095 712 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES ET ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du Groupe ainsi que de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 juillet 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes consolidés et annuels desdits exercices.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

RAPPORT DE GESTION GROUPE

SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE

Faits marquants de l'exercice

Refinancement de la dette du Groupe

Le Groupe a continué au cours de l'exercice passé à se désendetter, en conséquence, et eu égard à un marché de la dette bien orienté, il a été décidé d'anticiper l'échéance de la dette financière du Groupe par un refinancement de sa dette extérieure (dette obligataire à haut rendement High Yield) d'échéance 2023.

Ce refinancement a été réalisé le 19 mai 2021 au niveau de la société mère du Groupe, la société AFFLELOU, par l'émission de deux tranches obligataires, l'une de 410 millions d'euros, au taux fixe de 4,25% l'an à échéance mai 2026, et l'autre, subordonnée à la première, de 75 millions d'euros, au taux variable Euribor + 8% l'an et à échéance mai 2027. Ces nouvelles dettes, venant en remplacement de la dette extérieure antérieure portée par la Société 3AB Optique Développement (filiale directe de la Société AFFLELOU) d'un montant de 415 millions d'euros, additionnées avec la trésorerie du Groupe à cette date, ont également permis de procéder au remboursement anticipé de 135 millions d'euros de dette convertible détenue par les porteurs d'obligations.

Le Groupe a également procédé à l'occasion de cette émission obligataire au remboursement anticipé du prêt garanti par l'état (PGE) de 30 millions d'euros.

Les nouvelles dettes sont assorties, comme par le passé d'une ligne de crédit dite revolving credit facility (RCF) de 30 millions d'euros à maturité de 4,5 ans au taux variable Euribor + 3% en cas de tirage (avec révision possible des marges à la baisse en fonction du levier).

Ces opérations stabilisent à moyen terme les ressources du Groupe.

Epidémie de COVID-19

La pandémie du coronavirus COVID-19 a continué de peser sur l'activité du Groupe sur une bonne part de l'exercice clos au 31 juillet 2021.

L'exercice a été marqué par une première phase de très fort dynamisme, résultant de la réouverture à la suite du premier confinement qui s'était traduit par un arrêt brutal et quasi-total de toutes nos activités réalisées à plus de 99% par les magasins de nos réseaux sur une période couvrant quasiment deux mois, à partir de mi-mars jusqu'à mi-mai 2020. Jusqu'à fin octobre 2020, nos réseaux ont enregistré une forte dynamique (progression de 15% des ventes au cours du premier trimestre, par rapport à la même période de l'exercice précédent) résultant d'un effet de rattrapage massif des ventes qui avaient été suspendues lors du premier confinement.

Cette dynamique a été ralentie par une nouvelle période de confinement principalement sur le mois de novembre 2020. La plupart des commerces ont été fermés au cours de cette période dans nos principales implantations, mais les commerces d'optique et d'aides auditives considérés comme essentiels ont pu rester ouverts. Malgré cela, l'activité de nos réseaux a été ralentie, notamment dans les centres commerciaux affectés par une chute de trafic importante. Il en a été de même dans une seconde période de restriction à partir de mi-janvier, au cours de laquelle principalement en France, des mesures restrictives ont été imposées sur les magasins de centres commerciaux. Cette nouvelle phase de restriction a duré en France jusqu'à mi-mai et a concerné au plus fort de ce nouvel épisode, plus de 150 points de vente et l'équivalent de 20% de ventes historiques de l'ensemble de nos réseaux. Sur les derniers mois d'activité de l'exercice clos au 31 juillet 2021, le Groupe a retrouvé des niveaux d'activité en légère hausse par rapport à l'exercice clos au 31 juillet 2020 (3.7 % sur le T4 vs T4 FY19), tout en bénéficiant du dynamisme exceptionnel sur l'activité d'aides auditives depuis le début de l'année calendaire 2021.

Le Groupe a continué de piloter son action vis-à-vis du réseau et des clients finaux dans le contexte changeant causé par la pandémie comme il l'avait fait durant l'exercice précédent.

Nos réseaux de franchisés ainsi que notre dispositif succursaliste ont en outre bénéficié de l'accompagnement de l'Etat pour faire face aux restrictions affectant les centres commerciaux, le détail de ces aides figure dans l'annexe des comptes consolidés.

Mise en œuvre du 100% santé dans les secteurs optiques et des aides auditives

C'est le secteur des aides auditives qui a été le plus marqué par la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021 de la dernière étape des évolutions réglementaires liées au programme 100% Santé conduisant à la gratuité complète des équipements audios du segment 1 dit reste à charge 0 (RAC0).

Il s'agit en effet, plus que dans l'optique, d'un changement majeur introduisant la gratuité complète pour des équipements du segment 1, comme en optique depuis janvier 2020, mais à partir d'un coût moyen historique nettement plus élevé (autour de 1500 euros), dont une part importante était à la charge du client final, après prise en compte des remboursements obligatoires (sécurité sociale) et complémentaires santé.

Sur le marché des aides auditives, l'impact a été considérable. L'enseigne ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN a ainsi enregistré une forte progression de l'activité du réseau par rapport à la même période de l'année 2019, avant l'épidémie de Covid19. Ainsi, plus du tiers des équipements commercialisés depuis le début de l'année concernent des appareils de segment 1, gratuits pour le porteur final.

Changement de gouvernance

Il convient également de rappeler qu'en date du 13 novembre 2020, La société Marelle Partners représentée par Madame Rachel Marouani a été nommée en qualité de Présidente du conseil d'administration, en remplacement dans ces mêmes fonctions, de Monsieur Didier Pascual.

En date du 21 décembre 2020, Monsieur Didier Pascual a été révoqué de ses fonctions d'administrateur et de Président de la Société et remplacé dans lesdites fonctions par la Société Royal Advisory, représentée par Monsieur Tarek Hosni.

Enfin, en date du 20 mai 2021, Monsieur Alain Pourcelot a été nommé en tant qu'administrateur et Président de la Société en remplacement de la société Royal Advisory, démissionnaire.

Activité du Groupe

Au 31 juillet 2021, le Groupe compte 1 449 magasins dont 1 351 points de vente optique et 98 points de vente audio, contre 1 429 magasins dont 1 336 points de vente optique et 93 points de vente audio au 31 juillet 2020. Nos réseaux ont gagné 20 magasins sur l'exercice passé malgré le contexte de la pandémie de Covid-19 et la poursuite de la rationalisation du parc Optical Discount.

A la clôture de l'exercice le nombre de centres et espaces audio (98 centres et 298 espaces au sein de magasin d'optique) s'élevait 396 contre 355 au 31 juillet 2020.

Au 31 juillet 2021, le Groupe était implanté dans 18 pays, répartis en trois zones, la France avec 965 points de vente, l'Espagne avec 342 points de vente, et les autres pays représentant 142 points de vente.

Le portefeuille de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représente 160 magasins au 31 juillet 2021 contre 151 magasins au 31 juillet 2020.

Le montant total des ventes des réseaux a représenté 843.6 m€ à la clôture de l'exercice contre 697,1 m€ à l'issue du précédent exercice, soit une augmentation de plus de 21 %.

Les principales données comptables du compte de résultat consolidé sont les suivantes (en milliers d'euros) :

- * Produit des activités ordinaires : 365.255 k€
- * Résultat opérationnel : 65.824 k€
- * Résultat financier : (64.544) k€
- * Résultat net des activités poursuivies : (38.926) k€
- * Résultat net part du Groupe : (38.449) k€

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Acquisition de 8 magasins dans la région bordelaise

En date du 6 octobre 2021, le Groupe a procédé à l'acquisition de 2 sociétés, ERIC AFFLELOU SAS et A. BORDEAUX SARL, exploitant 8 magasins dans l'agglomération bordelaise. Ces 8 magasins à l'enseigne ALAIN AFFLELOU ont réalisé plus de 10 millions d'euros de chiffres d'affaires sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2019.

L'ancien dirigeant de ces sociétés Monsieur Éric Afflelou a conservé, dans le cadre d'un mandat de direction générale et pour son équipe d'un mandat de prestations de services, la gestion quotidienne de ces deux sociétés rattachées au pôle succursaliste du Groupe représenté essentiellement par L'Opticien Afflelou (LOA) en France.

PERSPECTIVES D'AVENIR 2021/2022

Nous poursuivons nos efforts pour maintenir sinon accroître notre développement tant en France qu'à l'étranger notamment durant une période d'incertitude économique liée à la COVID -19. Le Groupe poursuit également sa transformation digitale d'autant plus indispensable dans ce contexte.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que diverses sociétés du Groupe ont déposé des déclarations au titre de leur activité en matière de recherche et de développement pour les années 2018 et 2019, pour le montant total de 1.103 m€.

**RAPPORT DE GESTION SUR
LES COMPTES ANNUELS AU 31 JUILLET 2021**

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Faits marquants de l'exercice

Activité de la Société

L'exercice écoulé dont nous soumettons aujourd'hui les comptes à votre approbation a eu une durée de douze mois ayant couvert la période du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021.

La société a, au cours de l'exercice écoulé, poursuivi la gestion de ses participations dans ses filiales directes et indirectes et dispensé ses prestations aux filiales.

La société a généré au titre de ses prestations de services aux sociétés du Groupe un chiffre d'affaires de 4.153 k€.

Le total des charges d'exploitation ressort à 23.392 k€ laissant apparaître un résultat d'exploitation déficitaire de 9.194 k€.

Le résultat financier, compte tenu de produits financiers de participation et autres intérêts et produits assimilés pour un montant de 3.644 k€ et des dotations financières et intérêts et charges assimilées pour un montant de 41.106 k€ s'établit à (37.462) k€.

Ainsi le résultat courant avant impôts est déficitaire à hauteur de (46.656) k€.

Après comptabilisation :

- d'un résultat exceptionnel de (382) k€,
- de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise pour 580 k€,
- de l'impôt sur les sociétés de (16.240) k€,

Le résultat net comptable de l'exercice se solde par une perte de 31.379 k€.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous vous précisons qu'une signature d'un règlement d'ensemble avec les autorités fiscales est intervenu le 13 septembre 2021 concernant le litige de déductibilité des charges d'intérêts des obligations convertibles.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société va poursuivre la gestion des participations directes et indirectes ainsi que son rôle d'animation au sein du Groupe et des prestations dispensées à ce titre à ses filiales.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société a déposé des déclarations au titre de son activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé pour un montant total de 70 k€.

PRISE DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Prise de Participation ou de contrôle au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice nous avons pris le 29 octobre 2020, par l'intermédiaire de la société L'OPTICIEN AFFLELOU, le contrôle de la société OTTICA (382.104.164 RCS Paris) par voie d'acquisition de 100% de ses titres.

Cette société exploite un magasin d'optique lunetterie à Semécourt (57280) Centre Commercial Auchan.

FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Nous vous rappelons que notre Société, à ce jour, détient des participations ou contrôle au sens des articles L 233-1 et suivants du Code de commerce, les sociétés suivantes :

Contrôle direct :

100 % du capital et des droits de vote de la société **3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 279.930.394 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 488 863 358.

Contrôle indirect :

100 % du capital de la société **L'OPTICIEN AFFLELOU** société par actions simplifiée au capital 16.408.734 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 514.266.675 ;

100 % du capital de la société **OTTICA** société par actions simplifiée au capital de 42.500 € dont le siège est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 382.104.164 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR**, société par actions simplifiée au capital de 2.561.154,24 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 304.577.794 ;

100% du capital de la société **OPTICAL FINANCE** société par actions simplifiée, au capital de 6.741.160 euros, ayant son siège social 43, Boulevard Malesherbes 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 443.025.457 ;

100 % du capital de la société **LION / SENECA France AUDIO**, Société par actions simplifiée au capital de 3.040.815 euros dont le siège social est à Paris (75008) – 11, rue d'Argenson, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 794.137.737 ;

100 % du capital de la société **3AB OPTIQUE EXPANSION**, société par actions simplifiée au capital de 525.000 euros dont le siège social est à 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 488 935 552 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL** société anonyme au capital de 37.500 € dont le siège social est 26, rue Glesener – 1630 Luxembourg immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B58334 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU BELGIQUE**, société privée à responsabilité limitée au capital de 20.000 € dont le siège social est 143 avenue Louise – 1050 Bruxelles, immatriculée au RCS de Bruxelles sous le numéro 0885.723.232 ;

100 % du capital de la société **OPTICAL FINANCE Belgique**, société privée à responsabilité limitée au capital de 150.000 € dont le siège social est, 143 avenue Louise 1050 Bruxelles, et immatriculée au RPM de Bruxelles sous le numéro BE0651 851 480 ;

100 % du capital de société **ALAIN AFFLELOU ESPAÑA**, société anonyme de droit espagnol au capital de 500.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, n°89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A83759019 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO**, Société anonyme de droit espagnol au capital de 150.000 euros dont le siège social est en Espagne à Madrid, Paseo de la Castellana, n°89 Planta 11, immatriculée au Registre du Commerce de Madrid sous le numéro A87551909 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU PORTUGAL**, société unipersonnelle à responsabilité limitée de droit portugais au capital de 600.000 € dont le siège social est Av. António Augusto de Aguiar, 11- 4ºEsq. 1050-010 LISBOA, immatriculée au RCS de Lisbonne sous le numéro 508417449 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU ASIA Limited**, au capital de 1.000.000 HK\$ dont le siège social est Unit 402, 4th floor, Fairmont House, n° 8 Cotton Tree Drive Admiralty Hong Kong, immatriculée au registre du commerce de Hong Kong sous le n° 2170704 ;

100 % du capital de la société **F2L**, société par actions simplifiée au capital de 46.583.026 € dont le siège est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 449.055.177 ;

100 % du capital de la société **AAO OPTICO** (anciennement ALAIN AFFLELOU OPTICO), Société Anonyme de droit espagnol au capital de 1.800.015 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, n°89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A78766185 ;

100 % du capital de la société **ALAIN AFFLELOU LATAM**, société anonyme de droit espagnol, au capital de 150.000 € dont le siège social est Paseo de la Castellana, n°89, Planta 11 - 28046 Madrid, immatriculée au RCS de Madrid sous le numéro A 87757928 ;

100 % du capital de la société **GROUPE OPTIQUE MEDITERRANEE** société par actions simplifiée au capital de 37.792,11 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 338 640 675 ;

100 % du capital de la société **ACADEMIE VISION**, société par actions simplifiée au capital de 25.123.59 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 392 166 310 ;

100 % du capital de la société **CATHARE OPTIQUE** société par actions simplifiée au capital de 4.380 € dont le siège social est 11, rue d'Argenson – 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 795 368 661

CESSION DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE

Nous n'avons cédé, au cours de l'exercice, aucune participation ni le contrôle d'aucune société.

Nous vous rappelons cependant les fusions par voie d'absorption intervenues en juillet 2021 des sociétés suivantes :

- OPTICAL FINANCE ESPAÑA par la société ALAIN AFFLELOU ESPAÑA
- ARKANIA VISION par la société AAO OPTICO

ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

3AB OPTIQUE DEVELOPPEMENT

Notre filiale a généré au cours de cet exercice, au titre de ses prestations de services aux sociétés du Groupe, un chiffre d'affaires de 1.588 k€.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	1.588 k€
* Résultat d'exploitation :	(4.132) k€
* Résultat courant avant impôts :	2.993 k€
* Impôt sur les bénéfices :	103 k€
* Résultat de l'exercice :	2.680 k€

ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR

Notre filiale gère et anime les réseaux français d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	145.393 k€
* Résultat d'exploitation :	58.698 k€
* Résultat courant avant impôts :	57.580 k€
* Impôt sur les bénéfices :	16.462 k€
* Résultat de l'exercice :	40.267 k€

OPTICAL FINANCE

Notre filiale gère et anime les réseaux français d'opticiens franchisés aux enseignes Optical Discount et Vision Design.

Les principales données comptables du compte de résultat au 31 juillet 2021 sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	9.431 k€
* Résultat d'exploitation :	(248) k€
* Résultat courant avant impôts :	(188) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€

* Résultat de l'exercice : (416) k€

LION / SENECA France AUDIO

Notre filiale gère et anime les réseaux français de vente d'appareils auditifs à l'enseigne Alain Afflelou Acousticien.

Les principales données comptables du compte de résultat au 31 juillet 2021 sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	9.859 k€
* Résultat d'exploitation :	2.026 k€
* Résultat courant avant impôts :	2.083 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(114) k€
* Résultat de l'exercice :	2.028 k€

3AB OPTIQUE EXPANSION

Nous vous rappelons que notre filiale a une activité de centrale d'achats de verres et produits de contactologie, dédiée aux franchisés du réseau ALAIN AFFLELOU en France.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	95.342 k€
* Résultat d'exploitation :	4.028 k€
* Résultat courant avant impôts :	4.043 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(1.128) k€
* Résultat de l'exercice :	2.835 k€

L'OPTICIEN AFFLELOU

Nous vous rappelons que notre filiale L'OPTICIEN AFFLELOU ainsi que les sociétés exploitent des points de vente à l'enseigne Alain Afflelou

Les principales données comptables du compte de résultat de la société L'OPTICIEN AFFLELOU sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	58.337 k€
* Résultat d'exploitation :	(3.160) k€
* Résultat courant avant impôts :	(4.816) k€
* Impôt sur les bénéfices :	(26) k€
* Résultat de l'exercice :	(6.556) k€

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL gère et anime le réseau d'opticiens en dehors du territoire national en tant que franchiseur et assure la création, l'élaboration et l'approvisionnement des produits à marque enseigne pour l'ensemble du Groupe.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	54.749 k€
* Résultat d'exploitation :	56.846 k€
* Résultat courant avant impôts :	13.607 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(1.958) k€
* Résultat de l'exercice :	11.649 k€

ALAIN AFFLELOU BELGIQUE

Notre filiale gère et anime le réseau belge d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	10.202 k€
* Résultat d'exploitation :	1.829 k€
* Résultat courant avant impôts :	1.834 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(368) k€
* Résultat de l'exercice :	1.452 k€

OPTICAL FINANCE BELGIQUE

Notre filiale gère et anime le réseau belge d'opticiens franchisés à l'enseigne Optical Discount.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	11 k€
* Résultat d'exploitation :	58 k€
* Résultat courant avant impôts :	56 k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	56 k€

ALAIN AFFLELOU ESPANA

Notre filiale gère et anime le réseau espagnol d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	33.509 k€
* Résultat d'exploitation :	3.096 k€
* Résultat courant avant impôts :	8.383 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(1.892) k€
* Résultat de l'exercice :	1.593 k€

ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO

Notre filiale a été créée sur l'exercice précédent, le 27/04/2017 en vue de gérer et d'animer le réseau franchisé espagnol de vente d'appareils auditifs à l'enseigne Alain Afflelou Audiologo.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	334 k€
* Résultat d'exploitation :	(189) k€
* Résultat courant avant impôts :	(191) k€
* Impôt sur les bénéfices :	48 k€
* Résultat de l'exercice :	(143) k€

ALAIN AFFLELOU PORTUGAL

Notre filiale gère et anime le réseau portugais d'opticiens franchisés à l'enseigne Alain Afflelou.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	1.852 k€
* Résultat d'exploitation :	(398) k€
* Résultat courant avant impôts :	(432) k€
* Impôt sur les bénéfices :	(6) k€
* Résultat de l'exercice :	(443) k€

ALAIN AFFLELOU ASIA Limited

Notre filiale constituée fin 2014, gère les franchises concédées en Asie :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	(8) k€
* Résultat d'exploitation :	(154) k€
* Résultat courant avant impôts :	(287) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(287) k€

F2L

La société a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la gestion de sa participation détenue dans le capital de la société ALAIN AFFLELOU OPTICO. Cette participation figure au bilan pour un montant de 45.513 k€.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	0 k€
* Résultat d'exploitation :	(7.8) k€
* Résultat courant avant impôts :	(7.9) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	(7.9) k€

AAO OPTICO (anciennement dénommée ALAIN AFFLELOU OPTICO)

Cette filiale exploite un réseau de magasins en Espagne sous l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	46.251 k€
* Résultat d'exploitation :	3.002 k€
* Résultat courant avant impôts :	2.826 k€
* Impôt sur les bénéfices :	(734) k€
* Résultat de l'exercice :	976 k€

ALAIN AFFLELOU LATAM

Cette filiale gère et anime un réseau de franchisés en Amérique Latine sous l'enseigne ALAIN AFFLELOU.

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	4 k€
* Résultat d'exploitation :	(27) k€
* Résultat courant avant impôts :	(27) k€
* Impôt sur les bénéfices :	7 k€
* Résultat de l'exercice :	(20) k€

GROUPE OPTIQUE MEDITERRANEE

Notre filiale est propriétaire d'un point de vente donné en location gérance :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	15 k€
* Résultat d'exploitation :	(3) k€
* Résultat courant avant impôts :	(4) k€
* Impôt sur les bénéfices :	(32) k€
* Résultat de l'exercice :	413 k€

ACADEMIE VISION

Notre filiale est propriétaire d'un point de vente donné en location gérance :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	6 k€
* Résultat d'exploitation :	(10) k€
* Résultat courant avant impôts :	(10) k€
* Impôt sur les bénéfices :	0 k€
* Résultat de l'exercice :	275 k€

CATHARE OPTIQUE

Notre filiale est propriétaire d'un point de vente donné en location gérance :

Les principales données comptables du compte de résultat sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	522 k€
* Résultat d'exploitation :	(547) k€
* Résultat courant avant impôts :	(551) k€
* Impôt sur les bénéfices :	(2) k€
* Résultat de l'exercice :	(124) k€

OTTICA

Nous vous rappelons que notre filiale OTTICA exploite un point de vente à l'enseigne Alain Afflelou et a exceptionnellement un exercice de 19 mois.

Les principales données comptables du compte de résultat de la société L'OPTICIEN AFFLELOU sont les suivantes en k€ :

* Chiffre d'affaires HT :	543-1.349k€
* Résultat d'exploitation :	(57)-(49) k€
* Résultat courant avant impôts :	(57) (49) k€
* Impôt sur les bénéfices :	3 0 k€
* Résultat de l'exercice :	(54) (46) k€

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

		Exercice 01/08/2020 au 31/07/2021 (12 mois)	Exercice 01/08/2019 au 31/07/2020 (12 mois)
Chiffre d'affaires	€	4.153.681	3.909.115
Produits d'exploitation	€	14.198.118	5.391.117
Charges d'exploitation	€	23.392.104	9.654.816
Résultat d'exploitation	€	(9.193.985)	(4.263.699)
Résultat financier	€	(37.462.226)	(34.861.116)
Résultat courant avant impôts	€	(46.656.212)	(39.124.815)
Résultat exceptionnel	€	(382.359)	(275.283)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	€	579.968	346.602
Impôts sur les sociétés	€	(16.240.020)	(14.923.754)
Résultat net	€	(31.378.519)	(24.822.946)

AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31 juillet 2021 laisse apparaître une perte de 31.378.519 € que nous vous proposons d'affecter au « report à nouveau ».

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices sociaux.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 5.362 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt au taux de droit commun supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 1.769 €.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, les informations concernant les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice clos le 31 juillet 2020, sont ci-après présentées, suivant les modalités définies par l'article D 441-4, I du Code de Commerce :

	Article D. 441.I-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441.I-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranches de retard de paiement														
Nombre de factures concernées	24						7	13						3
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	419.958 HT	1.701 HT	/	13.000 HT	-52 HT	14.649 HT	1.115.059 HT	/	/	/	2.084 HT	2.084 HT		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	2.95 %	0.01 %	/	0.09%	0.00%	0.10 %								
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							26.85%	/	/	/	0.05 %	0.05 %		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre des factures exclues	/						/							
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	/						/							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441.6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : 30 à 45 jours ☐ Délais légaux : (préciser)						☒ Délais contractuels : 30 à 45 jours fin de mois ☐ Délais légaux : (préciser)							

CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé.

SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT, MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons qu'aucun mandat de Commissaires aux comptes n'est arrivé à expiration.

Nous vous demandons de ratifier la nomination de Monsieur Mandeep Panesar nommé en qualité d'administrateur à titre provisoire par le conseil d'administration au cours de sa séance du 29 septembre 2021, en remplacement de Monsieur Simon Brown démissionnaire.

Nous vous demandons également de vous prononcer sur le renouvellement, pour une durée de six années, des mandats d'administrateur de Messieurs, Alain Afflelou, Lyndon Lea, Maurice Tchenio, Mandeep Panesar, Michel Lamboley et de la Société Lion/Seneca Lux 2, arrivés à expiration.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux comptes.

*
* *
*

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent nos propositions ci-dessus, dont nous espérons qu'elles recevront votre approbation.

Le Président



DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Afflelou

Exercice clos le 31 juillet 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Afflelou

Exercice clos le 31 juillet 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Associés de la société Afflelou,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Afflelou relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} août 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les tests de valorisation des marques, des *goodwill* et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont réalisés selon la méthode décrite dans la note 6.2.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons apprécié le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre basée sur un ensemble d'estimations et examiné les données et les hypothèses utilisées par votre groupe pour réaliser ces évaluations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 5 novembre 2021

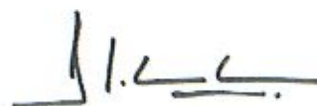
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres



Cécile Remy

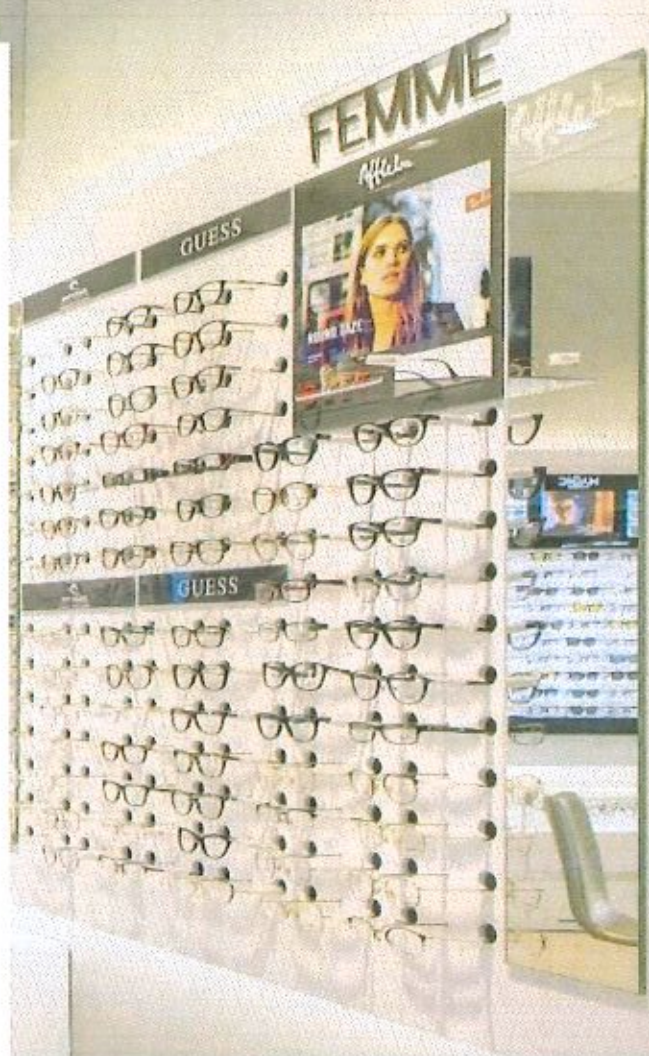


Benoît Schumacher

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 JUILLET 2021

AFFLELOU

Société par actions simplifiée au capital de 231 481 560,85€
Siège social : 11 rue d'Argenson 75008 Paris
751 095 712 R.C.S. Paris



ALAIN AFFLELOU

I – Etat de la situation financière consolidée.....	3
II – Compte de résultat consolidé.....	4
III – Etat du résultat global.....	4
IV – Etat des flux de trésorerie consolidés.....	5
V – Etats des variations des capitaux propres consolidés	6
VI – Notes aux états financiers consolidés.....	7
1. Généralités.....	7
2. Faits marquants	7
3. Variations de périmètre.....	9
4. Principes et méthodes comptables	10
5. Information sectorielle	21
6. Notes aux états financiers consolidés.....	24
7. Liste des sociétés consolidées.....	44
8. Evénements postérieurs à la clôture.....	45

I – Etat de la situation financière consolidée

(En milliers d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux)

Actif	Note	31/07/2021	31/07/2020
Goodwill	6.2.1	213 689	213 341
Marques	6.2.2	654 369	657 065
Immobilisations incorporelles	6.2.3	14 405	9 325
Immobilisations corporelles	6.2.4	23 942	20 394
Droit d'utilisation	6.2.5	68 935	61 136
Autres actifs financiers	6.2.7	15 701	14 311
Créances de sous location à long terme	6.2.5	14 320	16 139
Actifs d'impôts différés	6.1.8.4	1 958	7 100
Actifs non courants		1 007 319	998 810
Stocks	6.2.8	21 884	27 112
Créances clients	6.2.9	58 977	74 279
Actif d'impôts exigibles	6.1.8.3	1 076	3 503
Autres actifs courants	6.2.11.1	73 399	83 261
Créances de sous location à court terme	6.2.5	3 001	3 145
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2.12	38 657	76 893
Actifs courants		196 994	268 192
Total Actif		1 204 313	1 267 003

Passif	Note	31/07/2021	31/07/2020
Capital social	6.2.13	231 482	231 482
Autres réserves		-28 914	-3 298
Résultat net de l'exercice		-38 449	-10 536
Autres éléments du résultat global		-242	-256
Total capitaux propres		163 876	217 392
Dettes financières long terme	6.2.16	632 427	647 480
Dettes de loyer long terme	6.2.17	74 416	68 026
Passifs d'impôt différés	6.1.8.4	140 290	118 671
Avantages du personnel et assimilés	6.2.14	2 234	2 407
Provisions non courantes	6.2.15	3 568	4 207
Passifs non courants		852 935	840 790
Dettes financières court terme	6.2.16	2 930	33 053
Dettes de loyer court terme	6.2.17	15 832	15 651
Provisions courantes	6.2.15	95	112
Dettes fournisseurs	6.2.10	55 131	54 468
Passif financiers dérivés		224	438
Passif d'impôts exigibles	6.1.8.3	3 768	1 090
Autres passifs courants	6.2.11	109 521	104 009
Passifs courants		187 501	208 821
Total Passif et Capitaux Propres		1 204 313	1 267 003

II – Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Chiffre d'affaires	6.1.1	365 255	309 235
Coût des achats		-185 210	-160 665
Salaires et charges sociales	6.1.2	-60 231	-54 109
Autres achats et charges externes	6.1.4	-22 708	-24 353
Autres impôts et taxes		-2 214	-2 254
Amortissements et provisions	6.1.5	-21 767	-17 916
Résultat opérationnel courant		73 125	49 937
Autres éléments opérationnels non courants	6.1.6	-7 301	-1 816
Résultat opérationnel		65 824	48 121
Produits financiers		2 053	3 839
Coût de l'endettement		-64 365	-57 953
Autres charges financières		-2 233	-3 637
Résultat financier	6.1.7	-64 544	-57 752
Résultat avant impôt des sociétés intégrées		1 280	-9 631
Produits (charges) d'impôts	6.1.8.2	-40 205	-1 053
Résultat Net des activités poursuivies		-38 926	-10 684
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées	5.3.1	477	148
Résultat net		-38 449	-10 536
Résultat net par action de base (en €)	6.1.9	-0,09	-0,02

III – Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Résultat net	-38 449	-10 536
Ecart de change provenant de la conversion des filiales en devises étrangères	3	35
Variation de juste valeur des instruments financiers	-1	24
Effets des impôts sur la variation de juste valeur des instruments financiers		-6
Autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net	2	53
Pertes et gains actuariels des engagements de retraite	14	-95
Effets des impôts sur les pertes et gains actuariels des engagements de retraite	-4	25
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net	11	-71
Total des autres éléments du résultat global	13	-18
Résultat global	-38 436	-10 554

IV – Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Résultat net		-38 449	-10 536
Dotations aux amortissements et provisions		33 117	30 924
Reprises de provisions		-7 921	-13 289
Plus et moins-values de cession	6.1.6	291	637
Charges (produits) d'impôt	6.1.8.2	40 364	1 103
Produits financiers sur créances de location financement	6.1.7	-1 030	-1 120
Coût de l'endettement financier brut	6.1.7	64 365	57 953
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier		90 737	65 672
Variation de stocks		5 314	2 461
Variation des créances		26 037	-16 485
Variation des dettes		3 610	10 473
Charges et produits constatés d'avance		2 272	995
Variation du besoin en fonds de roulement		37 233	-2 556
Impôts versés		-1 458	-4 309
Flux net de trésorerie généré par l'activité		126 513	58 807
Décaissement acquisition immobilisations incorporelles	6.2.3.2	-11 296	-8 047
Décaissement acquisition immobilisations corporelles	6.2.4.1	-11 042	-10 425
Encaissement sur cession immobilisations		-469	6 555
Décaissement acquisition immobilisations financières	6.2.7	-4 813	-4 733
Encaissement sur cession immobilisation financières	6.2.7	2 866	2 905
Paievements reçus au titre des contrats de sous-location		2 916	2 913
Intérêts reçus contrats de sous-location		871	933
Acquisition/Cession de filiales		-421	619
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-21 389	-9 280
Souscription d'emprunts	6.2.16.2	485 050	30 079
Remboursement d'emprunts	6.2.16.2	-580 282	-699
Remboursements des dettes locatives	6.2.17.1	-15 176	-15 508
Intérêts payés sur dettes locatives	6.1.7	-4 362	-3 514
Décaissement autres charges financières		-75	-53
Frais sur émission d'emprunts		-7 788	0
Intérêts financiers nets versés	6.1.7	-20 799	-18 669
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-143 432	-8 363
Incidence de la variation des taux de change		-15	-4
Variation de trésorerie		-38 323	41 160
Trésorerie à l'ouverture		76 881	35 721
Trésorerie à la clôture	6.5.1	38 557	76 881

V – Etats des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombres de titres	Capital social	Autres réserves (1)	Résultat de l'exercice	Autres éléments du résultat global	Total des Capitaux propres
Capitaux propres au 31/07/2019	437 325 006	233 532	-4 330	6 804	-238	235 767
Affectation du résultat N-1			6 804	-6 804		-7 621
Impact 1ere application IFRS 16			-7 621			2 547
Mouvements sur le capital	4 768 922	2 547				-2 746
Mouvements de périmètre	-8 607 859	-4 596	1 850			-10 554
Résultat global de l'exercice				-10 536	-18	
Capitaux propres au 31/07/2020	433 486 069	231 482	-3 298	-10 536	-256	217 392
Affectation du résultat N-1			-10 536	10 536		-27
Ajustement Impact IFRS 16 N-1			-27			-15 053
Composante des obligations convertibles			-15 053			-38 436
Résultat global de l'exercice				-38 449	13	
Capitaux propres au 31/07/2021	433 486 069	231 482	-28 914	-38 449	-243	163 876

(1) Dont composante capitaux propres des obligations convertibles (voir note 6.2.16.3.4)

1. Généralités

1.1. Renseignements sur la société mère

La société mère, AFFLELOU, est une société de droit français, société par actions simplifiée, contrôlée par LION SENECA Lux 2, et a son siège social au 11 rue d'Argenson à Paris 8^{ème}. Le « Groupe » comprend la société mère et ses filiales.

Le Président de la société AFFLELOU a arrêté le 5 novembre 2021 les comptes annuels ainsi que les comptes consolidés du Groupe clos le 31 juillet 2021.

1.2. Renseignements généraux sur le Groupe

Le Groupe est un leader du marché de la distribution optique en France et en Espagne et un acteur majeur sur les marchés européens de la Belgique et de la Suisse. Le Groupe a également une présence dans différents pays d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique. L'activité principale du Groupe consiste en la vente de produits d'optique et d'aides auditives au travers d'un réseau de franchise et de magasins détenus en propre principalement sous les enseignes « ALAIN AFFLELOU », « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN » et « OPTICAL DISCOUNT ».

La stratégie de développement du Groupe est fondée sur le modèle commercial de franchise. Ce modèle repose sur des revenus générés par les ventes des réseaux de franchise (essentiellement redevances de franchise et redevances de communication) et par leurs achats au travers d'une part de services apportés aux fournisseurs des différentes enseignes, et d'autre part de ventes directes de produits aux franchisés, notamment les produits à marque enseignes.

Le Groupe gère un réseau de 1 449 magasins, dont 160 qu'il détient en propre, ce dispositif ayant pour objectifs (i) de conserver un contrôle sur les magasins phares (« flagships ») dans les zones stratégiques et géographiques clés, (ii) de tester de nouvelles initiatives commerciales et de définir les meilleures pratiques avant de les appliquer aux magasins franchisés, (iii) d'assurer la gestion du parc global de magasins, via une activité de portage temporaire des magasins en fin de contrat de franchise ou en difficulté pour assurer leur maintien sous les enseignes du Groupe, et (iv) de favoriser les négociations avec les fournisseurs grâce aux volumes d'achats succursalistes.

Enfin, le Groupe réalise une partie de ses ventes au travers du canal de commerce en ligne, avec notamment les sites afflelou.com, malentille.com, et opticaldiscount.com.

2. Faits marquants

2.1. Evolution des réseaux

Le Groupe gère un réseau de 1 449 magasins dont 1 351 points de vente optique et 98 points de vente audio au 31 juillet 2021, contre 1 429 magasins dont 1 336 points de vente optique et 93 points de vente audio au 31 juillet 2020. Nos réseaux ont gagné 20 magasins sur l'exercice passé malgré le contexte de la pandémie de Covid-19 et la poursuite de la rationalisation du parc Optical Discount.

Le portefeuille des 98 points de vente d'aides auditives est complété par 298 espaces au sein de magasins d'optique, tant en France qu'en Espagne, soit un total de 396 implantations d'aides auditives, contre 355 implantations au 31 juillet 2020.

Au 31 juillet 2021, le Groupe était implanté dans 18 pays, répartis en trois zones, la France avec 965 points de vente, l'Espagne avec 342 points de vente, et les autres pays représentant 142 points de vente.

Le portefeuille de magasins détenus en propre, principalement en France et en Espagne, représente 160 magasins au 31 juillet 2021 contre 151 magasins au 31 juillet 2020.

2.2. Evolution de la dette du Groupe

Compte tenu des performances très satisfaisantes du réseau et du redressement rapide de l'activité après le premier confinement de mars à mai 2020, le Groupe a continué au cours de l'exercice passé de se désendetter.

En conséquence, et eu égard à un marché de la dette bien orienté, il a été décidé d'anticiper l'échéance de la dette financière du Groupe via un refinancement de sa dette extérieure (dette obligataire à haut rendement High Yield) d'échéance 2023. Le refinancement du Groupe a été réalisé le 19 mai 2021 au niveau de la maison mère, via l'émission de deux tranches obligataires, l'une de 410 millions d'euros, au taux fixe de 4,25% l'an à échéance mai 2026, et l'autre, subordonnée à la première, de 75 millions d'euros, au taux variable Euribor + 8% l'an et à échéance mai 2027. Ces nouvelles dettes, venant en remplacement de la dette extérieure antérieure d'un montant de 415 millions d'euros, additionnées avec la trésorerie du Groupe à cette date, ont également permis de procéder au remboursement anticipé de 135 millions d'euros de dette convertible détenue par les actionnaires du groupe. Le Groupe a également procédé à l'occasion de cette émission obligataire au remboursement anticipé du prêt garanti par l'état de 30 millions d'euros.

Les nouvelles dettes sont assorties, comme par le passé d'une ligne de crédit dite revolving credit facility (RCF) de 30 millions d'euros à maturité de 4,5 ans au taux variable Euribor + 3% en cas de tirage (avec révision possible des marges à la baisse en fonction du levier).

Ces opérations stabilisent à moyen terme les ressources du Groupe tout en ayant permis un remboursement anticipé de 135 millions d'euros d'obligations convertibles auprès des actionnaires.

2.3. Mise en œuvre du 100% santé dans les aides auditives en France

Le secteur des aides auditives a été marqué par la mise en œuvre de la dernière étape des évolutions réglementaires liées au programme *100% Santé*. Cette dernière étape aboutit, au 1^{er} janvier 2021, à la gratuité complète des équipements audios du segment 1 dit reste à charge 0 (RACO) dont le coût avait été réduit progressivement en 2019 et 2020. Il s'agit, plus que dans l'optique, d'un changement majeur introduisant la gratuité complète pour des équipements du segment 1, comme en optique depuis janvier 2020, mais à partir d'un coût moyen historique nettement plus élevé (autour de 1500 euros), dont une part importante était à la charge du client final, après prise en compte des remboursements obligatoires (sécurité sociale) et complémentaires.

Sur le marché des aides auditives, l'impact a été considérable, les volumes d'équipements distribués par les fournisseurs sur les 6 premiers mois de l'année 2021 ayant plus que doublé par rapport aux deux années passées. De la même manière, l'enseigne ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEEN a enregistré une forte progression de l'activité du réseau par rapport à la même période de l'année 2019, avant l'épidémie de Covid19. Plus du tiers des équipements commercialisés depuis le début de l'année concernent des appareils de segment 1, sans reste à charge pour le porteur final.

2.4. Epidémie de COVID-19

À la fin de l'année civile 2019, une nouvelle souche de coronavirus a été détectée à Wuhan, en Chine, avant de se propager en Europe, et notamment dans nos deux principaux pays, la France et l'Espagne. En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré le COVID 19 pandémie mondiale et les autorités gouvernementales du monde entier ont mis en œuvre des mesures pour réduire la propagation du COVID 19. La pandémie du coronavirus COVID-19 a continué de peser sur l'activité du Groupe sur une bonne part de l'exercice clos au 31 juillet 2021.

L'exercice a été marqué par une première phase de très fort dynamisme, résultant de la réouverture à la suite du premier confinement qui s'était traduit par un arrêt brutal et quasi-total de toutes nos activités réalisées à plus de 99% par les magasins de nos réseaux sur une période couvrant quasiment deux mois, de mi-mars jusqu'à mi-mai 2020. Jusqu'à fin octobre 2020, nos réseaux ont enregistré une forte dynamique (progression de 15% des ventes au cours du premier trimestre, par rapport à la même période de l'exercice précédent) résultant d'un effet de rattrapage massif des ventes qui avaient été suspendues lors du premier confinement.

Cette dynamique a été ralentie par une nouvelle période de confinement principalement sur le mois de novembre 2020. La plupart des commerces ont été fermés au cours de cette période dans nos principales implantations, mais les commerces d'optique et d'aides auditives considérés comme essentiels ont pu rester ouverts. Malgré cela,

l'activité de nos réseaux a été ralentie, notamment dans les centres commerciaux affectés par une chute de trafic importante. Il en a été de même dans une seconde période de restriction à partir de mi-janvier, au cours de laquelle principalement en France, des mesures restrictives ont été imposées sur les magasins de centres commerciaux. Cette nouvelle phase de restriction a duré en France jusque mi-mai et a concerné au plus fort de ce nouvel épisode, plus de 150 points de vente et l'équivalent de 20% de ventes historiques de l'ensemble de nos réseaux. Sur les derniers mois d'activité de l'exercice clos au 31 juillet 2021, le Groupe a retrouvé des niveaux d'activité en légère hausse par rapport à l'exercice clos au 31 juillet 2020, tout en bénéficiant du dynamisme exceptionnel sur l'activité d'aides auditives depuis le début de l'année calendaire 2021.

Le Groupe a continué de piloter son action vis-à-vis du réseau et des clients finaux dans le contexte changeant produit par la pandémie comme il l'avait fait durant l'exercice précédent. Sur le plan financier, les avances d'environ 25,7 millions d'euros consenties aux franchisés à fin juillet 2020 ont été remboursées régulièrement et ont été ramenées à moins de 0,2 million d'euros en fin d'exercice, y compris des aides ponctuelles consenties lors des épisodes successifs de restriction. Notre réseau de franchisés ainsi que notre dispositif succursaliste ont en outre bénéficié de l'accompagnement de l'Etat pour faire face aux restrictions affectant les centres commerciaux.

Le Groupe a bénéficié des mesures françaises de soutien gouvernemental suivantes :

- aides au titre du fonds de solidarité pour 0,6 million d'euros ;
- aide EBF dites « coût fixes » à hauteur de 1 million d'euros ;
- indemnités de chômage partiel à hauteur de 1 million d'euros.

Par ailleurs, le Groupe a également bénéficié d'avoirs des bailleurs à hauteur de 1 087 milliers d'euros au 31 juillet 2021 contre 453 milliers d'euros au 31 juillet 2020 (cf. note 6.1.4. Autres achats et charges externes).

2.5. Changements de gouvernance du Groupe

En date du 13 novembre 2020, l'Assemblée Générale des actionnaires du Groupe a nommé la Société Marelle Partners représentée par Rachel Marouani, en tant que Présidente du conseil d'administration, en remplacement de Didier Pascual.

En date du 21 décembre 2020, Didier Pascual a été révoqué de ses fonctions d'administrateur et de Président de la Société. A cette même date, la Société Royal Advisory, représentée par Tarek Hosni a été nommée administrateur au sein du conseil d'administration et Présidente d'AFFLELOU, en remplacement de Didier Pascual.

Enfin, en date du 20 mai 2021, Alain Pourcelot a pris ses fonctions en remplacement de Royal Advisory représentée par Tarek Hosni, démissionnaire, en tant qu'administrateur au sein du conseil d'administration de la société AFFLELOU et Président du Groupe AFFLELOU, fonction qu'il occupe à la date de publication de ces comptes consolidés.

3. Variations de périmètre

3.1. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2021

Le 29 octobre 2020, la société L'OPTICIEN AFFLELOU a pris le contrôle de la société OTTICA par voie d'acquisition de 100% de ses titres pour 1 430 milliers d'euros. Cette société exploite un magasin d'optique lunetterie à Semécourt (57280) Centre Commercial Auchan.

En juillet 2021, la société ARKANIA VISION a été absorbée par voie de fusion dans la société AAO et la société OFH a été absorbée par voie de fusion dans la société AAE. Les deux sociétés étaient consolidées en intégration globale au 31 juillet 2020.

3.2. Variations de périmètre de l'exercice clos au 31 juillet 2020

Après l'acquisition en date du 31 juillet 2019 de la société AAOC MAG, propriétaire et exploitante de 6 magasins, celle-ci a été absorbée le 31 janvier 2020 par voie de fusion absorption par la société L'opticien Afflelou (LOA).

Par suite de cette fusion la société AA OC MAG a été dissoute sans liquidation à effet rétroactif du premier jour de l'exercice soit au 1er août 2019.

Par ailleurs la société AFFLELOU a absorbé le 31 janvier 2020 par voie de fusion-absorption la société Tchin Management 3.

Enfin, le Groupe a acquis la société espagnole ARKANIA VISION en juillet 2020 exploitant 1 magasin.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Référentiel et textes appliqués

Les comptes consolidés du Groupe au 31 juillet 2021 sont établis conformément aux normes comptables internationales publiées par l'IASB (International Accounting Standard Board) et adoptées par l'Union européenne en application du règlement européen CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations de l'IFRS IC (IFRS Interpretation Committee), telles qu'adoptées dans l'Union européenne, applicables de manière obligatoire à l'exercice présenté et sont consultables sur le site Internet de la Commission européenne (disponibles sur <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A02008R1126-20160101>)

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés sont identiques à ceux appliqués lors de la préparation des comptes consolidés clos au 31 juillet 2020, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations applicables aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} août 2020.

4.1.1. Normes, interprétations et amendements aux normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} août 2020

- Amendement à IFRS 3 : « Définition d'une entreprise »
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : « Réforme des taux d'intérêts de référence »
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : « Définition du terme significatif »
- Amendements des références au cadre conceptuel des normes IFRS
- Amendements à IFRS 16 : « Allègements de loyer liés à la COVID-19 » et « Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 » (application anticipée à la suite d'adoption par l'Union Européenne le 31 août 2021).

Le Groupe a appliqué la mesure de simplification prévue au paragraphe 46A des amendements à IFRS 16 liés à la COVID-19. Le montant comptabilisé en résultat net au 31 juillet 2021 s'élève à 1 087 milliers d'euros (cf. note 6.1.4. Autres achats et charges externes).

Par ailleurs, en décembre 2020, le comité d'interprétation IFRS IC a initié une discussion concernant les périodes de service auxquelles une entité attribue des prestations pour un régime à prestations définies particulier. Sur ce point, l'IFRS IC a rendu le 24 mai 2021 la décision définitive « Attributing Benefit to Periods of Service (IAS 19 Employee Benefits) ». Le comité a indiqué qu'en application de la norme, la période d'acquisition des droits devait être la période précédant immédiatement l'âge de départ à la retraite et était plafonnée au nombre d'années consécutives de service défini pour le régime. La méthode actuellement appliquée par le Groupe consiste à linéariser l'acquisition des droits, entre la date d'entrée dans le dispositif et la date de départ en retraite. Compte tenu des travaux à mener sur les conventions collectives applicables et du temps d'analyse nécessaire pour évaluer les impacts éventuels d'un changement de méthode, la méthodologie utilisée par le Groupe pour évaluer ses engagements à la clôture au 31 juillet 2021 demeure inchangée. Les travaux d'analyse sont en cours et se poursuivront au cours des prochains mois de l'exercice 2021-2022.

Enfin, en avril 2021, le Board de l'IASB a validé la décision définitive rendue en mars 2021 par le comité d'interprétation des IFRS (IFRS IC) concernant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel dans le cadre d'un contrat SaaS. Compte tenu des travaux à mener et du temps d'analyse nécessaire pour évaluer les impacts éventuels d'un changement de méthode, la méthodologie utilisée par le Groupe pour comptabiliser ces coûts à la clôture au 31 juillet 2021 demeure inchangée. Les travaux d'analyse sont en cours et se poursuivront au cours des prochains mois de l'exercice 2021-2022.

Les autres normes, amendements ou interprétations n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés clos au 31 juillet 2021.

4.1.2. Normes, interprétations et amendements aux normes publiés par IASB et homologués ou en cours d'homologation par l'Union Européenne, dont l'application n'est pas encore obligatoire au 31 juillet 2021

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée les normes et interprétations suivantes. L'impact de l'application des amendements et interprétations suivants sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation.

- Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 : « Réforme des taux d'intérêts de référence, phase 2 »
- Amendements à IAS 1 : Présentation des états financiers - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – report de la date d'entrée en vigueur à janvier 2023 ;
- Amendements à IFRS 3 : Référence au cadre conceptuel des normes IFRS ;
- Amendements à IAS 16 : « Immobilisations corporelles - produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Amendements à IAS 37 : Contrats déficitaires – Coûts à retenir lors de l'analyse du contrat ;
- Amendements à IAS 1 et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- Amendements à IAS 8 : « Définition des estimations comptables » ;
- Amendements à IAS 12 : impôt différé lié à des actifs et passifs découlant d'une transaction unique
- Améliorations annuelles des normes IFRS 2018 – 2020.

4.2. Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des entités acquises à compter de la date de leur prise de contrôle et ceux des entités cédées jusqu'à la date de leur perte de contrôle. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux des tableaux de l'annexe.

4.2.1. Entités consolidées

Le Groupe consolide les entités sur lesquelles il exerce le contrôle, tel que défini par la norme IFRS 10 « *Etats financiers consolidés* », lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- et, a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés. Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

4.2.2. Entreprises associées

Le Groupe n'a pas de participation dans des co-entreprises ou dans des entreprises associées.

4.2.3. Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises ». Un regroupement d'entreprises est défini comme une transaction ou autre événement permettant d'obtenir le contrôle d'une ou plusieurs entreprises. Une entreprise étant considérée comme un ensemble intégré d'activités et d'actifs, susceptible d'être exploité et géré dans le but de fournir des biens ou des services à des clients, de produire des revenus de placement (tels que des dividendes ou des intérêts) ou de tirer d'autres produits d'activités ordinaires. Ainsi, une entreprise se compose d'intrants et de processus, appliqués à ces intrants, qui ont la capacité de contribuer à la création d'extrants.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ;
- la différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est déterminée sur une base provisoire lorsque des travaux d'évaluation ou analyses complémentaires sont en cours à la date de clôture. Lorsque les valeurs sont définitivement arrêtées, les ajustements sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans une période maximum d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation. Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net réestimé de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus, dans les « Autres charges et produits opérationnels non courants ». Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition. Ils sont comptabilisés soit en contrepartie transférée, soit en résultat post-acquisition en fonction de leur nature au regard des dispositions d'IFRS 3.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

4.3. Base d'évaluation, jugements et utilisation d'estimations

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des situations pour lesquelles les normes IFRS requièrent ou autorisent sur option le recours à la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations incorporelles (y compris les marques), l'évaluation des provisions et dépréciations d'actif ainsi que les hypothèses retenues pour l'évaluation de la dette en application d'IFRS 16. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations. Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Notes	Estimation	Nature de l'estimation
Notes 4.7 et 6.2.3.3 et 6.2.4.2 et 6.2.1 et 6.2.2 et 6.2.6	Tests de dépréciation des Goodwill, des marques et des actifs incorporels et corporels	Niveau de regroupement des UGT Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus)
Notes 4.12 et 6.2.8	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Note 4.9	IFRS 16	Principales hypothèses retenues pour la détermination de la dette locative
Notes 4.15, 6.2.15 et 6.6.3	Notification, procès et litiges	Évaluation des provisions et passifs
Notes 4.18.2 et 6.1.8.3.1	Impôts différés	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles

Les estimations comptables concourant à la présentation des états financiers au 31 juillet 2021 ont été réalisées dans le contexte de la " crise COVID-19 " entraînant un climat d'incertitude sur les perspectives économiques et

financières. En conséquence, le Groupe a pris en compte les informations fiables disponibles à la date de préparation des états financiers consolidés.

4.4. Effets des variations des cours des monnaies étrangères

4.4.1. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés dans les « Autres produits financiers » ou « Autres charges financières ». Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période. Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments dérivés » de la note 4.11. Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée.

4.4.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans leur monnaie fonctionnelle respective, définie comme la devise de l'environnement économique dans laquelle l'entité opère. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- l'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de la période sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne « Écarts de conversion ».

4.5. Immobilisations incorporelles hors goodwill

Une immobilisation incorporelle est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue. Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est indéterminée ne sont pas amorties et sont soumises à des tests de dépréciation chaque année au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle elles appartiennent.

Le classement des marques en actif à durée de vie indéterminée résulte de l'application des critères suivants :

- Positionnement global des marques sur leur marché en termes de volumes d'activité et de notoriété
- Perspectives de rentabilité à long terme

Les licences et logiciels ont une durée de vie comprise entre 1 et 4 ans et sont amortis linéairement sur cette durée.

4.6. Immobilisations corporelles

4.6.1. Évaluation initiale et évaluations postérieures

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des

événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

4.6.2. Amortissements

Le Groupe utilise les durées d'amortissement ci-dessous pour les différents actifs corporels qu'il détient :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilité	Mode d'amortissement
Constructions	10 à 20 ans	Linéaire
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel technique en crédit-bail	3 à 10 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans	Linéaire

4.7. Dépréciation d'actifs non courants (IAS 36)

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les UGT ou groupes d'UGT contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au 31 juillet de chaque exercice. Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, d'autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des UGT ou groupes d'UGT, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou du groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'UGT ou au groupe d'UGT. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif, de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée. Dans le cas d'une UGT ou groupes d'UGT, la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres éléments opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de goodwill correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérerait plus pertinente.

4.8. Activités abandonnées, cédées ou en vue d'être cédées

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

De tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) sont généralement comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affecté d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenus en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée est une composante des activités du Groupe qui :

- représente une activité ou zone géographique distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une activité ou zone géographique distinctes,
- ou est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente.

Le classement comme activité abandonnée, cédée ou en vue d'être cédée a lieu à la date de cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

4.9. Contrats de location

Le Groupe en tant que preneur

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer au passif, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs restants à payer à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux, l'éventuel droit au bail et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non exercice est raisonnablement certain en prenant en compte l'économie du contrat (et non uniquement les caractéristiques juridiques) ainsi que l'impact d'éventuels travaux d'agencement non amovibles liés à ce contrat qui pourraient constituer une incitation à l'exercice d'une option de renouvellement.

Le Groupe applique :

- les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros) ;
- l'amendement relatif aux allègements de loyer (cf. note 6.1.4. Autres achats et charges externes)

Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe dispose de contrats de location faisant l'objet d'une sous-location à des tiers (les franchisés principalement).

En tant que bailleur, le Groupe classe ses contrats de location en tant que contrats de location simple ou de location-financement.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, et à défaut en tant que contrat de location simple. Pour les contrats de location-financement, le groupe comptabilise en tant que créance financière le montant de l'investissement net et décomptabilise l'actif de droit d'utilisation du contrat lié. Toute différence entre le droit d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisé en résultat. La dette de loyer du contrat principal est maintenue au passif.

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple si les critères de classification (décrits ci-dessus) ne sont pas remplis. Pour les contrats de location simple, la contrepartie du contrat est comptabilisée dans les produits sur une base linéaire sur la durée du bail.

4.10. Autres actifs financiers

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont comptabilisés et évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres, soit à la juste valeur par résultat en fonction des deux critères suivants :

- un premier critère relatif aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de chaque instrument. L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels vise à déterminer si ces flux sont « uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le capital restant dû » (dit test « SPPI » ou *Solely Payment of Principal and Interest*) ;
- un second critère relatif au modèle économique utilisé par l'entreprise pour gérer ses actifs financiers. La norme IFRS 9 définit trois modèles économiques différents. Un premier modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, un deuxième modèle dont l'objectif économique est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et les « autres » modèles économiques.

L'identification du modèle économique et l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels relèvent du jugement pour s'assurer que les actifs financiers sont classés dans la catégorie appropriée.

Lorsque l'actif financier est un placement dans un instrument de capitaux propres, et qu'il n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les profits et pertes sur ce placement en autres éléments du résultat global.

À l'exception des créances commerciales, qui sont évaluées conformément à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15, les actifs financiers sont, lors de leur comptabilisation initiale, évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Lors de chaque clôture, les actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (recyclable) font l'objet d'un test de dépréciation basé sur la méthode d'estimation des pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers comprennent également les instruments financiers dérivés qui sont conformément aux dispositions normatives valorisés à leur juste valeur.

4.11. Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat, sauf en cas de comptabilité de couverture.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture sont évalués au bilan à leurs justes valeurs. La part efficace est comptabilisée dans le résultat global et la part inefficace est comptabilisée en résultat net.

4.12. Stocks

Les stocks au bilan correspondent aux stocks de montures, de lentilles et produits lentilles (détenus dans le cadre de l'activité de centrale d'achats du Groupe), ainsi que les stocks des magasins détenus en propre (constitués de montures, de verres, de lentilles et de produits divers).

Les stocks sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré. Les stocks font l'objet d'une dépréciation afin de couvrir les éventuels invendus pour les ramener à leurs valeurs de réalisation.

Les stocks détenus dans les points de vente font l'objet d'une dépréciation dont les règles sont les suivantes :

- 20% pour les produits sans rotation depuis plus d'un an
- 40% pour les produits sans rotation depuis plus de deux ans
- 80% pour les produits sans rotation depuis plus de trois ans
- 100% pour les produits dont les fournisseurs ont disparu et les marques ne sont plus commercialisées.

4.13. Autres actifs et passifs courants

4.13.1. Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur prix de transaction au sens d'IFRS 15. Puis, elles sont évaluées au coût amorti diminué des pertes attendues sur la durée de vie de la créance selon le modèle simplifié prévu par IFRS 9, celles-ci ne comportant pas de composante financement importante compte tenu de délais de règlement courts. L'évaluation des pertes de crédit attendues est réalisée notamment en tenant compte de l'historique des pertes sur créances et de l'antériorité de celles-ci, ainsi que de l'analyse financière des débiteurs pour les créances significatives. Les créances résultant de l'activité centrale de paiement et de la centrale d'achats sont inscrites dans le poste « Autres actifs courants ».

Les autres actifs courants incluent principalement les créances issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements des franchisés au titre de leurs achats auprès des fournisseurs référencés, ainsi que les remises consenties par les fournisseurs à reverser aux franchisés. L'évaluation des pertes de crédit attendues concernant les autres actifs courants est réalisée notamment en tenant compte de l'historique des pertes sur créances et de l'antériorité de celles-ci, ainsi que de l'analyse financière des débiteurs pour les créances significatives.

4.13.2. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs relatives aux frais généraux et aux dépenses de communication et sponsoring sont inscrites au bilan au coût amorti. Les Autres passifs courants incluent principalement les dettes issues de l'activité de la centrale de paiement, comprenant les règlements à venir aux fournisseurs des franchisés, ainsi que les remises qu'ils ont consenties, à reverser aux franchisés.

4.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en compte courant bancaire et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont constitués des placements de maturité inférieure à un an à la date d'acquisition, aisément convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de variation de valeur, détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les découverts sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes. Pour la préparation de l'état des flux de trésorerie consolidés, la « Trésorerie et équivalents de trésorerie », correspond à celle présentée à l'actif du bilan diminuée des découverts bancaires, présentés dans les passifs financiers.

4.15. Provisions et passifs éventuels

Un passif éventuel est :

- Une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :

- il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou,
- le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Les risques identifiés de toutes natures, notamment opérationnels et financiers, font l'objet d'un suivi trimestriel qui permet d'arrêter le montant des provisions estimées nécessaires. Une provision pour surface commerciale inoccupée est comptabilisée dès lors qu'une surface commerciale est non-occupée sur la durée restante du bail (charges locatives, impôts et taxes afférents inclus), déduction faite des éventuels revenus de sous-location.

4.16. Avantages du personnel et assimilés

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés. Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation à effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. C'est notamment le cas dans les entités françaises dans le cadre de régimes de retraite légaux.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant. Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

4.17. Dettes financières

4.17.1. Emprunts et autres passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IFRS 9 « *Instruments financiers* ». Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisées initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert. Les relations de couverture sont détaillées dans la Note 4.11 – Instruments dérivés. Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

4.17.2. Instruments composés

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 « *Instruments financiers : information à fournir et présentation* ». La composante classée en dette financière est évaluée à la date d'émission. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux du marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission et du rang de subordination) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant de l'émission et la composante dette financière. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements attendus sur la durée de l'emprunt de manière à obtenir la valeur comptable de la partie de l'emprunt inscrite en dette financière.

4.18. Impôts

4.18.1. Impôts exigibles

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Le Groupe comptabilise la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux sur la ligne « Charge d'impôt » dans le compte de résultat global consolidé.

4.18.2. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « *Impôts sur le résultat* », des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences temporelles relatives à des participations dans des filiales, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, ou si la différence temporelle ne s'inverse pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés actifs résultant de différences temporelles, des déficits fiscaux et des crédits d'impôts reportables sont limités au montant estimé de l'impôt dont la récupération est jugée probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

4.19. Présentation bilancielle – Courant/Non courant

Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

4.20. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés aux produits et services suivants :

- Les revenus sur ventes des réseaux comprennent : les droits d'entrée des nouveaux franchisés, les redevances de franchise et de communication facturées aux franchisés. La reconnaissance du chiffre d'affaires se fait au rythme de transfert du contrôle du service sur la durée du contrat de franchise ; les produits tirés des redevances en fonction des ventes sont comptabilisés à la date à laquelle la vente sous-jacente se réalise.
- Les revenus sur achats des réseaux comprennent : les ventes aux franchisés de verres, de lentilles et de montures à travers les centrales d'achats du Groupe. Ces ventes de produits griffés ALAIN AFFLELOU sont comptabilisés à la date du transfert du contrôle aux distributeurs exclusifs et aux franchisés. Les commissions de référencement, de ducroir, de distribution aux fournisseurs référencés et commissions d'apporteurs d'affaires sont comptabilisées au fur et à mesure de la réalisation des ventes.
- Les revenus des magasins détenus en propre comprennent : les ventes au détail des magasins succursalistes sous enseigne « ALAIN AFFLELOU », « OPTICAL DISCOUNT », et les ventes résultant de l'activité d'aide auditive « ALAIN AFFLELOU ACOUSTICIEN ». Le chiffre d'affaires est reconnu à la date du transfert du contrôle.

Le chiffre d'affaires du Groupe est présenté net de la garantie et des remises accordées.

4.21. Coût des achats

Le coût des achats du Groupe comprend le coût des achats de marchandises vendues, à savoir :

- le coût d'achat et d'approvisionnement des montures ;
- le coût d'achat et d'approvisionnement des verres ;
- le coût d'achat et d'approvisionnement des lentilles ;
- le coût d'achat des accessoires et autres marchandises ;
- la variation des stocks de l'ensemble des achats ci-dessus ;
- les coûts directs de communication.

4.22. Résultat opérationnel courant et autres éléments opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles. Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ». Les autres produits et charges opérationnels, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent notamment :

- les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation et aux acquisitions ou cessions d'actifs corporels et incorporels ;
- les litiges majeurs.

Ces éléments, exclus du résultat opérationnel courant, en raison de leur nature, de leur montant ou fréquence ne peuvent être considérés comme faisant partie du résultat opérationnel courant du groupe et correspondent à des événements majeurs, limités et inhabituels.

4.23. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, ainsi que les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé, qui sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres éléments opérationnels non courants ».

5.1. Organisation du Groupe par secteurs opérationnels géographiques

Le Groupe organise son information sectorielle selon une segmentation géographique en trois zones : « France », « Espagne » et « Autres Pays ».

Les segments « France » et « Espagne » comprennent chacun une activité de franchiseur avec une centrale d'achats, une centrale de référencement et de paiement et des magasins détenus en propre. Le segment « France » comprend en plus une activité de master-franchise audio. Le Groupe a répliqué historiquement le modèle d'organisation et de développement français en Espagne et entend répliquer ce même modèle à terme dans les autres pays. Le segment « Autres Pays » regroupe notamment la Belgique, la Suisse et le Portugal. Ce segment comprend une centrale d'achats en Belgique, et détient seulement quelques magasins en propre au Portugal.

L'information sectorielle présentée ici est établie sur la base des données du reporting interne qui sont revues par le Président, qui au sens d'IFRS 8 constitue le « Principal décideur opérationnel » du Groupe qui analyse la performance des secteurs et l'allocation des ressources entre ceux-ci.

L'évaluation des résultats du Groupe fait référence à des indicateurs financiers clés liés à la performance des activités. Parallèlement aux principales rubriques du compte de résultat consolidé, les principaux indicateurs financiers utilisés pour mesurer la performance sectorielle sont l'EBITDA ajusté et l'EBIT ajusté. Ces deux indicateurs sont des Indicateurs Alternatifs de Performance définis dans la dernière section de cette Note et font l'objet d'une réconciliation avec le Résultat opérationnel courant.

Dans le cadre de la présentation des informations sectorielles du groupe par zone géographique, deux sociétés se classent naturellement dans la zone « Autres pays » :

- La filiale de négoce de montures exclusives domiciliée en suisse (AAB)
- La société franchiseur luxembourgeoise (AAI) qui porte des contrats de référencement international pour l'ensemble du groupe.

L'activité de négoce (AAB) et les contrats de référencement international (AAI) impactent l'ensemble du groupe. Le lieu géographique où ils se trouvent juridiquement ne détermine pas forcément d'une activité exclusive sur la zone « Autres Pays ». Pour une meilleure lisibilité des résultats, le Groupe a donc décidé de répartir, sur l'ensemble des trois zones, les résultats de cette activité de négoce et de ces contrats de référencement et utilise les clés d'allocations suivantes :

- Le résultat de la filiale négoce en Suisse AAB est réalloué par pays d'origine des franchisés, au prorata du nombre de montures exclusives qui leurs sont livrées sur l'exercice ;
- Les commissions de référencement international du Groupe perçues et comptabilisées en chiffre d'affaires par la filiale franchiseur internationale AAI sont réallouées par pays d'origine d'achats au prorata des volumes d'achats fournisseurs concernés.

Le principal décideur opérationnel ne reçoit pas d'informations réparties par zone géographique concernant les actifs et passifs du Groupe.

L'information sur les différentes activités et services du Groupe est présente dans la note 1.2, la note sur la comptabilisation du chiffre d'affaires en note 4.20 et le détail du chiffre d'affaires par activité en note 6.1.1.

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
France	276 844	232 921
Espagne	72 899	64 343
Autres pays	15 512	11 971
Chiffre d'affaires	365 255	309 235
France	81 006	56 817
Espagne	16 295	12 799
Autres pays	3 375	1 001
EBITDA ajusté	100 676	70 616
France	-15 922	-12 451
Espagne	-5 714	-4 979
Autres pays	-132	-485
Amortissements et dépréciations	-21 767	-17 916
France	64 517	44 033
Espagne	10 441	7 852
Autres pays	3 244	515
EBIT ajusté	78 202	52 401
France	829 444	816 620
Espagne	126 844	126 034
Autres pays	19 052	18 607
Actif Immobilisé (1)	975 340	961 260

(1) comprenant GW, Marques, Immobilisations incorporelles et corporelles et Droit d'utilisation

5.2. Réconciliation de l'EBIT ajusté et de l'EBITDA ajusté avec le Résultat opérationnel courant

L'EBIT ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe, avant impact des management fees des actionnaires et des management bonus.

L'EBITDA ajusté est défini comme le résultat opérationnel courant, tel que présenté dans les états financiers consolidés du Groupe avant : les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, les variations des provisions clients et stock, les management fees des actionnaires et les management bonus.

Ils sont calculés comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	73 125	49 937
Management fees de l'actionnaire	1 188	1 200
Management bonus	3 889	1 264
EBIT ajusté	78 202	52 401
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	4 650	3 238
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 604	6 164
Dotations exploit. amort. droits d'utilisation corp. (IFRS 16)	13 048	12 761
Variation des provisions clients et stocks	-1 828	-3 947
EBITDA ajusté	100 676	70 616

5.3. Réconciliation de l'EBITDA ajusté avant et post IFRS 16

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
France	70 710	46 777
Espagne	11 400	8 283
Autres pays	2 910	562
EBITDA ajusté avant IFRS 16	85 020	55 622
France	10 296	10 040
Espagne	4 895	4 515
Autres pays	465	439
Retraitement IFRS 16	15 657	14 994
France	81 006	56 817
Espagne	16 295	12 799
Autres pays	3 375	1 001
EBITDA ajusté	100 676	70 616

5.4. Activité destinée à être cédée

Le résultat des activités destinées à être cédée au 31 juillet 2021 est uniquement constitué des opérations résiduelles de la société OIE avant fusion dans la société AAE.

5.4.1. Résultat net de l'activité destinée à être cédée

(En milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Chiffre d'affaires		
Coût des achats		
Salaires et charges sociales		
Autres achats et charges externes		-52
Autres impôts et taxes		-2
Amortissements et provisions	45	235
Résultat opérationnel courant	45	182
Autres éléments opérationnels non courants	374	67
Résultat opérationnel	419	248
Produits financiers	216	173
Coût de l'endettement		
Autres charges financières	0	-224
Résultat financier	217	-51
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	636	198
Produits (charges) d'impôts	-159	-49
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées	477	148

5.4.2. Impact de l'activité destinée à être cédée sur l'indicateur suivi par le management

(En milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Résultat opérationnel courant	45	182
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles		
Variation des provisions clients et stocks		-168
EBITDA ajusté	45	14

6. Notes aux états financiers consolidés

6.1. Notes sur le compte de résultat

6.1.1. Chiffre d'affaires

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Revenus sur ventes réseaux	100 628	84 822
Revenus sur achats réseaux	168 532	135 835
Revenus des magasins détenus en propre	96 095	88 577
Chiffre d'affaires Groupe	365 255	309 235

La décomposition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Revenus optiques	354 236	302 429
Revenus audio	11 019	6 806
Chiffre d'affaires Groupe	365 255	309 235

6.1.2. Salaires et charges sociales

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Salaires	-41 806	-37 911
Charges sociales	-16 847	-15 055
Crédit d'Impôt Recherche	244	256
Participation des salariés	-1 821	-1 399
Salaires et charges sociales	-60 231	-54 109

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est présenté en diminution des charges pour un montant de 379 milliers d'euros au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2021 dont 244 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 135 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes. Au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2020, la diminution de charges est de 384 milliers d'euros, dont 256 milliers d'euros en diminution des charges de personnel et 129 milliers d'euros en diminution des autres achats et charges externes.

6.1.3. Effectif inscrit en fin d'exercice

Effectif inscrit	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
France	726	683
Espagne	523	488
Autres pays	49	44
Effectif inscrit	1 298	1 215

6.1.4. Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Frais de location et charges associées	-303	-1 756
Sous-traitance, honoraires et services divers	-13 047	-12 053
Charges d'entretien et réparation	-2 569	-2 708
Autres achats	-6 788	-7 837
Autres achats et charges externes	-22 708	-24 353

La variation des autres achats et charges externes provient essentiellement :

- des avoirs de loyers obtenus auprès des bailleurs pour 1 087 milliers d'euros (contre 453 milliers d'euros au 31 juillet 2020) ;
- de l'aide FIF dîtes « coûts fixes » demandée pour 1 000 milliers d'euros. Cette aide française vise à couvrir une partie de l'EBE négatif généré pendant les périodes de fermeture administrative des succursales AFFILILOU situées dans les centres commerciaux durant la troisième phase de confinement en France.

6.1.5. Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	-4 650	-3 238
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	-6 604	-6 164
Dotations exploit. amort. droits d'utilisation corp. (Ifrs 16)	-13 048	-12 761
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	1 828	3 947
Dotations / Reprises - Provisions / pensions retraites	158	35
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	550	264
Amortissements et provisions	-21 767	-17 916

6.1.6. Autres éléments opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Plus (moins) values des éléments d'actifs cédés net des reprises sur cessions	-4	301
Dotations/Reprises sur dépréciations d'actifs hors reprises sur cessions	-3 717	-1 349
Dotations/Reprises pour risques et charges non courantes	-250	-66
Autres	-3 330	-703
Autres éléments opérationnels non courants	-7 301	-1 816

Le poste plus (moins) values des éléments d'actifs cédés comprend les résultats de cession de droits au bail et assimilés de LOA et AAO constatés sur cette période et les impacts des fermetures de magasins, sorties sur l'exercice.

Le poste de dotations et reprises aux provisions pour dépréciation d'actifs comprend principalement les dépréciations de Goodwill et de marques (voir Note 6.2.2). Au 31 juillet 2021, ce poste comprend également une reprise de dépréciation de la marque MALENTILLE de 360 milliers d'euros et une dépréciation de la marque OPTICAL DISCOUNT pour 3 057 milliers d'euros.

La variation du poste Autres correspond principalement à des indemnités de départ versées pour 2 100 milliers d'euros et des frais liés au refinancement de la dette pour 389 milliers d'euros.

6.1.7. Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Produits des autres immobilisations financières	252	239
Produits financiers sur créances de location financement - IFRS16	1 045	1 126
Autres produits financiers	468	472
Reprises sur provisions financières	288	2 001
Produits financiers	2 053	3 839
Intérêts sur obligations convertibles	-35 040	-34 341
Intérêts sur autres emprunts obligataires (High Yield)	-21 485	-17 885
Charges financières sur dette locative	-4 462	-3 892
Autres charges financières	-3 378	-1 834
Coût de l'endettement financier brut	-64 365	-57 953
Dotations et provisions financières	-676	-1 721
Autres charges financières - IFRS 16	-	-6
Charges financières diverses	-1 557	-1 911
Charges financières	-66 598	-61 590
Résultat financier	-64 544	-57 752

Les produits financiers de 2 053 milliers d'euros au 31 juillet 2021 sont principalement liés aux reprises de provisions financières, aux intérêts des crédits vendeurs, aux frais de dossier et intérêts des avances aux franchisés, aux produits financiers de sous-locations comptabilisés au titre d'IFRS16, ainsi qu'aux gains de change. Au 31 juillet 2020, les produits financiers s'élèvent à 3 839 milliers d'euros et sont de même nature.

Les frais non amortis de Senior Secured Notes affectés à l'ancienne dette impactent le poste intérêts sur autres emprunts obligataires (High Yield) à hauteur de 2 890 milliers d'euros.

Les autres charges financières de 3 378 milliers d'euros sont principalement composées des pénalités de remboursement par anticipation de l'emprunt historique pour 2 500 milliers euros.

Les charges financières diverses de 1 557 milliers d'euros au 31 juillet 2021 sont principalement liées aux pertes de change. Au 31 juillet 2020, les charges financières diverses s'élèvent à 1 911 milliers d'euros et sont de même nature.

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Coût de l'endettement financier brut	-64 365	-57 953
Charges d'intérêts capitalisées	35 040	34 341
Charges financières sur dette locative - IFRS 16	4 462	3 892
Frais d'emprunt reconnu selon méthode du TTE	3 255	913
Intérêts courus non échus et autres	809	138
Intérêts financiers nets versés	-20 799	-18 669

(en milliers d'euros)	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Charges financières sur dette locative - IFRS 16	-4 462	-3 892
Intérêts courus non échus sur dette locative	-100	-378
Intérêts payés sur dettes locatives	-4 362	-3 514

6.1.8. Impôt sur le résultat

6.1.8.1. Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale en France est appliquée sur l'exercice entre la société AFFLELOU et les sociétés suivantes : 3ABOD, ALAIN AFFLELOU FRANCHISEUR, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA et I.S.F.A. Celle-ci ne prévoit pas la réallocation dans les filiales déficitaires des économies d'impôts générées entre la société mère et ses filiales françaises. La société mère conserve ces économies d'impôt. En Espagne le groupe d'intégration fiscale est constitué par ALAIN AFFLELOU ESPANA, ALAIN AFFLELOU OPTICO, AA LATAM, OPTICAL FINANCE ESPANA, ALAIN AFFLELOU AUDIOLOGO.

6.1.8.2. Charge d'impôt

Preuve d'impôt	31/07/2021 (12 mois)	31/07/2020 (12 mois)
Résultat consolidé avant impôt	1 280	-9 631
Taux d'impôt théorique	32,03%	34,43%
Impôt Groupe théorique	-410	3 316
Effet des différences de taux	10 200	212
Déficits fiscaux générés sur la période et non activés	-195	-257
Utilisation de déficits sur l'exercice non activés antérieurement	195	
Règlement d'ensemble	-38 407	
Effet report variable	128	61
Intérêts excédentaires	-8 651	-3 570
Autres différences permanentes	-2 582	-62
CVAE	-605	-920
Crédits d'impôt	121	166
Charges d'impôts effectivement constatées (1)	-40 206	-1 053
dont impôt exigible	-7 976	-2 692
dont impôt différé	-32 229	1 639
Taux d'impôt effectif moyen	n.a	-10,94%

(1) Les charges d'impôts effectivement constatées ont été retraitées en 2021 et 2020 des charges d'impôts des activités destinées à être cédées pour respectivement 159 milliers d'euros et -49 milliers d'euros.

L'impact du règlement d'ensemble sur la variation des impôts différés en résultat est commenté en note « 6.6.3. Notification, procès et litiges ». Le montant d'impôt relatif au poste « règlement d'ensemble » pour 38 407 milliers d'euros correspond au montant déterminé avec un taux d'impôt théorique de 32,03% alors que le montant d'impôt différé est comptabilisé sur la base du taux d'impôt effectif pour 30 967 milliers d'euros. L'effet taux d'impôt est présenté dans la rubrique « effet des différences de taux ».

6.1.8.3. Créances et dettes d'impôts exigibles

(en milliers d'euros)	01/08/2020 (12 mois)	Incidence résultat	Flux de trésorerie BI·R	Variation de périmètre et de change	31/07/2021 (12 mois)
Créances d'impôt exigibles	3 503		-2 459	33	1 076
Dettes d'impôts exigibles	1 090		4 059	-1 381	3 768
Impôts exigibles	-2 413	0	6 518	-1 414	2 691

6.1.8.4. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/07/2020	IFRS 16	Incidence résultat	Autres éléments du résultat global	Mvts de périmè tre	Autres mvts	31/07/2021
Reports déficitaires	65 387		-33 275				32 112
Elimination des provisions intra-groupe	-711		475				-236
Frais d'acquisition de titres	2 188						2 188
Provisions pour retraite	643		-41	-4			599
Participation des salariés	420		127				547
Instruments financiers	-12 026		-353	5 241			-7 138
Mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles (1)	-169 980		1 207				-168 773
Provisions réglementées	-4 836		-9				-4 844
Dépréciation des immobilisations incorporelles	2 356		255				2 611
Étalement Droits d'entrés	316		12				328
IFRS 16	2 763	9	130				2 902
Autres différences temporelles	1 909		-917			381	1 374
Impôts différés nets	-111 571	9	-32 388	5 237	0	381	-138 332
Présentation bilancielle :							
Actifs d'impôts différés	7 100	9	-10 770	5 237		381	1 957
Passifs d'impôts différés	-118 671		-21 619				-140 289

(1) La mise à la juste valeur des marques et autres immobilisations incorporelles résulte de l'allocation aux marques et autres Immobilisations incorporelles des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe.

Les actifs d'impôts différés représentatifs de déficits fiscaux demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- Lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe et déficitaires depuis plusieurs exercices et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas envisageable dans un proche avenir.
- Lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées et des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

A la clôture, le stock des déficits fiscaux non activés se répartit comme suit :

(En milliers d'euros)	31/07/2021		31/07/2020	
	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt	Déficits fiscaux	Montant de l'impôt
Sociétés françaises :				
Déficits fiscaux des sociétés liées par une intégration fiscale				
Déficits fiscaux générés avant l'entrée dans l'intégration fiscale	8 638	2 974	8 638	2 974
Déficits fiscaux hors intégration fiscale	4 881	1 261	5 311	1 371
Sociétés étrangères :				
Déficits fiscaux de la société portugaise	4 167	875	3 768	791
Déficits fiscaux des sociétés d'autres pays	689	114	675	113
Total	18 376	5 223	18 391	5 249

Les pertes de l'intégration fiscale française comprenant AFFLELOU, AAFR, 3ABOD, 3ABOE, OPTICAL FINANCE, LOA et LSFA peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant. Les pertes avant l'intégration fiscale de l'opticien Afflelou (LOA) peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre. Les pertes hors intégration fiscale de F2L, ACADEMIE VISION, GROUPE OPTICAL MEDITERRANEE, CATHARE OPTIQUE et OTTICA peuvent être utilisées de manière illimitée pour un report en avant sur situation propre.

Les déficits fiscaux des sociétés françaises sont imputables au titre d'un exercice à hauteur d'un million d'euros et à 50% du bénéfice excédent ce seuil. Le report en arrière des déficits ne peut être exercé qu'au cours de l'exercice précédent celui au titre duquel le déficit est constaté dans la limite d'un million d'euros.

Depuis 2014, les pertes générées au Portugal ont un délai d'utilisation de 12 ans. Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2012, le montant des pertes imputables au titre d'un exercice est limité à 75% du revenu imposable de cet exercice.

Les pertes des sociétés espagnoles ne sont reportables en avant que pour une période de 18 ans.

6.1.9. Résultat par action

Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

Le résultat net par action dilué prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent : d'une part, aux actions accordées dans le cadre des obligations convertibles émises lors du refinancement du Groupe en date du 17 juillet 2012, qui comprennent des obligations convertibles en actions (OCA), soit potentiellement 54.568.001 actions; d'autre part, aux actions accordées, qui comprennent des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie A, soit potentiellement 6.596.000 actions, et des bons de souscription d'actions Mezzanine de catégorie B, soit potentiellement 9.520.000 actions.

Les instruments émis par le Groupe n'ont eu aucun effet dilutif sur les exercices 2020 et 2021. Le nombre maximum d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève à 70.684.001 actions.

6.2. Notes sur le bilan

6.2.1. Goodwill

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Augmentations	Cessions, sorties	Mouvements de périmètres	31/07/2021
Valeur brute	255 329	1 539	-1 394	840	256 314
Dépréciations cumulées	-41 988	-871	235		-42 625
Valeur nette	213 341	667	-1 160	840	213 689

6.2.2. Marques

Au 31 juillet 2021, la valeur totale des marques s'élève à 654 369 milliers d'euros.

(En milliers d'euros)	31/07/2021			31/07/2020		
	Brut	Dépréciation	Valeur nette	Brut	Dépréciation	Valeur nette
Alain Afflelou	650 000		650 000	650 000		650 000
Optical Discount	5 600	-3 057	2 544	5 600		5 600
Malentille.com	2 000	-175	1 825	2 000	-535	1 465
Total	657 600	-3 231	654 369	657 600	-535	657 065

Le Groupe a été acquis en date du 17 juillet 2012 par Lion Seneca Lux 2 (LSL2) via sa filiale AFFLELOU (société mère du groupe consolidé) ayant entraîné la valorisation de la marque Alain Afflelou à 650 millions d'euros, dans le cadre de la comptabilisation de la prise de contrôle en application d'IFRS 3.

Compte tenu de la rationalisation en cours du parc de magasins et des réflexions autour de l'évolution du concept, le Groupe a comptabilisé une dépréciation de 3 057 milliers d'euros au 31 juillet 2021 sur la marque Optical

Discount. Par ailleurs, le Groupe a également comptabilisé une reprise de dépréciation de la marque Malentille.com pour 360 milliers d'euros.

6.2.3. Immobilisations incorporelles

6.2.3.1. Immobilisations incorporelles nettes

(En milliers d'euros)	31/07/2021			31/07/2020		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Concessions, brevets	27 708	-15 965	11 743	19 982	-12 186	7 797
Autres immo. incorporelles	2 772	-110	2 662	1 648	-119	1 528
Total	30 480	-16 075	14 405	21 630	-12 305	9 325

6.2.3.2. Valeurs brutes

Les variations des immobilisations incorporelles sur la période sont détaillées de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Augmentations	Cessions, sorties	Autres mouvements	31/07/2021
Concessions, brevets	19 982	7 535	-898	1 088	27 708
Autres immo. incorporelles	1 648	2 223	-10	-1 088	2 772
Total	21 630	9 757	-908		30 480

Les autres mouvements correspondent principalement à l'activation des immobilisations incorporelles en cours.

6.2.3.3. Dépréciation et pertes de valeur

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Dotations, pertes de valeur	Reprises, cessions	31/07/2021
Concessions, brevets	-12 186	-4 650	871	-15 965
Autres immo. Incorp. et en cours	-119		10	-110
Total	-12 305	-4 650	881	-16 075

6.2.4. Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31/07/2021			31/07/2020		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
Constructions	97	-97		97	-97	
Matériel et outillage	29 754	-20 989	8 765	25 910	-19 646	6 264
Autres immo. corporelles	33 738	-20 089	13 649	28 958	-17 528	11 430
Immobilisations en cours et avances et acomptes	1 528		1 528	2 700		2 700
Total	65 117	-41 175	23 942	57 665	-37 271	20 394

6.2.4.1. Valeurs brutes

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2021
Constructions	97					97
Matériel et outillage	25 910	4 394	-603	26	28	29 754
Autres immo. Corp.	28 958	6 536	-3 216	1 259	202	33 738
Immo. en cours et avances et acomptes	2 700	112		-1 284		1 528
Total brut	57 665	11 042	-3 820	0	229	65 117

Les acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 11 042 milliers d'euros répartis pour 7 392 milliers d'euros en France, 3 597 milliers d'euros en Espagne et 53 milliers d'euros dans les Autres Pays. Les acquisitions sont liées à des aménagements de magasins succursalistes et à des acquisitions de

magasins durant la période. Les cessions et sorties concernent essentiellement les actifs des magasins cédés par les pôles succursalistes sur la période. Les mouvements de périmètre correspondent principalement à l'entrée de la société OTTICA dans le périmètre de consolidation.

6.2.4.2. Amortissements et pertes de valeur

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Dotations aux amortissements	Reprises, cessions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2021
Constructions	-97					-97
Matériel et outillage	-19 646	-1 785	481	-15	-24	-20 989
Autres immo. corporelles	-17 528	-4 968	2 705	-125	-172	-20 089
Immobilisations en cours						
Total	-37 271	-6 753	3 186	-140	-196	-41 175

6.2.5. Droit d'utilisation et créances de sous location

(En milliers d'euros)	31/07/2021			31/07/2020		
	Brut	Dépréciation Amortissement	Net	Brut	Dépréciation Amortissement	Net
France	96 212	-52 938	43 274	88 862	-46 031	42 830
Espagne	50 037	-26 492	23 544	39 974	-22 855	17 119
Autres	3 194	-1 077	2 117	1 718	-532	1 186
Total droit d'utilisation	149 443	-80 507	68 935	130 554	-69 418	61 136

6.2.5.1. Valeurs brutes

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Acquisitions	Cessions, sorties	Diminutions	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2021
France	88 862	9 464	-1 832	-1 943	731	930	96 212
Espagne	39 974	9 708	-165	-251	771		50 037
Autres	1 718	1 486	-9	-2			3 194
Total droit d'utilisation	130 554	20 658	-2 007	-2 196	1 503	930	149 443

6.2.5.2. Amortissements et pertes de valeur

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2021
France	-46 031	-8 629	1 832	-24	-85	-52 938
Espagne	-22 855	-3 780	165	-23		-26 492
Autres	-532	-554	9			-1 077
Total Amort. et pertes de valeur	-69 418	-12 963	2 007	-48	-85	-80 507

6.2.5.3. Créances de sous-location long terme et court terme

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Acquisitions	Remboursement	Autres mouvements	31/07/2021
Créances de sous location à long terme	16 139	3 304	0	-5 123	14 320
Créances de sous location à court terme	3 145	211	-2 916	2 562	3 001
Total Brut	19 283	3 515	-2 916	-2 562	17 321

6.2.6. Tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles non courantes

6.2.6.1. Nature des tests de dépréciation réalisés

Le Groupe teste dans un premier temps les actifs et goodwill directement liés aux magasins des succursales, pour ensuite tester les marques, et en dernier lieu les goodwill affectés à des groupes d'UGT.

Un test de dépréciation des actifs et du goodwill directement lié est réalisé par magasin, sur la base de la valeur de marché estimée. Lorsque dans le cadre de négociations, le Groupe dispose d'offres indicatives, celles-ci sont retenues pour mesurer la valeur recouvrable. Dans les autres cas, la valeur recouvrable correspond au prix probable de vente, calculée à partir d'un pourcentage du chiffre d'affaires annuel H.T. corrigé des effets de la période Covid correspondant aux conditions potentielles de marché.

Le goodwill d'origine a été affecté aux segments opérationnels « France », « Espagne » et « Autres pays » au prorata de leur contribution à l'EBITDA ajusté. Dans la mesure où la marque Alain Afflelou ne génère pas à elle seule des flux largement indépendants de ceux générés par les autres actifs sectoriels, elle a été allouée aux trois UGT pays selon la méthode décrite ci-avant pour le goodwill. Les marques Optical Discount et Malentille.com ont été allouées au segment opérationnel « France ».

6.2.6.2. Modalités de mise en œuvre des tests au niveau des groupes d'UGT – Estimations pour le calcul des valeurs d'utilité

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme. Ces plans sont construits sur un horizon cinq ans. Au-delà du business plan à cinq ans établi par le Groupe, les principales hypothèses sont décrites ci-après.

6.2.6.3. Résultats des tests de dépréciation

Les tests de dépréciation du goodwill et des marques allouées réalisés en 2021 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour les UGT France, Espagne et Autres Pays. Une variation de 5,0 % de l'EBITDA ajusté 2021, projetée sur les années suivantes, y compris l'année terminale, aurait un impact d'environ 52 millions d'euros sur la valeur recouvrable de l'UGT France, 9 millions d'euros sur l'UGT Espagne et 3 millions d'euros sur l'UGT Autres Pays, sans impact sur la valorisation du goodwill et des marques allouées au 31 juillet 2021. Les taux d'actualisation et de croissance perpétuel pour les UGT France et autres pays sont respectivement de 8% et 1,5%. Les taux d'actualisation et de croissance perpétuel pour l'UGT Espagne sont respectivement de 8,5% et 1,5%.

Un test de sensibilité sur la variation à la hausse ou à la baisse de 1% des taux de croissance perpétuel et d'actualisation, utilisés pour les tests de dépréciation du goodwill réalisés au 31 juillet 2021, a été réalisé sans faire apparaître d'impact sur la charge comptabilisée au titre de l'exercice 2021 pour les UGT France, Espagne et Autres Pays.

Par ailleurs, concernant les marques, un test de sensibilité sur la variation à la hausse ou à la baisse de 1% des taux de croissance perpétuel et d'actualisation, utilisés pour le test de dépréciation de la marque OPTICAL DISCOUNT réalisés au 31 juillet 2021, a été réalisé et fait ressortir une volatilité de la dépréciation comptabilisée pour un montant net d'impôt inférieur à un million d'euros en plus ou en moins.

6.2.7. Autres actifs financiers

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Acquisitions	Cessions, sorties	Autres mouvements	Mouvements de périmètre	31/07/2021
Prêts	8 030	1 510	-1 940	-683		6 917
Autres immobilisations financières	8 564	3 303	-934	0	13	10 946
Total Brut	16 593	4 813	-2 874	-683	13	17 862
Dépréciations	-2 282	-376	497			-2 162
Total Net	14 311	4 437	-2 377	-683	13	15 701

Les variations en acquisitions et cessions comprennent des crédits vendeurs consentis lors de la cession de magasins par AAO et LOA, des obligations convertibles souscrites par LOA au profit de franchisés en France, ainsi que des protocoles d'échelonnement de créances consentis à certains franchisés par Alain Afflelou Espagne. Les autres immobilisations financières intègrent notamment des dépôts de garantie.

6.2.8. Stocks

(En milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Activité succursale	12 044	11 765
Activité négoce	11 783	17 326
Autres	800	738
Total des stocks de marchandises	24 628	29 828
Provisions	-2 744	-2 716
Total Net	21 884	27 112

6.2.9. Créances clients

(en milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Redevances de franchise et de communication	52 580	67 597
Commissions de référencement, ducroire et distribution	6 874	7 087
Ventes de produits exclusifs	570	977
Activité succursaliste	4 729	5 376
Autres créances	206	270
Total Brut	64 960	81 307
Provisions	-5 983	-7 028
Total Net	58 977	74 279

La variation des créances clients est commentée à la note 6.2.11.1

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des créances clients :

(En milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Total Brut	64 960	81 307
Non échues	46 615	61 618
- 30 jours	3 996	2 952
de 30 jours à 60 jours	2 632	807
de 60 jours à 90 jours	2 044	860
+ de 90 jours	9 674	15 070

6.2.10. Dettes fournisseurs

Le tableau ci-dessous fournit le détail de l'échéancier des dettes fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Total Brut	55 131	54 468
Non échues	46 417	50 782
- 30 jours	1 265	720
de 30 jours à 60 jours	2 830	1 709
de 60 jours à 90 jours	1 612	933
+ de 90 jours	3 007	325

L'augmentation de l'encours à plus de 60 et 90 jours correspond principalement aux décalages de paiement de loyers durant la période de Covid-19.

6.2.11. Autres actifs et passifs courants

6.2.11.1. Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Personnel	389	451
Etat : autres créances fiscales	10 109	10 294
Débiteurs divers	58 235	67 636
Créances sur cession des immobilisations	1 335	906
Charges constatées d'avance	3 330	3 972
Total	73 399	83 260

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste débiteurs divers :

(en milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Créances sur les achats franchisés via la centrale de paiement	47 368	57 147
Avoirs à recevoir de la centrale d'achats de verres	5 665	4 351
Avances de trésorerie	285	900
Autres créances	4 918	5 239
Total	58 235	67 636

Une part des échéances de mars à mai 2020 des créances sur les achats franchisés a été décalée sur l'exercice clos le 31 juillet 2021 compte tenu de la crise sanitaire, pour un total de plus de 25 millions d'euros. L'encours résiduel au 31 juillet 2021 a été ramené à 0,2 million d'euros.

6.2.11.2. Autres passifs courants

(En milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Dettes sociales	16 340	12 361
Dettes fiscales	12 136	9 412
Créditeurs diverses	65 968	68 778
Produits constatés d'avance	15 078	13 458
Total des autres passifs courants	109 521	104 009

Le tableau ci-dessous fournit le détail du poste créditeurs divers :

(En milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Activité centrale de paiement	49 283	49 386
Activité centrale d'achats de verres	11 548	13 348
Autres dettes	5 136	6 044
Total	65 968	68 778

6.2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités du Groupe se composent essentiellement des comptes courants bancaires.

6.2.13. Capitaux propres

Au 31 juillet 2021, le capital social s'élève à 231.481.560,85 euros, composé de 433.486.069 actions entièrement libérées de valeur nominale de 0,534 euro, dont 415.449.754 actions ordinaires et 18.036.315 actions avec droit préférentiel de catégorie D.

- Les actions ordinaires du Groupe ont un droit de vote et donnent droits à distribution et au boni de liquidation, après que les droits des actions préférentielles ont été satisfaits. Les actions préférentielles n'ont pas de droit de vote.
- Les actions avec droit préférentiel de catégorie D bénéficient d'un droit prioritaire sur toutes les distributions de dividendes, réserves ou primes jusqu'à complet paiement d'un Dividende Prioritaire D annuel cumulatif égal à 14% du prix d'émission (prime incluse, le cas échéant) des ADP D et capitalisé (pour la fraction du dividende non versé au titre des exercices antérieurs) annuellement (à chaque date de clôture de la Société) sur la base d'une année de 360 jours et pour la première fois à la date de la première clôture suivant la date d'émission de l'ADP D.

Par ailleurs, il existe des titres donnant accès au capital, sous forme de Bons de Souscription d'Actions, 16.116.000 BSA Mezzanine AFFLELOU dont 6.596.000 BSA Mezzanine AFFLELOU tranche A donnent droit de souscrire un nombre maximum de 6.596.000 actions ordinaires de la Société AFFLELOU sous réserve d'éventuels ajustements et 9.520.000 BSA Mezzanine AFFLELOU Tranche B donnent droit de souscrire un nombre maximum de 9.520.000 actions ordinaires, sous réserve d'éventuels ajustements.

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2020 en 2021.

6.2.14. Avantages du personnel et assimilés

Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière en France et la provision s'élève à 2 234 milliers d'euros au 31 juillet 2021 contre 2 407 milliers d'euros au 31 juillet 2020.

Indemnités de fin de carrière en France :

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arrco et Agirc).

Les hypothèses de calcul retenues par l'organisme collecteur sont les suivantes :

- Table de mortalité : IT-TH 14/16,
- Droits régissant les IPC : issus de la CCN Optique - Lunetterie de détail,
- Âge de départ à la retraite :
 - 63 ans pour la catégorie Cadre(s),
 - 62 ans (franchiseur) et 63 ans (succursales) pour la catégorie Agents de Maîtrise
 - 62 ans pour la catégorie Ouvrier(s)/Employé(s)
- mode de départ en retraite : départ volontaire

Hypothèses	31/07/2021	31/07/2020
Taux de charges patronales (franchiseur)	46,8%	46,9%
Taux de charges patronales (succursale)	42,0%	42,0%
Taux d'évolution des salaires (franchiseur)	3,2%	3,0%
Taux d'évolution des salaires (succursale)	2,4%	2,1%
Taux de turnover (franchiseur)	8,5%	7,5%
Taux de turnover (succursale)	14,4%	14,3%
Taux d'actualisation	0,7%	0,7%

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global » en conformité avec IAS 19 révisée pour un montant de 11 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2021, et de -71 milliers d'euros nets d'impôts différés en 2020. Le produit total de 158 milliers d'euros en 2021 (35 milliers d'euros en 2020) est comptabilisé au titre des régimes à prestations définies.

Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse :

Le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances. Le Groupe n'a pas d'engagements au titre des coûts médicaux.

6.2.15. Provisions non courantes et courantes

(En milliers d'euros)	01/08/2020	Dotations	Utilisation	Reprises sans objet	Mouvements de périmètres	Autres mouvements	31/07/2021
Provisions pour litiges	1 790	125	-145	-10			1 760
Autres provisions	2 416	1 260	-1 193	-703		27	1 808
Total provisions non-courantes	4 207	1 385	-1 338	-713		27	3 568
Provisions pour risques	112		-17				95
Total provisions courantes	112		-17				95
Total provisions	4 319	1 385	-1 355	-713	0	27	3 663

Provisions non courantes :

- Les provisions pour litiges comprennent des affaires prud'homales et un litige TVA.
- Le poste Autres provisions comprend différentes provisions constituées au titre de risques fiscaux ou d'autres risques liés à l'exploitation avec certains franchisés ou fournisseurs.

Provisions courantes :

Les provisions courantes comprennent principalement des provisions envers des franchisés.

6.2.16. Passifs financiers

6.2.16.1. Analyse des emprunts et autres passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2021		31/07/2020	
	Part à court terme	Part à long terme	Part à court terme	Part à long terme
Obligations convertibles en actions		153 371		233 038
Emprunts obligataires convertibles		153 371		233 038
Senior secured notes	1 855	403 990		
Senior subordinated floating rate notes	976	73 843		
Senior secured fixed rate			2 783	248 809
Senior secured floating rate			223	164 214
Financement extérieur au Groupe	2 831	477 833	3 007	413 022
Prêts			30 035	145
Découverts et mobilisations de créances	100		12	
Dépôts de garantie		1 223	0	1 275
Dettes financières diverses	100	1 223	30 046	1 420
Total des dettes financières	2 930	632 427	33 053	647 480

La part à court terme des emprunts obligataires convertibles correspond principalement aux intérêts courus au 31 juillet 2021 et au 31 juillet 2020.

Au 31 juillet 2020, la part à court terme des Prêts intégrait le prêt garanti par l'Etat (PGE) pour un montant de 30 millions d'euros, remboursé au moment du refinancement du Groupe, en mai 2021.

6.2.16.2. Evolution des dettes financières

(en milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Dettes financières à l'ouverture	680 533	615 763
Souscription d'emprunts	485 050	30 079
Remboursement d'emprunts	-580 282	-699
Charge d'intérêts de la période	39 029	35 254
Variation des concours bancaires courants	88	-10
Mouvements de périmètre		145
Autres mouvements	10 940	
Dettes financières à la clôture	635 357	680 533

Les autres mouvements au 31 juillet 2021 comprennent les impacts relatifs à la diminution du reclassement de la part des obligations convertibles en capitaux propres consolidés pour 20 294 milliers d'euros compensé par l'activation des frais d'emprunt pour -9 354 milliers d'euros (sur le financement du Groupe mis en place en mai 2021).

6.2.16.3. Détail des principales sources de financement

6.2.16.3.1. Dette obligataire High Yield de 485 millions d'euros

Le Groupe a procédé en mai 2021 au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de haut rendement High Yield, pour un montant total de 415 millions d'euros. Ce remboursement anticipé a représenté 417,5 millions d'euros en raison de pénalités de 1% pour le remboursement de la tranche fixe (250 millions d'euros) de cette émission obligataire.

Ce remboursement anticipé a été réalisé via l'émission par AFFLELOU, maison mère du groupe, de deux nouvelles tranches obligataires de montants de 410 millions d'euros et 75 millions d'euros en date du 19 mai 2021 et à échéance de respectivement mai 2026 et mai 2027. Le produit de ces émissions, cumulé avec la trésorerie disponible

du groupe ont outre le remboursement de la dette obligataire préexistante, permis le remboursement de 135 millions d'euros d'obligations convertibles détenues par les actionnaires du Groupe.

Les tranches obligataires ont les caractéristiques suivantes :

	Tranche senior Senior secured notes	Tranche junior Subordinated floating rate notes
Montant	410.000.000€	75.000.000€
Taux	Fixe 4,25% paiements semestriels	Variable : Euribor + 8% (Euribor minimum 0%) Paiements trimestriels
Echéance	In fine, Mai 2026	In fine, Mai 2027
Émetteur	AFFLELOU Sas	AFFLELOU Sas
Garanties et sûretés	▪ Dette garantie par 3ABOD, Alain Afflelou Franchiseur, LOA, LSF, AAI et 3ABOE ▪ Nantissement des titres des sociétés 3ABOD, AAFR, LOA, LSF, 3ABOE, AAI, ainsi que des principaux comptes bancaires des filiales ▪ Nantissement des comptes courants d'associés avec les filiales susmentionnées ▪ S'agissant de la tranche de 75.000.000€, le remboursement de celle-ci est subordonné au remboursement de la tranche senior	
Clauses limitatives (covenants)	▪ Pas de ratios financiers de type levier de dette (Dette Nette / Ebitda) ▪ Remboursement anticipé assorti de pénalités décroissantes dans le temps ▪ Exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle, sauf à ce que le ratio de dette nette sur rentabilité n'excède pas le niveau à l'émission, ou que la notation par les agences de rating soit au moins équivalente à celles au moment de l'émission ▪ Limitation de l'endettement supplémentaire ▪ Limitation des remontées aux actionnaires	

Au titre de ces emprunts obligataires, le Groupe continue de communiquer, comme par le passé, de façon trimestrielle des comptes consolidés résumés et de façon annuelle des comptes consolidés certifiés, dans des délais de respectivement 2 et 4 mois. Le groupe se considère en conformité avec l'ensemble des conditions de ces emprunts au 31 juillet 2021.

6.2.16.3.2. Ligne de crédit renouvelable de 30 millions d'euros (RCF)

Cette nouvelle émission a été assortie de la mise en place d'une ligne de crédit RCF de 30 millions d'euros. Il s'agit d'une ligne de précaution pour les besoins courants du Groupe, avec une durée de 54 mois à compter de mai 2021. Le taux d'intérêt applicable est un taux variable Euribor + marge, dont la marge est calculée selon un ratio de levier. Une commission de non-utilisation est applicable en proportion de la marge par tirages. Au titre des sûretés, les titres des sociétés AFFLELOU et 3ABOD ont été nantis, ainsi que les titres des filiales potentiellement emprunteuses (3ABOD, AAFR, LOA, 3ABOE, AAE et AAO) et les principaux comptes bancaires. Le remboursement anticipé de cette ligne de crédit n'engendre pas de pénalités. Les obligations de reporting sont les mêmes que celles aux prêteurs obligataires. Le Groupe doit en outre certifier, de période en période que le niveau d'EBITDA (post ifrs16) ajusté des douze mois passés est supérieur au seuil de 58 millions d'euros. La dernière communication trimestrielle en date a été effectuée au titre de la période se terminant au 30 avril 2021. La ligne n'a fait l'objet d'aucun tirage à date et était donc totalement disponible au 31 Juillet 2021. Le groupe se considère en conformité avec les conditions de cette ouverture de crédit au 31 juillet 2021.

6.2.16.3.3. Prêt garanti par l'Etat de 30 millions d'euros (PGE)

Le Groupe avait contracté en juillet 2020 un Prêt Garanti par l'Etat auprès de ses banquiers partenaires pour un montant de 30 millions d'euros, dans le cadre des dispositifs d'accompagnement de l'Etat face à l'épidémie COVID-19. Ce prêt, mis en œuvre en faveur d'Alain Afflelou Franchiseur et qui portait sur une durée d'un an a été remboursé par anticipation en mai 2021, dans le cadre du refinancement obligataire présenté en supra.

6.2.16.3.4. Obligations convertibles émises par AFFLELOU

(en milliers d'euros)	01/08/2020	Diminutions	Capitalisation des intérêts	31/07/2021
Obligations convertibles	64 885	-28 105		36 780
Capitalisation des intérêts	168 153	-72 835	21 273	116 591
Total obligations convertibles	233 038	-100 939	21 273	153 371

AFFLELOU a émis, en date du 17 juillet 2012, 201 489 998 obligations convertibles en actions (OCA), au prix d'un euro au pair, au taux fixe de 14%. Au 31 juillet 2021, les OCA sont valorisées à 181 177 490 euros, après capitalisation des intérêts. Les intérêts des OCA sont capitalisés (la première capitalisation intervenant le 31 juillet 2013), le règlement de ceux-ci intervenant soit à la date de remboursement, soit à la date de conversion. L'échéance des obligations convertibles a été modifiée à novembre 2027, contre juillet 2027 auparavant. La conversion est possible à tout moment sur la base d'une action pour une obligation. Le remboursement anticipé est possible au gré de l'émetteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, ou, au gré du porteur, sous réserve du respect des conditions de la convention de subordination, en cas de cession de contrôle ou d'introduction en bourse.

Part en capitaux propres des obligations convertibles :

Les obligations convertibles en actions ont été comptabilisées en dette et en capitaux propres. A la date d'émission, et conformément à IAS 32, la composante dette a été déterminée en actualisant la valeur des flux contractuels de la dette convertible à un taux de marché estimé à 17% (voir Note 4.17.2). L'écart entre la valeur de l'instrument composé et la composante dette a été inscrit en capitaux propres, dans les "Autres réserves" pour un montant initial de 66 274 milliers d'euros. Au 31 juillet 2021, la valeur de l'instrument en capitaux propres est de 27 806 milliers d'euros.

Modification résultant de l'allongement du terme des OCA

Conformément à la norme IFRS 9.B5.4.6, le Groupe a révisé ses estimations de décaissements à la suite de l'allongement du terme des OCA et a ajusté le coût amorti du passif financier de manière à refléter les flux de trésorerie contractuels réels et les flux de trésorerie contractuels estimés révisés. L'ajustement de la dette de 1,5 million d'euros est comptabilisé en résultat net à titre de produit financier.

6.2.16.4. Ventilation des dettes financières par échéance

(en milliers d'euros)	Court terme	Long terme	Dont 1 à 2 ans	Dont 2 à 3 ans	Dont 3 à 4 ans	Dont 4 à 5 ans	Dont + de 5 ans	Total au 31/07/2021
Obligations convertibles		153 371					153 371	153 371
Emprunts obligataires convertibles		153 371					153 371	153 371
Senior secured notes	1 855	403 990				403 990		405 845
Senior subordinated floating rate notes	976	73 843					73 843	74 818
Financement extérieur au Groupe	2 831	477 833				403 990	73 843	480 663
Découverts et mobilisations de créances	100							100
Dépôts de garantie		1 223	1 223					1 223
Dettes financières diverses	100	1 223	1 223					1 322
Total des dettes financières	2 930	632 427	1 223			403 990	227 214	635 357

6.2.17. Dettes de location

6.2.17.1. Evolution des dettes de location

(En milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Dettes de location à l'ouverture	83 677	89 879
Remboursement d'emprunts	-19 540	-19 001
Charge d'intérêts de la période	4 462	3 892
Nouvelles obligations locatives	25 520	8 901
Réévaluation à la baisse	-5 327	
Autres mouvements	1 456	6
Dettes de location à la clôture	90 248	83 677

6.2.17.2. Ventilation des dettes de location par échéance

(En milliers d'euros)	31/07/2021	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes Court Terme	15 832	15 832			
Dettes Long Terme	74 416		14 221	34 252	25 943

6.3. Notes sur l'exposition aux risques

Au 31 juillet 2021, l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

6.3.1. État des positions du Groupe face au risque de taux d'intérêt

La politique du Groupe consiste à s'assurer que son exposition au risque de taux d'intérêt porte soit sur des emprunts à taux fixe, soit sur des emprunts à taux variable en contractant des instruments dérivés pour couvrir la volatilité des flux de trésorerie attribuable au risque de taux d'intérêt.

6.3.2. État des positions du Groupe face au risque de change

En dehors de son activité d'achats auprès de son fournisseur OKIA, le Groupe est faiblement exposé au risque de variation des cours de change. Le risque du Groupe est essentiellement lié à la parité euro / dollar, du fait des achats du Groupe dont la principale dénomination est le dollar. A cette fin, le Groupe a mis en place des accords sur les conditions d'achats, sur une base de parité dollar / euro fixée, avec son fournisseur principal OKIA. Un instrument dérivé incorporé au contrat fournisseur est appliqué permettant le partage à part égale entre les deux parties des variations des taux de change sur la parité dollar / euro fixée au contrat.

Enfin, des renégociations des conditions d'achat en cas d'une appréciation du dollar par rapport à l'euro seraient toujours possibles.

6.3.3. État des positions du Groupe face au risque de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers, à l'exception, en France, des transactions garanties en paiement aux fournisseurs donnant lieu à facturation de Dueroire.

6.3.4. État des positions du Groupe face au risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe. Le Groupe dispose d'une ligne de crédit (Revolving Credit Facility) de 30 millions d'euros non tiré au 31 juillet 2021 permettant de couvrir tout risque de liquidité à court terme, en sus de lignes bancaires non confirmées de découvert, et d'escompte de créances commerciales.

6.4. Notes sur la classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

(en milliers d'euros)	31/07/2021		Ventilation par classification comptable		
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste Valeur par les autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants	15 701	15 701			15 701
Créances clients	58 977	58 977			58 977
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 657	38 657		38 657	
Emprunts obligataires convertibles	153 371	153 371			153 371
Financement extérieur au Groupe	480 663	488 045			480 663
Dettes financières diverses	1 322	1 322			1 322
Dettes locatives court terme et long terme	90 248	90 248			90 248
Dettes fournisseurs	55 131	55 131			55 131

Au 31 juillet 2021, les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- les instruments financiers dérivés inscrits à l'actif ou au passif du bilan sont évalués à leur valeur de marché ;
- les instruments financiers inscrits au passif du bilan, plus spécifiquement les autres emprunts, la méthode de valorisation a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt en date de clôture.

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers conformément à IFRS 13 :

- Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- Catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Les instruments financiers du Groupe appartiennent à la catégorie de niveau 1 pour les financements à moyen-terme extérieurs au Groupe (dette obligataire High Yield, cotée à la bourse irlandaise) et à la catégorie 3 pour l'ensemble des autres instruments financiers).

Les tableaux ci-dessus donnent pour les classes d'instruments financiers, à la fois :

- dans la première colonne : la valeur au bilan
- dans la deuxième colonne : la juste valeur, en application d'IFRS 7.25
- dans la troisième : la catégorie IFRS 9 selon laquelle ils sont évalués en application d'IFRS 7.8.

6.5. Notes sur l'état des flux de trésorerie

6.5.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 juillet 2021 à 38 557 milliers d'euros (contre 76 881 milliers d'euros au 31 juillet 2020) et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31/07/2021	31/07/2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 657	76 893
Découverts bancaires	-100	-12
Total	38 557	76 881

6.6. Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels

6.6.1. Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/07/2020	31/07/2021	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements de loyers – locations simples	93	42	39	3	
Garanties diverses en faveur de tiers	16 123	20 396	15 708	4 632	56
Cautions et garanties bancaires – Espagne	11 235	9 471	2 266	6 629	576
Cautions et garanties bancaires – France	7 386	5 509	3 534	1 975	0
Engagements donnés	34 837	35 418	21 547	13 240	632
Garanties liées aux magasins vendus par le Groupe	7 808	7 633	1 232	3 588	2 814
Engagements liés à la centrale de paiement	4 454	5 544	1 503	2 959	1 082
Cautions et garanties bancaires – Autres	498	1 674	0	1 674	0
Engagements reçus	12 760	14 851	2 734	8 221	3 896

Les engagements de loyers au titre des baux administratifs des magasins exploités par le groupe sont désormais comptabilisés au bilan en application d'IFRS 16.

Les garanties diverses en faveur des tiers correspondent principalement aux engagements de loyers que le Groupe a conservés auprès de certains bailleurs sur des magasins cédés, ayant pour contrepartie des engagements reçus, de même nature en faveur du Groupe, de la part des franchisés repreneurs. Par ailleurs, ces garanties intègrent des promesses d'achats de magasins auprès de trois franchisés (contre deux franchisés aux 31 juillet 2020).

Les cautions et garanties bancaires données recouvrent des engagements envers les banques finançant les franchisés, soit dans le cadre de la reprise ou l'ouverture de points de vente, soit pour l'accompagnement des financements de travaux de rénovation ou de BFR. Les encours garantis s'inscrivent dans le cadre d'enveloppes globales. Le Groupe intervient dans ces opérations en qualité de caution auprès des banques des financements qu'elles ont consentis aux franchisés, à hauteur de 100% de chaque dossier de financement, avec dans certains cas une quotité maximale de l'enveloppe globale.

Les engagements reçus liés à la centrale de paiement correspondent principalement à des nantissements et cautions consentis par les franchisés, sur des étalements ou protocoles de remboursement des créances de la centrale de paiement.

En outre, le Groupe bénéficie d'engagements reçus au titre de la relation avec les franchisés. Dans le cadre du contrat de franchise, les franchisés sont amenés à émettre des cautions personnelles en faveur du Groupe, au titre des engagements et dettes qu'ils contractent envers la centrale de paiement du Groupe. Ces cautions sont généralement calculées au prorata de 30% du chiffre d'affaires IIT annuel en France et en Espagne. Toutefois, seules les cautions et sûretés liées à des dettes spécifiques (protocoles, étalements, crédits vendeurs) des franchisés figurent dans le tableau des engagements reçus.

Par ailleurs, dans le cadre du refinancement de la dette, le Groupe a donné les engagements suivants :

- dette garantie par 3ABOD, Alain Afflelou Franchiseur, LOA, LSFA, AAI et 3ABOE ;
- nantissement des titres des sociétés 3ABOD, AAFR, LOA, LSFA, 3ABOE, AAI, ainsi que des principaux comptes bancaires des filiales ;
- nantissement des comptes courants d'associés avec les filiales susmentionnées.

6.6.2. Dépendance du Groupe à l'égard de brevet, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

6.6.3. Notification, procès et litiges

Les sociétés et entreprises du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières.

Notification de déductibilité de la TVA

Le 8 décembre 2017, le Groupe a reçu une notification de l'Administration fiscale par suite d'un contrôle portant sur la TVA déduite par Optical Finance pour les années 2014 à 2016. Les ajustements notifiés par l'Administration fiscale s'élèvent à 1,5 million d'euros.

À la suite de la mise en recouvrement le 16 août 2018 par l'administration fiscale, le groupe a décidé de mettre en paiement la somme correspondant au redressement en principal à savoir 966 milliers d'euros. Néanmoins le groupe, considérant la position de l'Administration infondée, a saisi le tribunal administratif de Paris. Le Groupe a par ailleurs mis en jeu la garantie de passif conférée par les actionnaires cédants lors de l'acquisition d'Optical Finance par le Groupe et ce, dans la limite d'un montant d'un million d'euros.

Enquête de l'autorité de la concurrence

Le 27 mai 2015, l'Autorité de la Concurrence en France a notifié à Alain Afflelou Franchiseur ses griefs aux termes desquels il est reproché à Alain Afflelou l'franchiseur de « s'être entendue, depuis au moins 2003 jusqu'à 2009, avec des fournisseurs de montures optiques et solaires pour fixer le prix de vente aux consommateurs et faire obstacle à la libre fixation des prix par le jeu de la concurrence en violation des dispositions de l'article L.420-1 du code de commerce et de l'article 101, paragraphe 1 du TFUE ».

L'Autorité de la Concurrence a rendu une décision le 24 février 2017 sur les griefs d'entente verticale. L'Autorité a décidé de renvoyer ce dossier à l'instruction.

Le 19 avril 2019, Alain Afflelou Franchiseur a reçu une notification des griefs complémentaires dans laquelle aucun grief ne figure à l'encontre de cette dernière. Aucune réponse n'a donc été apportée à cette notification.

Le 2 mars 2020 Alain Afflelou Franchiseur a reçu le rapport complémentaire de l'Autorité de la Concurrence. Même si Alain Afflelou Franchiseur n'est toujours pas concerné par les griefs complémentaires, une réponse a toutefois été apportée par cette dernière à l'Autorité de la Concurrence sur certains arguments de procédure l'intéressant.

Aux termes de sa décision 21-D-20 du 22 juillet 2021 relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur des lunettes et montures de lunettes, l'Autorité de la Concurrence a définitivement clos ce litige et sans condamnation du Groupe AFFLELOU.

Déductibilité des charges intérêts des obligations convertibles

Un avis de redressement fiscal a été notifié en décembre 2018 au titre de l'impôt sur les résultats des exercices clos le 31 juillet 2013, 2014 et 2015. Ce dernier porte sur la déductibilité des charges d'intérêts de 14% sur les obligations convertibles émises en juillet 2012, dans le cadre de l'acquisition du Groupe par LBO, pour un montant d'environ 203 millions d'euros. L'administration fiscale française caractérise d'abus de droit la déductibilité des intérêts de ces obligations convertibles. Le Groupe, sur la base de l'analyse effectuée par ses conseils juridiques et fiscaux, a contesté la position de l'administration fiscale française dans une réponse envoyée en février 2019. Le groupe a cependant reçu un avis de vérification le 7 avril 2021 concernant les exercices 2016 à 2020. Depuis lors, des discussions sont intervenues avec les autorités fiscales, et ont conduit à l'acceptation d'un accord avec elles. Le règlement d'ensemble signé avec l'administration fiscale, outre le fait de clore définitivement le litige et de supprimer les éventuels risques de poursuite pour abus de droits, génère une diminution de 31 millions d'euros d'actifs d'impôts différés (sur un montant des actifs d'impôts différés au titre des déficits fiscaux reportables de 65,8 millions d'euros au 31 juillet 2020) sans décaissement d'impôts et sans pénalité.

Autres litiges fiscaux portant sur l'impôt sur les sociétés

À la suite d'un contrôle fiscal lancé en 2015 portant sur la période du 1er août 2009 au 31 juillet 2012, l'administration fiscale française a émis un premier avis de redressement fiscal réévaluant principalement le prix auquel Alain Afflelou Franchiseur a vendu certaines participations de filiales déficitaires en 2010, affirmant que ce prix de vente aurait dû être plus élevé afin d'être considéré comme étant de pleine concurrence. La société et ses conseillers juridiques et fiscaux estiment qu'il existe des arguments solides pour contester la position des autorités fiscales françaises. Si néanmoins les arguments de l'administration fiscale prévalaient, le montant potentiel du redressement serait de 21 millions d'euros en base d'impôt.

Contrôle des délais de paiement des fournisseurs

Le 21 septembre 2020, la DIRECCTE a initié un contrôle en lien avec l'engagement pris par la société Alain Afflelou Franchiseur de respecter les délais légaux de paiement formulés lors de sa demande d'obtention d'un prêt garanti par l'État (PGE).

Le 2 mars 2021, la société a formulé ses observations sur les délais de paiement contrôlés par la DIRECCTE sur la période du 1er juin 2020 au 31 août 2020 et a produit l'ensemble des documents à l'appui de ces observations.

Au terme d'une audition en date du 2 mars 2021, la DIRECCTE a dressé procès-verbal de déclaration et de prise de copie de documents.

A ce stade, la DIRECCTE n'a pas donné suite à cette audition.

6.7. Parties liées

6.7.1. Transactions et soldes entre parties liées

Les parties liées du Groupe ayant réalisé des transactions sont détaillées ci-dessous.

- La société Lion Seneca Lux 2, premier actionnaire de la société Afflelou et les entités qui la contrôlent :
 - La société Lion Seneca Lux 2 assure des prestations de management au profit de la société Afflelou. A ce titre, le Groupe a enregistré une charge de 1 188 milliers d'euros en 2021 et 1 200 milliers d'euros en 2020. La dette au titre de ces prestations s'élève à 379 milliers d'euros au 31 juillet 2021.
 - La société Lion Seneca Lux 2 détient 46.747.672 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société au 31 juillet 2021 contre 82.468.590 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société au 31 juillet 2020. L'investissement correspondant s'élève à 155 213 milliers d'euros au 31 juillet 2021 et 239 778 milliers d'euros au 31 juillet 2020, dont 31 087 milliers d'euros et 29 873 milliers d'euros d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2021 et 2020 respectivement.
 - La société Afflelou a également accordé une convention de prêt de 2 000 milliers d'euros à Lion Seneca Lux 2, dont le solde s'élève à 354 milliers d'euros au 31 juillet 2021 et à 171 milliers d'euros au 31 juillet 2020. Les produits d'intérêts au 31 juillet 2021 s'élèvent à 43 milliers d'euros contre 23 milliers d'euros au 31 juillet 2020.
- Monsieur Alain Afflelou, les membres de sa famille et les entités qu'ils contrôlent :
 - La société Holding AA-OC détient 7.820.329 obligations convertibles en actions ordinaires de la Société. L'investissement correspondant s'élève à 25 965 milliers d'euros et à 40 112 milliers d'euros au 31 juillet 2021, et 2020, respectivement, dont 5 200 milliers d'euros et 5 001 milliers d'euros, d'intérêts capitalisés relatifs aux exercices 2021 et 2020, respectivement.
 - Les sociétés Holding AAOC et AA Conseil Limited dont le gérant est Monsieur Alain Afflelou, assurent des prestations au profit d'AAI. La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou, dont la charge s'est élevée à 100 milliers d'euros au 31 juillet 2021 et 100 milliers d'euros au 31 juillet 2020. La dette nette du Groupe envers Holding AAOC s'élève à 20 milliers d'euros au 31 juillet 2021 et 20 milliers d'euros au 31 juillet 2020. La société AA CONSEIL LIMITED assure des prestations de conseil en stratégie commerciale, dont la charge nette s'est élevée à 290 milliers d'euros au 31 juillet 2021 et 276 milliers d'euros au 31 juillet 2020. Le Groupe a une dette envers AA CONSEIL LIMITED de 82 milliers d'euros au 31 juillet 2021 contre une dette de 66 milliers d'euros au 31 juillet 2020.
 - La société Holding AAOC a octroyé une concession de droits d'exploitation des attributs de la personnalité de Monsieur Alain Afflelou profit de Lion Seneca France Audio (LSFA), dont la charge s'élève à 50 milliers d'euros au 31 juillet 2020 contre 50 milliers d'euros au 31 juillet 2021. La dette au 31 juillet 2021 s'élève à 8 milliers d'euros contre 4 milliers d'euros au 31 juillet 2020.
 - La société Holding AAOC a acheté 70 milliers d'euros de masques à la société AAFR au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2021.
 - La société Holding AA fils, Holding AAOC et la société AA Conseil Limited sous-louent une partie des locaux de la société AAI. Au 31 juillet 2021, le produit du Groupe s'élève à 21 milliers d'euros contre 21 milliers d'euros au 31 juillet 2020. La créance du groupe est nulle au 31 juillet 2021 et au 31 juillet 2020.
 - La Fondation ALAIN AFFLELOU, fondation d'entreprise de droit espagnol créée par AAE. La fondation a perçu 70 milliers d'euros au 31 juillet 2021 et 99 milliers d'euros au 31 juillet 2020.
 - Le Fonds de dotation ALAIN AFFLELOU, fonds de dotation créé par AAFR dont le président est Monsieur Alain Afflelou. Le fonds de dotation a perçu 89 milliers d'euros au 31 juillet 2021 contre 0 milliers d'euros au 31 juillet 2020. Le Groupe n'a pas de créances envers le fonds de dotation ALAIN AFFLELOU (contre une créance de 164 milliers d'euros au titre de la vente de masques au fonds de dotation ALAIN AFFLELOU au 31 juillet 2020).
- Madame Diane LEYRE, membre de la famille de Monsieur Amaury LEYRE (membre du conseil d'administration de la société Afflelou) a conclu un contrat de mannequinat avec la société AAFR. La rémunération chargée comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2021 s'élève à 2 milliers d'euros.
- La société APAX Partners, actionnaire de la société Afflelou et les entités qui la contrôlent a acheté 22 milliers d'euros de masques à la société AAB au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2021. La créance du groupe à la clôture de l'exercice clos le 31 juillet 2021 s'élève à 10 milliers d'euros.

6.7.2. Rémunération des dirigeants

6.7.2.1. Avantages à court terme

La rémunération des différents mandataires sociaux du Conseil d'Administration, incluant les contrats de travail, les conventions de mandat social, les fonctions de dirigeant, versée et comptabilisée par le Groupe s'est élevée à

2 450 milliers d'euros en 2021 et 515 milliers d'euros en 2020. Le montant de ces rémunérations comprend également les indemnités de départ, de résiliation ou de révocation.

6.7.2.2. Avantages à long terme

Outre les avantages liés au régime de retraite à prestations définies, décrit en 6.2.14, la Société a souscrit une police d'assurance de type GSC ("garantie sociale des dirigeants et chefs d'entreprise") au profit du Président pour une période d'indemnisation de dix-huit (18) mois et comprenant une couverture de 70% de sa rémunération nette (la "GSC"). Les cotisations à la GSC constituent un avantage en nature soumis aux cotisations de sécurité sociale et à l'impôt sur le revenu.

Il est prévu par ailleurs qu'en cas de résiliation du mandat du Président par le Conseil d'administration ou les actionnaires de la Société au cours des 12 premiers mois de son mandat social, le Président aura droit à 70 % de sa rémunération fixe mensuelle, versée mensuellement par la Société pendant une période de 18 mois, à condition que ledit Président soit inscrit comme chômeur auprès de Pôle Emploi.

Si la résiliation du mandat du Président par le Conseil d'administration ou les actionnaires de la Société intervient entre le 13^e et le 18^e mois de son mandat social, le Président a droit, à partir du 13^{ème} mois suivant la date de résiliation, de percevoir 70% de sa rémunération fixe mensuelle, versée mensuellement par la Société pendant une période de 6 mois, à condition que ledit Président soit inscrit au chômage auprès de Pôle Emploi.

6.8. Honoraires des commissaires aux comptes

(En milliers d'euros)	31/07/2021			31/07/2020		
	Deloitte	EY	Total	Deloitte	EY	Total
Certification des comptes individuels et consolidés	160	187	347	153	273	426
Services autres que la certification des comptes	221	288	509	6	294	300
Total	381	475	856	159	567	726

Les honoraires au 31 juillet 2021 correspondant aux honoraires des commissaires aux comptes de la société consolidante, ainsi que des filiales françaises lorsque les commissaires aux comptes sont communs aux filiales et à l'entité consolidante.

7. Liste des sociétés consolidées

Au 31 juillet 2021, le périmètre de consolidation est le suivant :

Dénomination	Siège social	Pays	31 juil 21			31 juil 20		
			Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts
Affelou	Paris	France	Société mère	100%	100%	Société mère	100%	100%
3AB Optique Développement (3ABOD)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Affelou Franchiseur (AAFR)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Affelou International (AAI)	Luxembourg	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Affelou Belgique (AABEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Affelou España (AAR)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance España (OFF)	Madrid	Espagne	Fusion			IG	100%	100%
Alain Affelou Audiologo (AAU)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Affelou Portugal (AAP)	Porto	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%
3AB Optique Expansion (3ABOE)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance (OF)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Asia limited (AAA)	Hong Kong	Chine	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Optical Finance Belgique (OFBEL)	Bruxelles	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Lion Seneca France Audio (LSFA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
AA Latam	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe AAO :								
I2L	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Alain Affelou Optico (AAO)	Madrid	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Arkania Vision	Barcelone		Fusion		100%	IG	100%	100%
Groupe LOA :								
L'opticien Affelou (LOA)	Paris	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Autres sociétés succursalistes :								
Academic Vision	Béziers	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Groupe Optique Méditerranée	Béziers	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Cathare Optique	Lézignan Corbières	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%
Ottica	Paris	France	IG	100%	100%	n.a	n.a	n.a

Le Groupe détient une Fondation en Espagne destinée à promouvoir le dépistage de problèmes de vision notamment chez les enfants ainsi qu'un Fonds de dotation en France destiné à la collecte de fonds en vue de participer à des actions menées directement ou par le biais d'associations. Le Groupe détient enfin une association loi 1901 en France qui a pour but de soutenir toutes œuvres dans les domaines de la vision et de l'audition (Amélioration, protection, actions de sensibilisations). Ces trois participations n'étant pas significatives elles ne sont pas consolidées par le Groupe.

8. Événements postérieurs à la clôture

8.1. Acquisition de 8 magasins dans la région bordelaise auprès du franchisé Monsieur Éric Afflelou

En date du 1^{er} octobre 2021, le Groupe a procédé à l'acquisition de 2 sociétés, ERIC AFFLELOU SAS et A. BORDEAUX SARL, exploitant 8 magasins dans l'agglomération bordelaise. Ces 8 magasins à l'enseigne ALAIN AFFLELOU ont réalisé plus de 10 millions d'euros de chiffres d'affaires sur l'exercice clôturé au 30 septembre 2019 (qui n'était donc pas affecté par la pandémie de Covid19).

Les 8 magasins constituent un des portefeuilles les plus anciens au sein du groupe. L'opération a été réalisée sur la base d'une évaluation des fonds de commerce à 8 millions d'euros, soit environ 80% de leurs ventes. Un paiement comptant de 2 millions d'euros a été réalisé à la signature de l'acte de cession des sociétés le 6 octobre 2021. Le restant du prix d'acquisition des titres, ressortant d'une revalorisation de l'actif net des sociétés acquises sur la base du prix des fonds précités, est assorti d'un crédit vendeur sur 5 ans.

Monsieur Éric Afflelou conservera, dans le cadre d'un mandat de direction générale et pour son équipe d'un mandat de prestations de services, la gestion quotidienne du portefeuille qui sera rattaché au pôle succursaliste du Groupe représenté essentiellement par L'Opticien Afflelou (LOA) en France.

8.2. Règlement du litige relatif à la déductibilité fiscale des intérêts des obligations convertibles émises par la Société

Signature d'un règlement d'ensemble avec les autorités fiscales le 13 septembre 2021 concernant le litige de déductibilité des charges d'intérêts des obligations convertibles (cf. note 6.6.3. Notification, procès et litiges).